



FORTUNA
SILVER MINES INC.

RAPPORT DE DURABILITE 2021



RAPPORT DE DURABILITE 2021



FORTUNA
SILVER MINES INC.

SOMMAIRE

| | | | | | |
|--|-----------|---|-----------|--|-----------|
| A propos du rapport | 3 | CADRE DE DURABILITE | 19 | SOCIAL | 61 |
| Message de notre Président et PDG | 4 | Vision, Mission and Valeurs | 19 | Points forts | 61 |
| Message du Président du Conseil d'Administration et du Comité de Durabilité | 6 | Objectifs Stratégiques de Durabilité | 20 | Liens avec la Communauté | 62 |
| 2021 en Chiffres | 7 | Partenaires en Développement Durable | 21 | Etude de cas 5 : Fonds de Développement Local Minier au Burkina Faso | 64 |
| A PROPOS DE FORTUNA SILVER MINES | 8 | Plan de Durabilité | 22 | Santé et Sécurité du Personnel | 66 |
| Notre Entreprise | 8 | Etude de cas 3 : Améliorer les Efforts de Collecte de Données et la Qualité des Données | 24 | Sécurité et Droits de l'Homme | 71 |
| Etapes clés de notre histoire | 9 | Implication des Parties Prenantes | 25 | Ethique des Affaires et Transparence | 73 |
| Nos Opérations | 10 | Evaluation de Materialité ESG | 26 | Gestion du Capital Humain et Relations de Travail | 76 |
| Notre Exploration | 12 | GOVERNANCE D'ENTREPRISE | 27 | Droits des Peuples Autochtones | 79 |
| Etude de cas 1 : Intégrer la durabilité dans le Projet de Séguéla | 13 | Gouvernance d'Entreprise en Bref | 27 | Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement | 80 |
| Notre Production | 14 | Surveillance ESG et Durabilité | 28 | ANNEXES | 84 |
| Rapports Techniques et Dépôts Règlementaires | 15 | Diversité & Inclusion | 31 | Annexe A : Données Séguéla | 84 |
| Etude de cas 2 : Lumière sur la Combinaison avec Roxgold | 16 | Rémunération des Dirigeants | 31 | Annexe B : Tableau de Données de Performance | 86 |
| ESG POUR LES INVESTISSEURS | 17 | ENVIRONNEMENT | 32 | Annexe C : Index de Contenu Standard SASB Métaux & Minéraux | 90 |
| Introduction | 17 | Points forts | 32 | Annexe D : Index de contenu TCFD | 93 |
| Facteurs ESG | 18 | Gestion des Déchets et des Matières Dangereuses | 35 | Annexe E : Index de contenu GRI | 94 |
| Stratégie ESG | 18 | Gestion de l'Eau | 41 | Annexe F : Données complémentaires | 103 |
| Gestion des risques ESG | 18 | Changement Climatique et Emissions de GES | 43 | Annexe G : Définitions de Termes Techniques | 109 |
| Indicateurs et objectifs ESG | 18 | Gestion de l'Energie | 51 | Annexe H : Notes d'Avertissement | 112 |
| Gouvernance ESG | 18 | Etude de cas 4 : Projet de Panneaux Solaires San Jose | 53 | | |
| Cadres de divulgation ESG | 18 | Qualité de l'Air | 54 | | |
| | | Impacts sur la Biodiversité | 56 | | |
| | | Fermeture et Remise en Etat des Mines | 59 | | |



A PROPOS DU RAPPORT

[GRI 102-49]

Le rapport a été établi sur les bases suivantes:

- Les données quantitatives sont fournies pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.
- Fortuna Silver Mines a acquis Roxgold Inc. le 2 juillet 2021. La mine de Yaramoko de Roxgold a été intégrée dans notre rapport de durabilité consolidé pour l'ensemble de l'année 2021 dans la mesure du possible. Lorsque cela n'a pas été possible, ces situations ont été clairement identifiées dans le rapport.

Par conséquent, les données quantitatives consolidées sur la durabilité pour 2021 couvrent les sièges sociaux et de gestion de Fortuna au Canada, en Australie, en Côte d'Ivoire et au Pérou, ainsi que les mines qui étaient en production tout au long de la période de référence : La mine Caylloma (exploitée par Bateas), la mine San Jose (exploitée par Cuzcatlan), la mine Lindero (exploitée par Mansfield) et la mine Yaramoko (exploitée par Roxgold Sanu). [GRI 102-45]

- Lorsqu'elles sont disponibles, cinq années consécutives de données quantitatives (2017 à 2021) sont fournies pour permettre une analyse des tendances. Ces données consolidées comprennent les données de Roxgold, sauf indication contraire expresse.
- Les données relatives aux ressources humaines et aux employés de l'exploration ont été exclues des données pour Yaramoko de 2017 à 2020. En 2021, les employés de l'exploration ont été inclus dans la collecte de données pour Yaramoko.
- Les données sur la durabilité du projet Séguéla en Côte d'Ivoire ne sont pas incluses dans les données consolidées sur la durabilité. Elles ont été rapportées séparément (voir **Annexe A**).

- Toutes les informations financières contenues dans ce rapport sont présentées sur une base consolidée, sauf indication contraire, et comprennent les résultats financiers de Roxgold à partir du 2 juillet 2021.

Certaines informations du rapport 2020 ont été ajustées dans le présent rapport. Les ajustements se trouvent dans **l'Annexe E**. [GRI 102-48]

Ce rapport a été préparé conformément aux normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI): Critères Essentiels. [GRI 102-54]. La GRI est le cadre le plus largement adopté pour les rapports sur la durabilité. L'index du contenu de la GRI se trouve dans **l'Annexe E**. [GRI 102-55]

Le rapport est également préparé selon la norme *Metals and Mining du Sustainability Accounting Standards Board* (SASB). L'index du contenu du SASB se trouve dans **l'Annexe C**.

Dans la section du présent rapport consacrée au changement climatique, nous avons veillé à respecter les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*). Cette section comprend également notre Prise de Position sur le Changement Climatique, qui décrit notre approche du changement climatique. Fortuna a également répondu au questionnaire du CDP sur le changement climatique pour la première fois en 2021, qui est aligné sur les recommandations de la TCFD.

Des détails supplémentaires concernant la préparation de ce rapport sont fournis dans le **tableau 1**.

Tableau 1 : Informations sur le rapport

| | |
|------------------------------------|---|
| Période du rapport [GRI 102-50] | 1er janvier - 31 décembre 2021 |
| Date de publication | 2 mai 2022 |
| Périodicité [GRI 102-52] | Annuelle |
| Dernier rapport [GRI 102-51] | Rapport de Durabilité 2020, Publié le 12 avril 2021 |
| Contact [GRI 102-53] | Service des Opérations sustainability@fortunasilver.com |
| Site Internet | https://www.fortunasilver.com/sustainability/overview |
| Assurance Externe [GRI-102-56] | Pas d'assurance externe |

D'autres informations relatives à l'ESG sont disponibles dans les documents réglementaires publiés sur notre site Internet :

- [Etats financiers Consolidés Vérifiés](#)
- [Discussion et Analyse de la Direction](#)
- [Rapport Annuel d'Information](#)
- [Formulaire 40-F - Rapport Annuel](#)
- [Circulaire d'Information de la Direction](#)
- [Rapport sur la Loi sur les Mesures de Transparence dans le Secteur Extractif \(LMTSE\)](#)



Message de notre Président et PDG

Jorge A. Ganoza



"Nous nous engageons fermement à intégrer la durabilité dans notre stratégie d'entreprise, notre culture organisationnelle et nos opérations quotidiennes."

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport de durabilité 2021. Nous avons été témoins d'une année unique qui a à nouveau présenté des risques et des défis pour la société, alors que la pandémie de COVID-19 a continué à influencer la façon dont le monde fait des affaires.

Nous restons concentrés sur la production d'argent et d'or tout en générant une valeur partagée sur le long terme pour nos actionnaires et nos parties prenantes, grâce à une production efficace, à l'atténuation des impacts sur l'environnement et la responsabilité sociale. Le développement durable, la bonne gouvernance, la gestion des risques et les relations solides avec les principales parties prenantes restent extrêmement importants pour Fortuna.

Nous sommes fermement engagés à intégrer la durabilité dans notre stratégie d'entreprise, notre culture organisationnelle et nos opérations quotidiennes.

Acquisition de Roxgold

En juillet 2021, nous avons conclu l'acquisition de Roxgold Inc. (Roxgold) pour créer un producteur d'or et d'argent intermédiaire de premier plan, orienté vers la croissance. Nous avons élargi notre champ d'action et augmenté notre capacité à générer une valeur partagée, grâce à cette acquisition. Nous possédons et exploitons désormais la mine d'or de haute qualité de Yaramoko, située dans la ceinture de roches vertes de Houndé au Burkina Faso, et nous faisons progresser le développement et l'exploration du projet aurifère de Séguéla, en Côte d'Ivoire.

Cette transaction présente de nombreux avantages et, en tant qu'entreprise, nous sommes désormais mieux positionnés pour saisir les opportunités de croissance, grâce à un portefeuille diversifié d'actifs opérationnels de qualité, à un projet de développement ferme et à un solide pipeline d'actifs d'exploration à forte valeur ajoutée. La transaction réunit deux équipes de direction très expérimentées qui ont fait leurs preuves en matière de création de valeur dans les Amériques et en Afrique de l'Ouest. L'équipe de Fortuna se réjouit de continuer à créer de la valeur pour les actionnaires en faisant progresser nos actifs et nos découvertes, et en maintenant nos excellents résultats en tant qu'opérateur et constructeur de mines où la durabilité a toujours été et continue d'être une partie intégrante de nos opérations.

Engagement en faveur de la durabilité

Nous considérons la durabilité comme un processus d'amélioration continue. Compte tenu de cette réalité, nous devons suivre l'évolution et les attentes accrues de nos parties prenantes. Fortuna s'est engagée à répondre à ces attentes. Notre cadre de durabilité a été développé pour gérer notre approche de la durabilité, en accord avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous continuons à affiner notre stratégie de durabilité et le plan de durabilité quinquennal associé, qui comprend des indicateurs clés de performance (KPI), des objectifs et des engagements. En 2021, nous nous sommes attachés à affiner encore notre approche de la durabilité afin de l'aligner sur les meilleures pratiques et de faire en sorte qu'elle reflète les changements dans notre activité à la suite de l'acquisition de Roxgold. Nous avons également nommé un vice-président senior chargé de la durabilité, afin de mener notre ambitieuse stratégie ESG et de coordonner sa mise en œuvre sur les deux continents et dans les cinq pays où nous opérons actuellement.



Les points forts de nos performances en 2021 sont les suivants :

Zéro Accident mortel lié au travail parmi les employés et les sous-traitants

6% Des fournisseurs sont issus des communautés locales

Zéro Déversement ni amende environnementale importants

Zéro Cas confirmé de corruption, de discrimination ou violation des droits de l'homme

43% Des employés sont issus des communautés locales

100% Du personnel de sécurité interne et externe a reçu une sensibilisation aux droits de l'homme

Notre approche du changement climatique

Chez Fortuna, nous reconnaissons que le changement climatique est un défi mondial majeur qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les opérations, les communautés d'accueil, les ressources utilisées dans la production, l'économie et la société en général. Nous avons identifié le changement climatique comme un facteur ESG important et nous nous sommes engagés à développer une stratégie globale en matière de changement climatique en 2021. Nos principales priorités en matière de changement climatique sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le renforcement de la résilience face aux risques physiques du changement climatique et l'amélioration continue des performances en matière de changement climatique sur la base de l'évolution des meilleures pratiques. L'élaboration d'une stratégie globale en matière de changement climatique est un processus continu, et nous sommes heureux de présenter nos progrès dans ce domaine dans ce rapport. En 2021, nous avons franchi de nombreuses étapes clés, notamment :

- Nous avons réalisé une évaluation des impacts potentiels des facteurs reliés au changement climatique sur la valeur de notre entreprise afin de classer par ordre de priorité les risques et les opportunités associés aux facteurs les plus susceptibles d'avoir un impact.
- Nous avons développé une approche du changement climatique soutenue par des engagements clés liés au climat, communiqués dans notre nouvelle prise de [position sur le changement climatique](#).

- Une analyse de l'écart par rapport aux meilleures pratiques en matière de structures de gouvernance du changement climatique a été réalisée et la Charte du Comité de Durabilité a été mise à jour pour inclure une mention explicite de la surveillance des facteurs de changement climatique.
- Examen des meilleures pratiques en matière d'intégration des risques liés au climat dans les processus de gestion des risques de l'entreprise.
- Identification d'un ensemble d'indicateurs clés de performance liée au climat pour nous permettre de mesurer nos progrès et nos performances en matière de changement climatique.
- Elaboration d'une feuille de route pluriannuelle de mise en œuvre qui vise à combler les écarts entre les pratiques existantes et les meilleures pratiques en matière de changement climatique, dans le but de la décarbonisation progressive de nos opérations minières.

La section Changement climatique et émissions de GES du présent rapport comprend nos informations relatives au climat alignées sur les recommandations de la TCFD et fournit des détails supplémentaires sur notre stratégie en matière de changement climatique. En 2022, nous nous concentrerons sur la réalisation d'études supplémentaires en vue de fixer des objectifs liés au climat, notamment un objectif de réduction des émissions de GES.

Perspectives

À l'horizon 2022 et au-delà, nous nous attachons à prendre soin de notre personnel, de notre environnement et à écouter nos parties prenantes. Nous souhaitons continuer à faire progresser le développement de notre stratégie en matière de changement climatique.

Comme toujours, nous pensons qu'une communication appropriée est essentielle à la gestion de notre stratégie et de nos objectifs de développement durable. Nous sommes convaincus que ce rapport est précis, équilibré et informatif et qu'il offre le niveau de responsabilité et de transparence que nous nous efforçons d'atteindre en permanence. Au nom de notre équipe de direction et des employés de Fortuna, nous vous remercions pour votre soutien continu.

Jorge A. Ganoza

Président, PDG et directeur



Message du Président du Conseil d'Administration et du Comité de Durabilité

David Laing



"Nous nous engageons à ce que les facteurs ESG, y compris le changement climatique, soient intégrés dans les processus de gouvernance, de stratégie et de gestion des risques d'entreprise de Fortuna."

2021 a été une année importante dans l'histoire de Fortuna. L'acquisition de Roxgold est une étape considérable pour l'entreprise et elle renforce notre positionnement vers une croissance responsable continue. Tout au long de l'histoire de notre entreprise, la durabilité a été, et continuera d'être, une priorité absolue pour le Conseil d'administration de Fortuna.

Le Comité de durabilité, et l'ensemble du Conseil d'Administration, continuent de se concentrer sur la surveillance efficace des risques matériels de l'entreprise. Nous nous engageons à veiller à ce que les facteurs ESG, y compris le changement climatique, soient intégrés dans les processus de gouvernance, de stratégie et de gestion des risques d'entreprise de Fortuna.

En 2021, le Conseil a eu le plaisir d'accueillir Kate Harcourt en tant que nouveau membre du directoire. Kate Harcourt est une professionnelle du développement durable avec plus de 30 ans d'expérience, principalement dans l'industrie minière. Elle apporte au Conseil d'Administration de Fortuna une expertise approfondie en matière de durabilité et siège en tant que membre du Comité de durabilité. De plus, dans la poursuite de notre objectif de continuer à développer la capacité de l'ensemble du Conseil à fournir une surveillance efficace des facteurs ESG, en 2021, l'ensemble du Conseil a participé à des séances de formation sur l'importance de l'ESG pour l'industrie minière, les devoirs des membres du Conseil et la prise en compte des facteurs ESG dans la prise de décision, et les tendances en matière de divulgation ESG pour l'industrie minière.

Pour plus de détails sur la façon dont le Conseil d'administration et le Comité de durabilité assurent la surveillance des facteurs ESG et de la durabilité et sur la façon dont la responsabilité de la direction pour ces facteurs est attribuée dans l'ensemble de l'entreprise, voir la section [Surveillance ESG et durabilité du présent rapport](#).

Le Conseil d'administration s'est également engagé à continuer de soutenir le développement de la stratégie de l'entreprise en matière de changement climatique. Nous continuerons à formaliser l'intégration du changement climatique dans les structures de gouvernance existantes afin de nous aligner sur les meilleures pratiques, par exemple en incluant dans la charte du Comité de durabilité une mention explicite sur la surveillance du changement climatique. Nous donnerons le ton au sommet en matière de changement climatique afin de nous assurer que nos principales priorités en matière de changement climatique, à savoir la réduction des émissions de GES, le renforcement de la résilience face aux risques physiques du changement climatique et l'amélioration continue de la performance en matière de changement climatique, sont bien comprises et exécutées dans toute l'entreprise. Nous surveillerons régulièrement les performances de l'entreprise en matière de changement climatique, en nous appuyant sur un ensemble d'indicateurs clés de performance liée au climat. Le changement climatique est un sujet d'une importance cruciale qui nécessite une approche globale de l'entreprise, soutenue par le Conseil d'administration.

Au nom du Comité de durabilité et de l'ensemble du Conseil d'administration, nous vous remercions de votre soutien et vous invitons à en savoir plus sur l'approche stratégique de Fortuna grâce au rapport de durabilité 2021.

David Laing

Président, Comité de durabilité du Conseil d'administration, Conseil d'administration



2021 en Chiffres



US\$ **1,533M**

Capitalisation globale¹



US\$ **599M**

Revenus des ventes et autres²



US\$ **91M**

Paiements aux gouvernements³



US\$ **5,01M**

Investissements communautaires



2129

Salariés



2337

Spus-traitants



15%

Femmes salariées



16%

Femmes cadres dirigeantes



0

Accidents mortels



0,58

Taux de fréquence des
accidents avec arrêt de
travail (LTIFR)⁴



3,38

Taux de fréquence du total des
incidents enregistrables (TRIFR)



0,24

Intensité du prélèvement d'eau
- mètres cubes (m³) par tonne de
minerai traité ore



0

Incidents de non-conformité
associés aux permis, normes et
règlements relatifs à la qualité de l'eau



17,81

Intensité de carbone - tonnes de dioxyde de
carbone (tCO₂eq) émises pour mille tonnes
de minerai traité



0,21

Intensité énergétique - gigajoules (GJ)
consommés par tonne de minerai traité

Les données financières figurant dans la liste ci-dessus sont fournies sur une base consolidée. Le reste des données consolidées pour 2021 couvre nos filiales d'exploitation, Bateas, Cuzcatlan, Mansfield, et les bureaux de Roxgold et Fortuna en Australie, au Canada et au Pérou. Comme mentionné ci-dessus dans la section "À propos" de ce rapport, les données relatives au projet Séguéla sont fournies en [Annexe A](#). [GRI 102-7]

^{1,2,3} Ce chiffre ne prend en compte que les données de Yaramoko à partir de H2 2021, conformément à nos états financiers

⁴ Les indicateurs de sécurité figurant dans ce rapport sont calculés et divulgués selon la définition de l'OSHA



A PROPOS DE FORTUNA SILVER MINES

NOTRE ENTREPRISE

Fortuna Silver Mines Inc. (Fortuna) est une société minière canadienne fondée en 2005 qui se consacre à la production de métaux précieux en Amérique latine et en Afrique occidentale. Fortuna est une société publique, dont les actions sont cotées à la bourse de New York (NYSE:FSM) et à la bourse de Toronto. (TSE:FVI) [GRI 102-1] [GRI 102-5]. Notre siège social est situé à Vancouver, au Canada, et notre siège de gestion est à Lima, au Pérou.

Notre mine Caylloma à Arequipa, au Pérou, produit de l'argent, de l'or, du plomb et du zinc depuis 2006. Notre mine San Jose à Oaxaca, au Mexique, produit de l'argent et de l'or depuis 2011. Notre mine Lindero à Salta, en Argentine, a versé son premier or en octobre 2020 et notre mine Yaramoko au Burkina Faso produit de l'or depuis 2016. En septembre 2021, la société a pris la décision de construire sa cinquième mine, une mine d'or à ciel ouvert sur le projet Séguéla en Côte d'Ivoire qui produira de l'or en 2023.

Figure 1 montre la relation entre Fortuna et ses filiales matérielles. **Figure 2** montre l'emplacement de nos mines en production et de nos projets d'exploration [GRI 102-3, GRI 102-4].

Figure 1 : Fortuna et ses filiales importantes

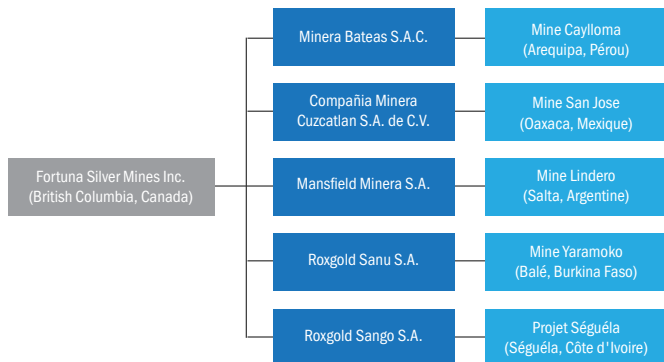
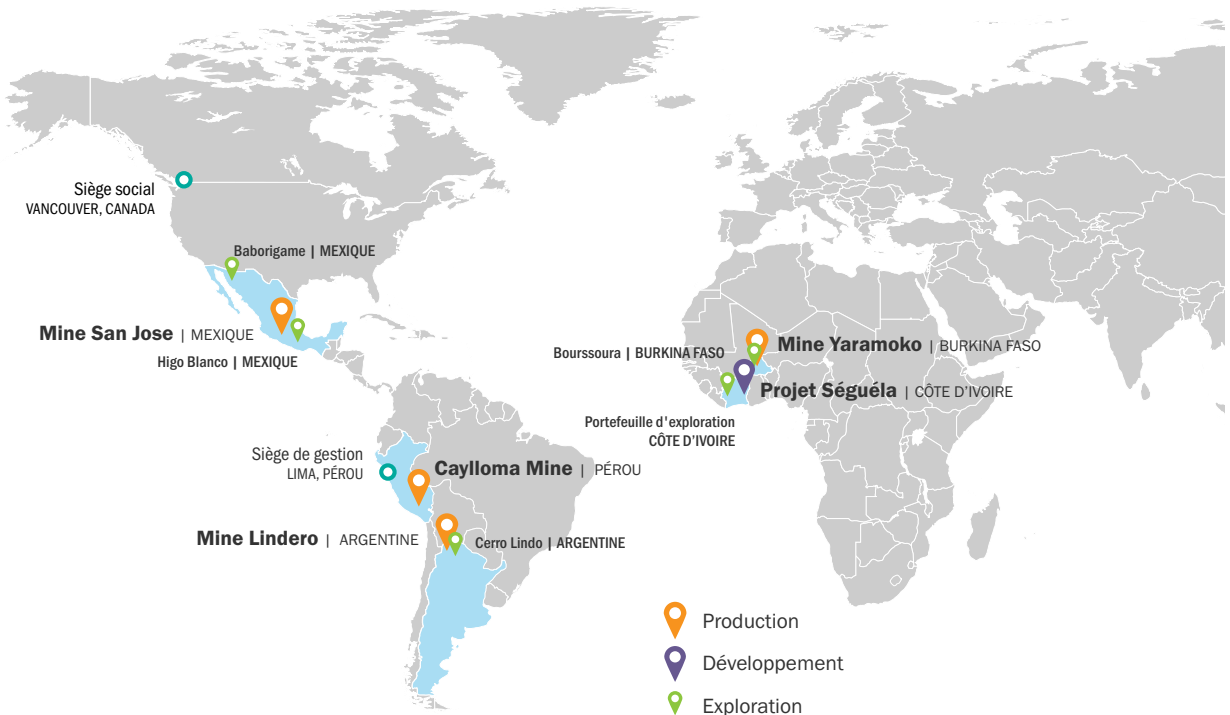





Figure 2 : Mines en production et projets d'exploration



-  Production
-  Développement
-  Exploration



ETAPES CLES DE NOTRE HISTOIRE



2005

Fortuna Silver Mines Inc. fondée
Actions de Fortuna cotées à la Bourse de Toronto (TSX: FVI)
Acquisition de la mine Caylloma à Arequipa, Pérou



2009

Acquisition du projet San Jose à Oaxaca, au Mexique



2011

Début de l'exploitation commerciale de la mine San Jose
Actions de Fortuna cotées à la bourse de New York (NYSE: FSM)



2017

Début de la construction du projet Lindero à Salta, en Argentine



2021

2 juillet 2021 Acquisition de Roxgold, Inc.
29 septembre 2021 Décision de construction, Projet Séguéla Gold, Côte d'Ivoire



2006

Reprise des opérations à la mine Caylloma



2010

Début de la construction du projet de San Jose



2016

Le traitement des minerais à la mine San Jose a été porté à 3 000 tonnes par jour (tpj) et à 1 430 tpj à la mine Caylloma.



2020

Première coulée d'or à la mine Lindero le 20 octobre 2020





NOS OPERATIONS

Mine Caylloma



| | |
|----------------------------------|--|
| OPERATEUR | Minera Bateas S.A.C. |
| EMPLACEMENT | Caylloma, Arequipa, Pérou |
| PRODUIT | Argent, or, zinc, plomb |
| SURFACE | 36,322 hectares |
| CAPACITE | 1,430 tpd |
| TYPE DE MINE | Exploitation minière souterraine par déblais et remblais |
| METHODE D'EXTRACTION | Flottation |
| TEMPS DE RESERVE | 6 ans |
| EFFECTIFS | 333 employés and 822 sous-traitants |
| COMMUNAUTE LA PLUS PROCHE | Caylloma, Arequipa |



Mine San Jose



| | |
|----------------------------------|--|
| OPERATEUR | Compañía Minera Cuzcatlan S.A. de C.V. |
| EMPLACEMENT | District Minier de Taviche, Oaxaca, Mexique |
| PRODUIT | Argent, or |
| SURFACE | 47,844 hectares |
| CAPACITE | 3,000 tpd |
| TYPE DE MINE | Exploitation minière souterraine par déblais et remblais et de longs trous |
| METHODE D'EXTRACTION | Flottation |
| TEMPS DE RESERVE | 3 ans |
| EFFECTIFS | 716 employés et 444 sous-traitants |
| COMMUNAUTE LA PLUS PROCHE | San Jose del Progreso, Oaxaca |



Mine Lindero



| | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| OPERATEUR | Mansfield Minera S.A. |
| EMPLACEMENT | Salta, Argentine |
| PRODUIT | Or |
| SURFACE | 3,500 hectares |
| CAPACITE | 18,750 tpd |
| TYPE DE MINE | Ciel ouvert |
| METHODE D'EXTRACTION | <u>Lixiviation en tas</u> |
| TEMPS DE RESERVE | 12 ans |
| EFFECTIFS | 584 employés et 552 sous-traitants |
| COMMUNAUTE LA PLUS PROCHE | Tolar Grande, Salta |



[GRI 102-2, GRI 102-7]



Mine Yaramoko



| | |
|----------------------------------|--|
| OPERATEUR | Roxgold Sanu S.A. |
| EMPLACEMENT | Commune de Bagassi, Province de Balé, Région de la Boucle du Mouhoun, Burkina Faso |
| PRODUIT | Or |
| SURFACE | 23,000 hectares |
| CAPACITE | 1,400 tpd |
| TYPE DE MINE | Exploitation souterraine par longs trous avec exploitation à ciel ouvert prévue une fois la mine souterraine fermée. |
| METHODE D'EXTRACTION | <u>Lixiviation au carbone</u> |
| TEMPS DE RESERVE | 5 ans |
| EFFECTIFS | 432 employés and 459 sous-traitants |
| COMMUNAUTE LA PLUS PROCHE | Bagassi, Balé |



Projet Séguéla (en construction)



| | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| OPERATEUR | Roxgold Sango S.A. |
| EMPLACEMENT | Worodougou, Côte D'Ivoire |
| PRODUIT | Or |
| SURFACE | 62,000 hectares |
| CAPACITE | 3,750 tpd |
| TYPE DE MINE | à ciel ouvert |
| METHODE D'EXTRACTION | Lixiviation au carbone et gravité |
| TEMPS DE RESERVE | 8.6 ans |
| EFFECTIFS | 70 employés and 650 sous-traitants |
| COMMUNAUTE LA PLUS PROCHE | Bangana, Tiéma and Kouégo |





NOTRE EXPLORATION

Projets Brownfield

Nous explorons des gisements minéraux à proximité de nos opérations actuelles afin d'utiliser efficacement notre capacité de production. Nous avons plusieurs projets d'exploration actifs en 2021 :

- **Caylloma** : Les forages de surface et souterrains se concentreront sur les extensions de deux filons de minerai le long de la veine Animas, sur l'extension possible des ressources minérales le long de la veine d'argent San Cristobal riche en or, située au nord de la mine et sur une nouvelle cible de type grassroots située au sud de la mine.
- **San Jose** : Le forage d'exploration souterrain se concentrera sur le Footwall North de Trinidad et le Hanging Wall de la veine Bonanza, tandis que le forage de surface testera deux nouvelles cibles au sud et au nord de la mine.
- **Lindero** : Cartographie, échantillonnage de surface et essais de forage de la minéralisation d'or et de cuivre dans les porphyres et les brèches du projet Arizaro.
- **Yaramoko** : La majorité des anomalies et des gisements connus sont situés le long de la cassure régionale du cisaillement de Boni et du cisaillement de second ordre de Yaramoko. La majorité de la concession de Yaramoko est largement inexplorée. Des programmes de forage régionaux sont actuellement en place et se concentrent sur le forage le long du cisaillement de Boni, Haho, Kaho et Houko.
- **Séguéla** : Comprend les gisements de style filonien orogénique Antenna, Koula, Agouti, Boulder et Ancien, définis comme ressources et proches de la surface. Le forage s'est concentré en 2021 sur le gisement Sunbird et sur l'extension de la minéralisation connue dans les gisements Koula et Ancien.

Projets Greenfield

En 2021, nous avons exploré de nouvelles zones de minéralisation au Mexique, en Argentine, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire :

- **Baborigame, Sante Fe, Higo Blanco**, Mexique
- **Cerro Lindo, Solitario**, Argentine
- **Boussoura**, Burkina Faso
- **Dianra, Kadyoha, Bouake, Dimbokro, Boundiali**, Côte d'Ivoire



▲ Core shack à Séguéla



ETUDE DE CAS 1 INTÉGRER LA DURABILITÉ DANS LE PROJET D'OR SÉGUÉLA

La décision de construire le projet aurifère de Séguéla a été annoncée en septembre 2021 et la production d'or est prévue pour la mi-2023. La durabilité fait partie intégrante de la conception, de la construction et de l'exploitation future du projet situé à 20 kilomètres de la ville de Séguéla, dans la région du Worodougou, en Côte d'Ivoire. Les villages de Bangana, Tiéma et Kouégo situés à plusieurs kilomètres du site minier sont les agglomérations les plus proches. La confiance et les relations solides établies avec les communautés locales sont essentielles au succès du développement du projet et de son exploitation à venir. Nous avons établi cette confiance et cultivé ces relations depuis plus de cinq ans.

Notre approche reconnue de l'engagement communautaire, de la consultation et de la responsabilité sociale des entreprises à Yaramoko au Burkina Faso est reproduite à Séguéla, tout en prenant en considération le contexte unique de la communauté locale. Nous avons établi un cadre de discussion de haut niveau pour permettre un engagement avec les groupes sociaux dont les terres et les activités sont affectées par le projet, ainsi que les autorités régionales qui supervisent l'application de la législation minière.

Ce processus nous permet d'assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation adéquates, d'éviter les conflits potentiels et d'obtenir des résultats mutuellement bénéfiques pour les parties prenantes locales.

Nous avons réalisé des inventaires détaillés des biens physiques et économiques des personnes affectées par le projet et fourni une compensation pour les terres et les récoltes, ainsi qu'une réinstallation physique si nécessaire, conformément à la réglementation locale et aux meilleures pratiques internationales, y compris la Norme de performance 5 de l'IFC.

Afin de tenir les principales parties prenantes informées des activités du projet, de veiller à ce que leurs préoccupations soient prises en compte et de fournir un forum représentatif et consensuel pour l'engagement

communautaire, le projet a mis en place un Comité de Suivi du Projet Minier (CSPM).

L'objectif du CSPM est de s'assurer que la construction de la mine se fait de manière participative et transparente. Le comité est présidé par le préfet de la région de Worodougou et comprend la participation de notre responsable de la durabilité et des communautés locales, notamment les femmes et les jeunes leaders des villages, les représentants des chefs de village et les représentants des agriculteurs de Bangana, Tiéma et Kouégo impactés par le projet. En 2021, nous avons organisé 222 réunions avec la communauté et 120 réunions avec l'administration locale.

Nous avons également apporté un soutien financier à la communauté, dont 54 000 USD à des projets de développement social :



Construction de 6 salles de classe dans les villages de Bangana et Kouégo



Appui au projet de lotissement rural et d'ouverture de routes pour les villages de Bangana, Tiéma et Kouégo



Alphabétisation des communautés locales

Pour nous assurer que nous sommes en mesure de répondre aux attentes liées à l'approvisionnement local et à l'emploi local pour le projet, nous avons mené une étude sur la disponibilité des fournisseurs et un profilage des jeunes adultes dans les villages proches du site minier. Grâce à cette étude, nous avons identifié 44 fournisseurs potentiels et nous avons mis en place un programme de formation pour donner aux jeunes adultes la possibilité de développer les compétences requises pour les emplois disponibles au sein de l'équipe de construction et des sous-traitants. Grâce à ce programme de formation, 42 jeunes adultes ont été identifiés et ont reçu une formation liée à la conduite de camions, à la sécurité et aux métiers de la construction.

De plus, avec l'appui de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Séguéla, nous avons identifié et inventorié les espèces végétales ligneuses présentes dans le périmètre du projet, et réalisé une évaluation du stock de carbone séquestré par ces espèces, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de biodiversité efficace.

Le projet Séguéla est une priorité essentielle pour Fortuna et son développement apportera une valeur significative à toutes nos parties prenantes. En plus de l'impact positif que le projet de Séguéla aura sur les communautés environnantes et sur le pays, il deviendra la cinquième mine de Fortuna et celle dont le coût est le plus bas.

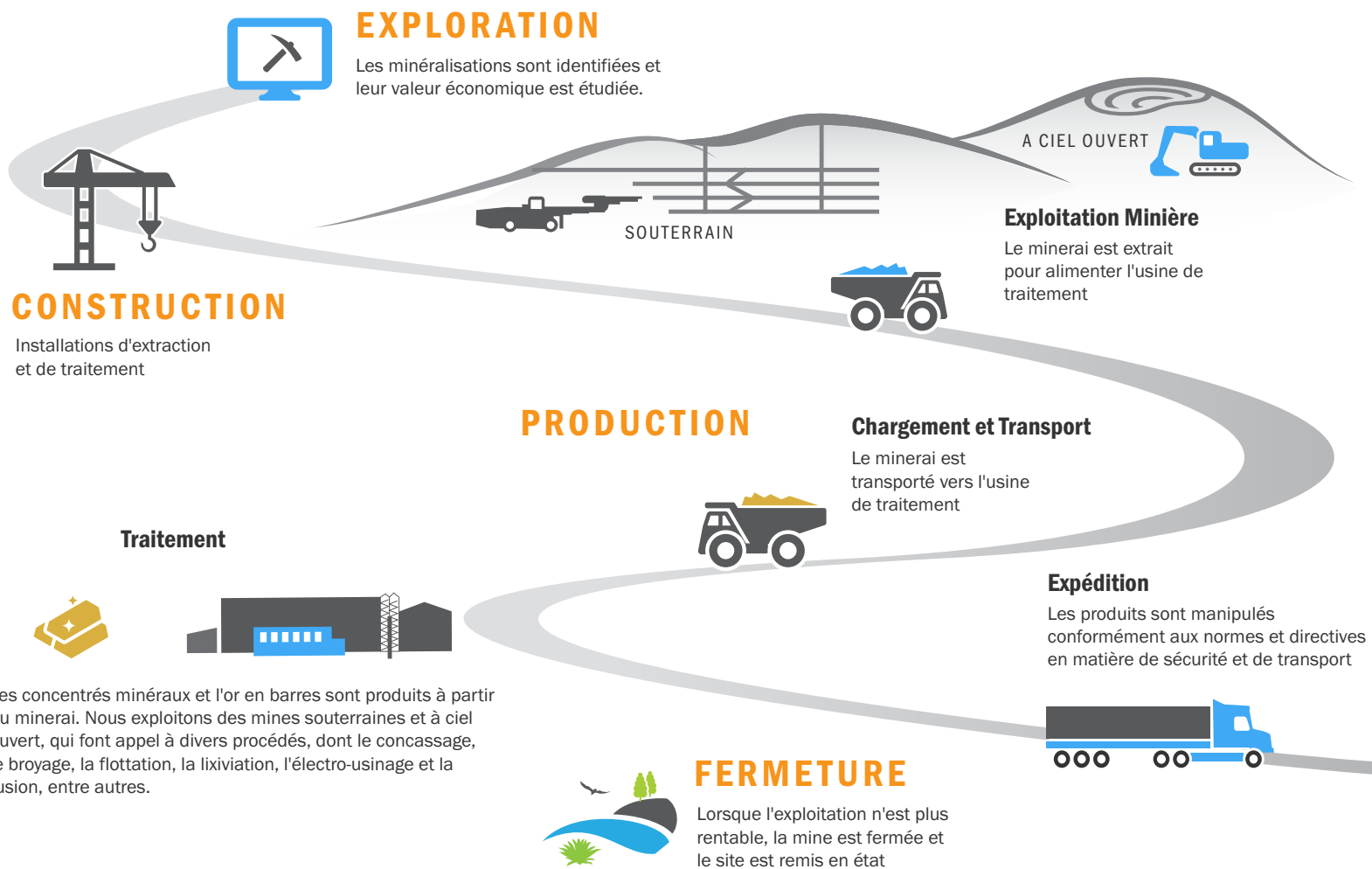


En 2021, nous avons organisé 222 réunions avec la communauté et 120 réunions avec l'administration locale.



NOTRE PRODUCTION

PROCESSUS DE PRODUCTION





Produits

Nos mines produisent de l'argent, de l'or, du plomb et du zinc, autant de métaux utilisés dans la vie quotidienne et dans de nombreuses industries qui contribuent au développement durable. La demande de ces métaux augmente avec l'accroissement de la population mondiale et l'élévation du niveau de vie. Nous cherchons à satisfaire ce besoin par une production minière responsable qui génère un impact positif pour nos parties prenantes. [GRI 102-2]

Les métaux précieux et de base que nous produisons sous forme de concentrés minéraux et de barres Doré (**tableau 2**) sont vendus aux affineurs et aux négociants internationaux lors de ventes aux enchères ou d'appels d'offres et sont expédiés directement aux usines de fusion et d'affinage du monde entier. [GRI 102-6]

Tableau 2 : Production Fortuna en 2021 [GRI 102-2, GRI 102-7, SASB EM-MM-000.A]

| Produit | Unité | Consolidé | Caylloma (Bateas) | San Jose (Cuzcatlan) | Lindero (Mansfield) | Yaramoko (Roxgold) |
|---------|-------|-----------|-------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| Argent | Moz | 7.50 | 1.07 | 6.43 | - | - |
| Or | koz | 207.19 | 6.09 | 39.41 | 104.16 | 57.54 |
| Plomb | Mlb | 32.99 | 32.99 | - | - | - |
| Zinc | Mlb | 47.55 | 47.55 | - | - | - |

Nos filiales gèrent la distribution et la commercialisation de nos produits par l'intermédiaire de leurs services commerciaux. La logistique du transport est effectuée selon des protocoles de sûreté et de sécurité stricts. Les concentrés produits dans nos mines souterraines sont acheminés par camion vers des entrepôts situés dans les ports d'expédition. Le concentré de zinc produit à Caylloma est exporté vers les marchés internationaux par le port de Matarani, Arequipa, tandis que les concentrés d'argent-plomb sont exportés par le port de Callao, Lima. Les concentrés produits à San Jose sont exportés par les ports de Veracruz, Manzanillo et Colima.

Les barres d'or produites à Lindero sont exportées par avion aux États-Unis pour y être affinées. Les barres d'or produites à Yaramoko sont exportées par avion en Suisse pour y être affinées. [GRI 102-6]

Nous traitons uniquement le minerai extrait de nos propres concessions. Nous n'achetons pas de minerai ou de concentrés minéraux à des tiers pour les traiter, les raffiner ou les commercialiser.

RAPPORTS TECHNIQUES ET DEPOTS REGLEMENTAIRES

Un résumé des informations scientifiques et techniques importantes concernant les activités d'exploration, de développement et de production de minéraux, ainsi que le contexte social et environnemental de nos opérations, se trouve dans les rapports techniques préparés pour chacune de nos propriétés conformément à l'instrument national 43-101 – *Standards of Disclosure for Mineral Projects*.

Le plan et les objectifs de production de chaque filiale sont soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation chaque année. Ces informations, ainsi que tous les changements ou risques importants (y compris les risques liés au développement durable), sont divulgués publiquement par le biais de dépôts réglementaires et de communiqués de presse, dont des copies sont déposées sur notre site Internet [Investisseurs](#).



Coulée d'or à Lindero ▶



ETUDE DE CAS 2 LUMIERE SUR LA COMBINAISON ROXGOLD

En avril 2021, nous avons conclu un accord pour acquérir Roxgold Inc, une société minière aurifère canadienne qui possédait et exploitait la mine d'or de Yaramoko au Burkina Faso et développait le projet aurifère de Séguéla en Côte d'Ivoire. L'acquisition a été finalisée en juillet 2021 et a abouti à la création d'un producteur d'or et d'argent intermédiaire mondial de premier plan, orienté vers la croissance, et bien positionné pour saisir des opportunités de croissance organique et inorganique convaincantes.

Le processus d'intégration, bien que complexe, a été bien planifié et finalement réussi grâce à la collaboration de plusieurs équipes et experts. Au cours du processus d'intégration, nous avons recherché l'alignement sur cinq fronts principaux :

- 1 Harmonisation des politiques, du cadre et des normes
- 2 Systèmes de gestion
- 3 Rapports financiers
- 4 Priorité à l'entreprise Indicateurs clés de performance (KPI)
- 5 Systèmes de Technologies de l'information (TI)

Nous sommes heureux d'annoncer que le modèle opérationnel de Fortuna a été renforcé sur tous les fronts afin de garantir une entreprise efficace, dotée de processus clairs et agiles en matière de prise de décision, de responsabilité et d'utilisation des talents internes.

Le processus d'intégration renforcera également l'engagement continu de Fortuna en matière de durabilité. Avec l'acquisition :

- L'approche ESG globale de Fortuna s'est renforcée car elle s'appuie sur les meilleures pratiques des deux entreprises. De nombreux programmes et initiatives sont encore en cours d'évaluation pour une mise en œuvre à l'échelle de l'entreprise et il s'agit d'un processus continu.
- Les politiques ESG ont été révisées et mises à jour et, en conséquence, Fortuna a adopté deux nouvelles politiques à l'échelle de l'entreprise : la politique de relations avec les employés et la politique de relations avec la communauté.

Étant donné que l'acquisition a eu lieu au milieu de l'année 2021, Fortuna a travaillé avec diligence pour recueillir des données sur la durabilité à l'échelle de l'entreprise pour 2021. Cette entreprise a été couronnée de succès grâce aux efforts de nos employés.

Dans ce rapport de durabilité, nous avons cherché à inclure autant de données que possible sur nos opérations en Afrique de l'Ouest et nous avons spécifiquement indiqué

dans le rapport les cas où les données n'étaient pas disponibles pour la mine de Yaramoko. En 2022, nous prévoyons d'inclure entièrement les opérations d'Afrique de l'Ouest dans les données de l'ensemble de l'entreprise.

Dans l'ensemble, le processus d'intégration a permis d'identifier les synergies potentielles et les sources de valeur supplémentaires à inclure dans les plans de l'entreprise dans les années à venir, et à préserver les meilleurs éléments des personnes, des opérations, des processus et des expériences des deux entreprises. Ce processus s'est déroulé de manière harmonieuse, sans interruption, et a été achevé dans les délais, tandis que les attentes en matière de performance ESG globale ont été satisfaites. Il s'agit d'une démonstration des bonnes pratiques, de la culture et des capacités de l'entreprise à réaliser des projets complexes dans le respect du plan et des attentes de l'organisation. [GRI 102-10]

Usine de traitement de la mine de Yaramoko ▶





ESG POUR LES INVESTISSEURS

INTRODUCTION

Notre stratégie commerciale se concentre sur l'allocation disciplinée des ressources humaines et financières vers l'exploration, le développement et l'acquisition d'actifs qui améliorent la qualité de notre portefeuille et qui peuvent être performants avec des marges financières saines à travers les hauts et les bas des cycles de prix des métaux précieux. Nous nous engageons à intégrer dans notre stratégie commerciale les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus susceptibles d'avoir un impact sur la valeur de l'entreprise. Nous nous engageons également à fournir aux investisseurs des informations et des données cohérentes et utiles à la prise de décision concernant ces facteurs ESG.

Cette section est conçue pour aider les investisseurs et les autres participants aux marchés de capitaux qui recherchent des informations sur les facteurs ESG financièrement significatifs dans ce rapport.



FACTEURS ESG

Grâce à une évaluation de matérialité, les critères ESG suivants ont été évalués comme ayant le plus grand potentiel d'impact sur la valeur de l'entreprise et donc d'intérêt pour nos investisseurs et les marchés financiers. Les sections du rapport où l'on peut trouver des informations et des données sur ces facteurs sont référencées ci-dessous :



Environnement

- [Gestion des déchets et des matières dangereuses](#)
- [Gestion de l'eau](#)
- [Changement climatique et émissions de GES](#)
- [Gestion énergétique](#)



Social

- [Relations avec la communauté](#)
- [Santé et sécurité des travailleurs](#)
- [Sécurité et droits de l'homme](#)
- [Éthique des affaires et transparence](#)



Gouvernance

- [Gouvernance d'entreprise](#)

STRATEGIE ESG

Les facteurs ESG importants sont traités dans notre cadre de développement durable, qui est intégré dans notre stratégie d'entreprise globale. (Voir la section [Cadre de durabilité](#)). En outre, au cours de l'année 2021, nous avons fait des progrès significatifs vers notre objectif de développer une stratégie climatique complète abordant les quatre piliers des recommandations de la TCFD : Gouvernance, Gestion des risques, Stratégie, Indicateurs et Objectifs. Notre [Prise de position sur le changement climatique](#) expose notre approche et les principaux piliers et engagements qui sous-tendent notre stratégie.

GESTION DES RISQUES ESG

Notre Conseil d'administration est responsable de la surveillance globale des risques, et le Comité de durabilité est chargé de la surveillance des risques ESG applicables. L'entreprise a mis en place un système de gestion des risques et un registre central des risques. Nos responsables de pays dirigent un processus ascendant d'identification et d'évaluation des risques pour chaque filiale sur une base trimestrielle. Nous organisons quatre ateliers sur les risques par an, auxquels participent les chefs de pays, les chefs de département et l'équipe financière de l'entreprise, afin d'aligner les éléments clés des processus de gestion des risques et de garantir la cohérence de l'approche de l'identification et de l'évaluation des risques. Les risques liés à l'ESG sont inclus dans les catégories de risques qui sont évaluées : opérationnel, financier, santé et sécurité au travail, environnement, communauté, réputation et organisation, et projets. Les résultats de l'atelier sur les risques sont consolidés au niveau régional et distribués à chaque département afin de garantir une vision cohérente des risques dans l'ensemble de l'entreprise.

Les résultats sont communiqués à la direction générale, puis au Conseil d'administration, sur une base trimestrielle.

INDICATEURS ET OBJECTIFS ESG

Nous avons élaboré un plan quinquennal de développement durable comprenant des indicateurs ESG et des objectifs à court, moyen et long terme, qui sont approuvés par le Conseil d'administration et suivis mensuellement (voir section [Plan de durabilité](#)). En 2021, après l'acquisition de Roxgold, l'entreprise a révisé l'ensemble de ses objectifs ESG 2022, 2023 et 2025 afin de mieux refléter les changements intervenus dans son activité. Les indicateurs ESG sont intégrés dans la rémunération (voir section [Gouvernance d'entreprise](#)).

Un résumé des indicateurs ESG inclus dans le présent rapport est disponible dans l'[Annexe B](#).

GOUVERNANCE ESG

Les détails de la surveillance du Conseil et des responsabilités de la direction concernant les facteurs ESG se trouvent dans la section [Gouvernance d'Entreprise – Surveillance ESG](#) et dans la section "Notre approche" des sections couvrant chacun des facteurs ESG importants.



FOCUS ESG

Dans chaque section du rapport traitant d'un facteur ESG important, un encadré Focus ESG est inclus, fournissant :

- Liens vers les documents clés et les informations complémentaires
- Un aperçu des indicateurs du SASB et/ou de la TCFD abordés dans la section.
- Navigation vers la section [ESG pour les investisseurs](#)

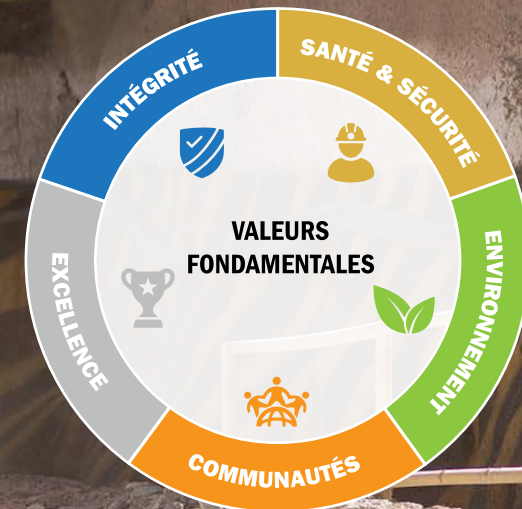
CADRES DE DIVULGATION ESG

Le présent rapport a été préparé selon la norme de la SASB relative aux métaux et aux mines. L'index du contenu de la SASB se trouve dans l'[Annexe C](#).

Dans la section [Changement Climatique](#) du présent rapport, nous avons aligné notre rapportage sur les recommandations de la TCFD. Nous entendons continuer à améliorer l'alignement avec la TCFD dans les rapports futurs, à mesure que nous continuons à faire évoluer notre stratégie en matière de changement climatique. Fortuna a également répondu au questionnaire du CDP sur le changement climatique pour la première fois en 2021, aligné sur les recommandations de la TCFD.



CADRE DE DURABILITE



Chez Fortuna, nous considérons la durabilité comme la création d'une valeur économique, sociale et environnementale à long terme pour nos parties prenantes. Cette conception nous a amenés à prendre l'engagement fondamental d'intégrer la durabilité dans notre stratégie commerciale, notre culture organisationnelle et nos activités opérationnelles quotidiennes.

La durabilité comprend des facteurs qui affectent tous les aspects de notre activité. Plutôt que d'isoler le développement durable dans une politique unique et autonome, nous avons créé un cadre de durabilité intégré dans notre stratégie d'entreprise globale et soutenu par une série de politiques et de normes d'entreprise (voir section Gouvernance d'Entreprise). Le cadre de durabilité est un moyen de transformer nos aspirations en actions et de concrétiser notre vision.

VISION, MISSION ET VALEURS

Vision :

Être considérés par nos parties prenantes comme une entreprise durable et leader dans le secteur des métaux précieux.

Mission :

Créer une valeur durable par la croissance de nos réserves minérales, la production de métaux et l'exploitation efficace de nos actifs, tout en restant fermement engagé en faveur de la sécurité et de la responsabilité sociale et environnementale.

Valeurs :

- Nous accordons une grande importance à la santé et à la sécurité de nos employés. Nous ne tolérons pas les actions ou les conditions dangereuses.
- Nous accordons de l'importance à l'environnement. Nous adhérons à des normes environnementales strictes et atténuons notre impact.
- Nous apprécions nos communautés. Nous respectons la diversité culturelle et travaillons en tant que partenaire stratégique pour permettre le développement durable de nos communautés voisines.
- Nous valorisons l'engagement envers l'excellence. Nous appliquons des standards de qualité élevés et les meilleures pratiques.
- Nous valorisons l'intégrité. Nous agissons en accord avec notre philosophie.

[GRI 102-16]



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE DURABILITÉ

Conformément à notre vision, notre mission et nos valeurs, nous avons identifié trois objectifs stratégiques de durabilité soutenus par six piliers de durabilité (**figure 3**). Le rapport sur le pilier de la performance financière est abordé dans la section [ESG pour les Investisseurs](#), et dans nos documents réglementaires. Nous fournissons des informations sur les cinq autres piliers de durabilité dans le rapport.

Figure 3: Objectifs stratégiques de durabilité et piliers de durabilité

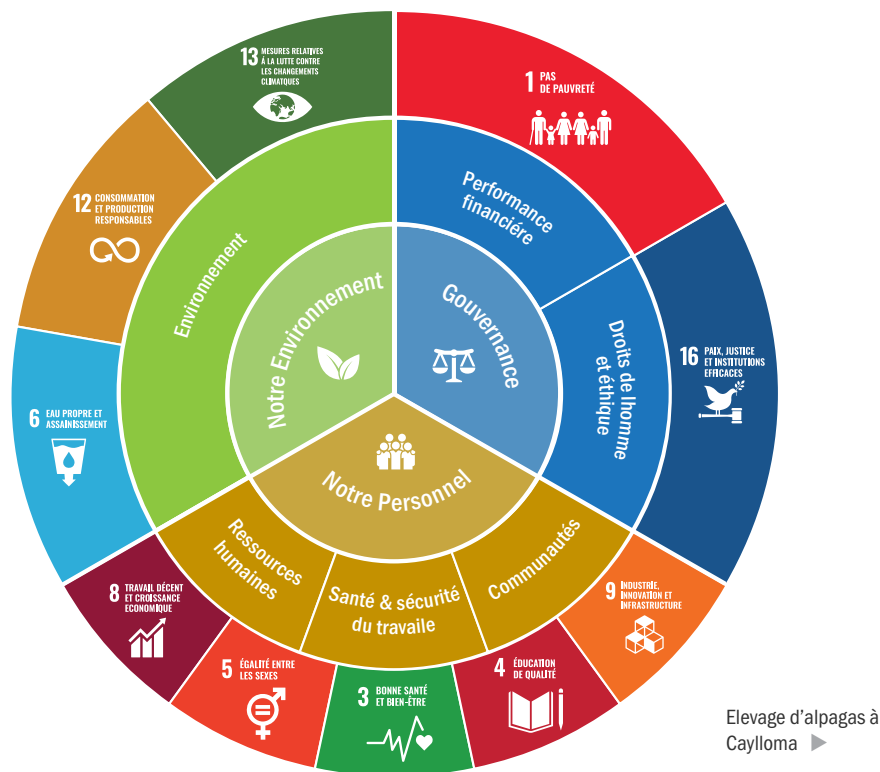




PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous reconnaissons que nos activités d'exploration, d'exploitation minière, de traitement et de transport ont un impact sur les communautés et les environnements où nous travaillons. Nous reconnaissons également le rôle que nous pouvons jouer pour favoriser le développement durable en apportant un soutien substantiel et en développant les capacités locales. Il est essentiel de reconnaître que nous partageons la responsabilité de construire des sociétés durables et de créer des résultats de croissance verte avec les gouvernements et les autres entreprises du secteur privé. Notre impact est amplifié lorsque nous sommes transparents et que nous rendons compte de nos performances par rapport aux objectifs internationaux. C'est pourquoi notre cadre de développement durable est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) (figure 4). Les ODD sont un plan mondial pour mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités et stimuler la croissance économique tout en protégeant l'environnement, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015.

Figure 4 : Alignement sur les objectifs de développement durable





PLAN DE DURABILITÉ

Nous aspirons à améliorer continuellement notre performance en matière de durabilité. En 2019, nous avons élaboré un plan de développement durable sur cinq ans, comprenant des indicateurs clés de performance et des objectifs. Les progrès vers la réalisation de ces objectifs sont suivis mensuellement par notre équipe dans le cadre d'un examen des performances et des plans de chaque filiale opérationnelle.

Nous pensons que nous pouvons faire le plus de progrès en concentrant nos efforts sur les questions de durabilité ayant le plus grand potentiel d'impact sur la valeur de l'entreprise et nos parties prenantes. En 2020, nous avons organisé un atelier au niveau de la direction pour affiner et hiérarchiser notre plan de durabilité, nos indicateurs clés de performance et

nos objectifs. En conséquence, nous avons intégré un ensemble d'indicateurs prioritaires à notre stratégie commerciale et nous nous sommes engagés à atteindre des objectifs à court, moyen et long terme pour 2021-2025. Ce processus a été mené par notre direction générale, et les objectifs ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons pas fixé d'objectif lié au changement climatique en 2020 car nous développons notre stratégie en matière de changement climatique en 2021 et nous voulions nous assurer que nos indicateurs et nos objectifs liés au climat soient liés aux facteurs de changement climatique ayant le plus grand potentiel d'impact sur la valeur de l'entreprise et sur nos parties prenantes.

Performance en 2020

Nos performances en 2021 par rapport au plan de durabilité sont détaillées dans le **tableau 3** ci-dessous.

Tableau 3 : Performance 2020 par rapport au plan de durabilité

| Critère ESG | KPI | Obj. 2021 | Performance 2021 | Commentaires |
|--------------------------------|---|-----------|------------------|------------------------------|
| Santé et sécurité du personnel | Nombre de décès d'employés et de sous-traitants à la suite d'accidents du travail | 0 | 0 | 🎯 Objectif atteint |
| | Employés - Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIFR) | 1.37 | 0.23 | 🎯 Supérieur à l'objectif |
| | Employés - Taux de fréquence total des accidents enregistrables (TRIFR) | 3.77 | 2.07 | 🎯 Supérieur à l'objectif |
| | Employés - Taux de sévérité (SR) | 31.89 | 49.39 | 🎯 N'a pas atteint l'objectif |
| | Sous-traitants - Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) | 1.60 | 0.83 | 🎯 Supérieur à l'objectif |
| | Sous-traitants - Taux de fréquence total des accidents enregistrables (TRIFR) | 5.60 | 4.34 | 🎯 Supérieur à l'objectif |
| | Sous-traitants - Taux de gravité (SR) | 106.93 | 169.82 | 🎯 N'a pas atteint l'objectif |
| Impacts sur la biodiversité | Nombre de déversements majeurs ⁵ | 0 | 0 | 🎯 Objectif atteint |
| Relations avec la communauté | Nombre de litiges importants avec les communautés locales ⁶ | 0 | 0 | 🎯 Objectif atteint |
| | % d'employés issus des communautés locales (Zone d'influence directe) | 26% | 43.34% | 🎯 Supérieur à l'objectif |
| | % de fournisseurs locaux (zone d'influence directe) | 4.43% | 5.95% | 🎯 Supérieur à l'objectif |
| Gestion du capital humain | % de femmes employées | 19% | 15% | 🎯 N'a pas atteint l'objectif |
| | % de femmes occupant des postes de direction | 16% | 16% | 🎯 Objectif atteint |

⁵ Nous définissons un déversement important comme tout type qui répond à un ou plusieurs des paramètres suivants :

- Impact permanent sur plusieurs personnes : blessure, dommage, handicap ou effet irréversible sur la santé.
- Impact réversible limité sur les écosystèmes, la récupération est possible et prend plus de 3 mois.
- Perte de confiance et rupture de communication avec la communauté qui génère des actions contre l'entreprise ou une fermeture généralisée pendant 3 jours ou plus.
- Couverture médiatique négative au niveau local entraînant une perte partielle de confiance.

⁶ Nous définissons un différend important avec les communautés locales comme une perte de confiance et une rupture de communication qui génère des actions contre l'entreprise et une fermeture généralisée pendant un minimum de 3 jours.



Plus de détails sur les objectifs qui n'ont pas été atteints :

- Taux de gravité : tant pour les employés que pour les entrepreneurs, nous avons eu des incidents de sécurité plus graves que prévu ; ces cas ont fait l'objet d'une enquête pour comprendre leur cause profonde et des mesures correctives ont été mises en œuvre pour éviter de futurs incidents. En outre, suite à l'intégration avec Roxgold, nous profitons de l'occasion pour étendre les meilleures pratiques de sécurité à toutes les opérations.
- Les femmes employées : notre objectif était ambitieux par rapport à la participation moyenne des femmes en Amérique latine, qui se situe généralement autour de 10% dans les régions où nous opérons. Suite à l'acquisition de Roxgold, et en tirant parti de notre expérience de 2021, nous profitons de l'occasion pour réévaluer cette question importante et nous engager sur un nouvel objectif d'entreprise, comme expliqué dans la section suivante.

Regarder vers l'avenir : Engagements, objectifs et indicateurs clés de performance

En raison de l'acquisition de Roxgold et des changements apportés à notre modèle d'entreprise, nous avons révisé en 2021 nos objectifs à court, moyen et long terme pour 2022-2025 (tableau 4).

Tableau 4: Indicateurs clés de performance et objectifs de durabilité 2022-2025⁷

| KPI | 2022 | 2023 | 2025 |
|---|-------|-------|-------|
| Nombre de décès d'employés et de sous-traitants à la suite de blessures liées au travail | 0 | 0 | 0 |
| Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) | 0.88 | 0.77 | 0.33 |
| Taux de fréquence total des accidents enregistrables (TRIFR) | 4.06 | 3.51 | 2.52 |
| Nombre de déversements majeurs ⁸ | 0 | 0 | 0 |
| Intensité des émissions de GES par millier de tonnes de minerai traité (tCO ₂ eq/kt) | 17.80 | TBD | TBD |
| Intensité de la consommation d'énergie par tonne de minerai traité (GJ/t) | 0.21 | TBD | TBD |
| Intensité volumique de l'utilisation de l'eau par tonne de minerai traité (m ³ /t) | 0.27 | TBD | TBD |
| Nombre de litiges importants avec les communautés locales ⁹ | 0 | 0 | 0 |
| % d'employés issus des communautés locales (Zone d'influence directe) | 43.91 | 45.29 | 43.99 |
| % de fournisseurs locaux (zone d'influence directe) | 5.46 | 5.76 | 6.05 |
| % de femmes employées | 16.51 | 17.32 | 17.78 |
| % de femmes occupant des postes de direction | 16.90 | 17.61 | 18.31 |

⁷ Ces objectifs sont consolidés pour nos sites actuellement en activité : Bateas, Cuzcatlan, Lindero, Yaramoko et nos bureaux, le cas échéant.

⁸ Nous définissons un déversement majeur comme tout type de déversement qui répond à un ou plusieurs des paramètres suivants :

- Impact permanent sur plusieurs personnes : blessure, dommage, handicap ou effet irréversible sur la santé.
- Impact réversible limité sur les écosystèmes, la récupération est possible et prend plus de 3 mois.
- Perte de confiance et rupture de la communication avec la communauté qui génère des actions contre l'entreprise ou une fermeture généralisée pendant 3 jours ou plus.
- Couverture médiatique négative au niveau local entraînant une perte partielle de confiance.

⁹ Nous définissons un différend important avec les communautés locales comme une perte de confiance et une rupture de communication qui génère des actions contre la société et une fermeture généralisée pendant un minimum de 3 jours.



Comme indiqué précédemment, en 2021, nous nous sommes concentrés sur le développement de notre stratégie en matière de changement climatique. Une partie importante du développement continu de notre stratégie en ce sens consistera à fixer des objectifs liés au climat sur les indicateurs prioritaires liés au climat. En 2022, nous réaliserons des études techniques dans le but de fixer des objectifs liés au climat qui soient ambitieux et réalisables, notamment un objectif de réduction des émissions de GES. Les résultats de ces travaux seront intégrés dans nos budgets 2023 en vue de financer les plans d'action de réduction des émissions de GES qui seront élaborés en 2022.

En outre, nous avons précédemment identifié l'indicateur "Intensité d'élimination des résidus par tonne de minerai traité (t/t)" comme prioritaire et nous avons donc fixé un objectif pour cet indicateur. Compte tenu des changements importants dans nos opérations (notamment l'entrée en service de Lindero et l'acquisition de Roxgold), la Direction générale et le Comité de durabilité du Conseil d'administration ont déterminé que cet indicateur était moins pertinent pour nos opérations. Il ne s'agit plus d'un indicateur prioritaire pour la fixation des objectifs.



ETUDE DE CAS 3 AMÉLIORER LES EFFORTS DE COLLECTE DE DONNÉES ET LA QUALITÉ DES DONNÉES

Cette année, nous avons entrepris des efforts importants pour revoir nos processus de collecte de données ESG afin de nous assurer que nous collectons et communiquons des données fiables, cohérentes et de qualité.

Nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de notre collecte de données ESG afin de renforcer l'alignement avec les principaux cadres de reporting ESG, notamment les normes GRI, les normes SASB et les recommandations TCFD. Dans le cadre de ces efforts pour collecter des données fiables, cohérentes et de haute qualité à travers nos opérations (ce qui inclut toutes nos filiales et nos bureaux d'entreprise), nous avons développé le Manuel de durabilité qui est un manuel qui inclut des définitions, des méthodes de calcul, une liste de preuves avérées, et des détails pertinents supplémentaires pour chaque point de données ESG que Fortuna rapporte.



En 2021, sur une base trimestrielle, nous avons effectué un audit interne de nos données ESG. Celui-ci a été mené par l'équipe de durabilité de l'entreprise et a consisté à évaluer les données déclarées par chaque filiale et par notre siège social par rapport à un ensemble de critères issus du Manuel de Durabilité, comme suit :

- Exactitude des données : les données rapportées correspondent aux données trouvées dans les sources d'information originales.
- Fiabilité des données : les données rapportées sont conformes aux exigences du Manuel de Durabilité.
- Pertinence des preuves : les preuves soumises sont conformes aux exigences de qualité.
- Caractère suffisant des preuves : les preuves sont soumises en quantité suffisante pour les besoins de l'audit.

En combinant les résultats de tous les critères de mesure et de toutes les filiales, la conformité moyenne obtenue est de 93 %.

Les scores moyens élevés suggèrent que la qualité des données ESG rapportées par chaque opération est bien alignée avec les critères décrits dans le Manuel de Durabilité et démontre notre engagement continu en ce sens dans toutes nos opérations. L'audit interne nous permet également d'identifier les domaines à améliorer dans le processus de collecte des données ESG dans toutes nos opérations.

Nous avons également effectué un examen approfondi de l'outil d'empreinte carbone des entreprises en 2021. Cet examen a été réalisé par des auditeurs accrédités ayant une expertise dans le domaine de la durabilité des entreprises et s'est aligné sur les normes internationales telles que le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur

l'Evolution du Climat (IPCC) et le Protocole sur les GES. Au cours de cet examen, nous avons défini une méthodologie solide pour quantifier et déclarer les émissions et les suppressions de GES sur la base des exigences de la norme ISO 14064 : 2018 Partie 1. Ce travail comprenait les étapes clés suivantes :

- Les limites organisationnelles ont été établies, l'approche de contrôle a été définie et les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 ont été évaluées.
- Les procédés de chaque filiale ont été examinés et les sources d'émissions ont été définies et classées en combustion fixe, combustion mobile, émissions de procédé et émissions fugitives.
- Les sources officielles d'information ont été identifiées et la méthodologie de calcul pour chaque source d'émission a été établie.
- Les facteurs d'émission locaux et/ou internationaux pour la conversion en tonnes d'équivalent CO2 ont été identifiés et définis.
- Une version actualisée du calculateur d'émissions de l'entreprise a été élaborée, qui comprend des critères définis tels que les facteurs d'émission, les potentiels de réchauffement planétaire et les méthodologies, entre autres.
- La norme de calcul de l'empreinte carbone et les normes de contrôle de qualité ont été élaborées en tant que directives d'entreprise.

Les émissions non significatives ont également été identifiées (moins de 2 % de l'empreinte carbone totale) et 2021 a été définie comme année de référence.



IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Chacune de nos filiales a entrepris des exercices d'engagement afin d'identifier leurs parties prenantes et leurs priorités en matière de durabilité. Les mines de Caylloma et de San Jose ont utilisé une méthodologie d'identification et de hiérarchisation des parties prenantes proposée par Mitchell, Agle & Wood qui a examiné trois critères : le pouvoir, la légitimité et l'urgence (voir [Rapport de durabilité](#), p49). La mine de Lindero a cartographié les acteurs locaux et les groupes d'intérêt pour identifier les parties prenantes. Cet exercice est mis à jour sur une base trimestrielle. La mine de Yaramoko a réalisé une évaluation de la matérialité pour identifier ses parties prenantes. [GRI 102-42] Nos principales parties prenantes et les canaux que nous avons utilisés pour nous engager avec elles sont présentés dans le **tableau 5**.

Nos filiales s'engagent fréquemment auprès des parties prenantes. Par exemple, en 2021, la mine de Yaramoko a mené 293 activités d'engagement des parties prenantes. La mine de Lindero examine la cartographie et les priorités des parties prenantes sur une base trimestrielle, produit des rapports semestriels et annuels à l'intention des principales parties prenantes et réalise un sondage d'information semestriel. Bon nombre des canaux d'engagement énumérés ci-dessus sont toujours ouverts et sont utilisés pour s'engager avec les parties prenantes fréquemment, selon les besoins et les demandes. Avant la préparation de ce rapport, nous demandons aux sites miniers de confirmer s'il y a eu des changements importants concernant les parties prenantes et leurs priorités afin d'en tenir compte. Les priorités des parties prenantes sont un élément clé de l'évaluation de la matérialité ESG qui constitue la base du contenu de ce rapport. [GRI 102-43]

Tableau 5 : Priorités des parties prenantes [GRI 102-40, GRI 102-43, GRI 102-44]

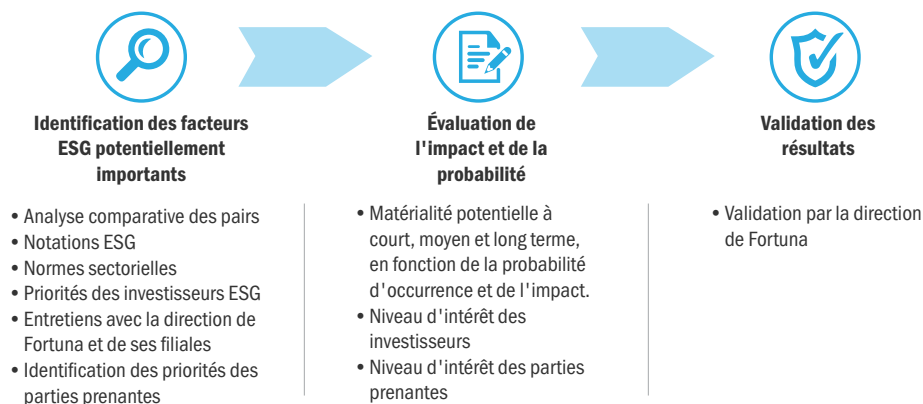
| Parties prenantes | Canaux d'implication | Priorités en matière de durabilité |
|-----------------------|---|--|
| Employés | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres individuelles et collectives • Email • Contrat de travail | <ul style="list-style-type: none"> • Relations avec la communauté • Gestion des déchets et des matières dangereuses • Gestion du capital humain et relations de travail • Gestion de l'eau • Santé et sécurité des travailleurs |
| Communautés | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres individuelles et collectives • Mécanismes de plaintes • Bureaux de relations communautaires • Email • Téléphone • Sondages d'opinion • Visites guidées • Programmes radio diffusés par Fortuna • Réseaux sociaux | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air • Relations avec la communauté • Gestion du capital humain • Gestion des déchets et des matières dangereuses • Gestion de l'eau • Santé et sécurité des travailleurs |
| Investisseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Rapports • Sondages • Rencontres • Téléphone • Vidéoconférence | <ul style="list-style-type: none"> • Éthique commerciale et transparence • Relations avec la communauté • Gouvernance d'entreprise • Gestion de l'énergie • Émissions de GES • Gestion du capital humain • Sécurité et droits de l'homme • Gestion des déchets et des matières dangereuses • Gestion de l'eau • Santé et sécurité des travailleurs |
| Clients | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres • Téléphone • Email | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air • Relations avec la communauté • Gestion des déchets et des matières dangereuses • Gestion de l'eau • Santé et sécurité des travailleurs |
| Sous-traitants | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres individuelles et collectives • Téléphone • Email | <ul style="list-style-type: none"> • Relations avec la communauté |
| Fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres individuelles et collectives • Téléphone • Email | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air • Relations avec la communauté • Gestion des déchets et des matières dangereuses • Gestion de l'eau • Santé et sécurité des travailleurs |
| Gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres • Téléphone • Email • Lettres officielles • Audits • Inspections sur le terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Relations avec la communauté • Gestion du capital humain et relations de travail • Sécurité et droits de l'homme • Gestion des déchets et des matières dangereuses • Gestion de l'eau • Santé et sécurité des travailleurs • Gestion de la chaîne d'approvisionnement |



ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ ESG

L'évaluation de la matérialité joue un rôle essentiel dans notre approche de la durabilité car elle nous permet de donner la priorité aux sujets qui génèrent de la valeur pour l'entreprise et nos parties prenantes. Nous avons mis à jour l'évaluation exhaustive de la matérialité ESG qui avait été entreprise en 2020 afin de refléter les changements importants apportés à notre activité en 2021 suite à l'ajout des opérations en Afrique de l'Ouest. Le processus que nous avons entrepris nous permet d'identifier les facteurs ESG financièrement importants susceptibles d'avoir un impact sur la valeur de l'entreprise, et donc de présenter le plus d'intérêt pour nos investisseurs et nos parties prenantes financières, ainsi que d'identifier les facteurs de durabilité qui présentent un intérêt significatif pour nos parties prenantes. Le processus est résumé dans la **figure 5**. [GRI 102-46]

Figure 5: Processus d'évaluation de la matérialité



Le contenu de ce rapport s'appuie sur les résultats de l'évaluation de la matérialité ESG (**figure 6**).

Figure 6 : Hiérarchisation des questions de durabilité à inclure dans le rapport de durabilité [GRI 102-44]



Le tableau 6 énumère les sujets inclus dans ce rapport, en indiquant s'il s'agit de facteurs ESG importants susceptibles d'intéresser les investisseurs en raison de leur impact potentiel sur la valeur de l'entreprise, et en les reliant aux piliers de notre cadre de développement durable.

Tableau 6 : Sujets abordés dans le rapport 2021 [GRI 102-47, GRI 102-49]

| Sujet de durabilité | Sujet de durabilité | PILIER DE DURABILITÉ | | | | |
|---|---------------------|----------------------------|----|-------------|------------------------------|---------------|
| | | Droits de l'homme, éthique | RH | Communautés | Santé et sécurité au travail | Environnement |
| GOUVERNANCE D'ENTREPRISE | ✓ | | ✓ | | | |
| ENVIRONNEMENT | | | | | | |
| Fermeture et remise en état des mines | | | | ✓ | | ✓ |
| Gestion des déchets et des matières dangereuses | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Gestion de l'Eau | ✓ | | | ✓ | | ✓ |
| Changement climatique et émissions de GES | ✓ | | | | | ✓ |
| Gestion de l'énergie | ✓ | | | | | ✓ |
| Qualité de l'air | | | | ✓ | | ✓ |
| Impacts sur la biodiversité | | | | ✓ | | ✓ |
| SOCIAL | | | | | | |
| Éthique des affaires et transparence | ✓ | ✓ | | | | |
| Santé et sécurité des travailleurs | ✓ | | | | ✓ | |
| Gestion du capital humain et relations de travail | | | ✓ | | | |
| Relations avec la communauté | ✓ | | ✓ | ✓ | | |
| Sécurité, droits de l'homme | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Droits des peuples autochtones | | ✓ | | ✓ | | |
| Gestion des chaînes d'approvisionnement | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



LA GOUVERNANCE EN BREF

| | |
|---|-----------|
| Indépendance du Conseil d'administration | 71,4% |
| Indépendance des comités clés | 100% |
| Séparation du Président et du Dir. Général | ✓ |
| Président indépendant du conseil d'administration | ✓ |
| Âge moyen des administrateurs | 54,71 ans |
| Longévité moyenne des administrateurs | 7,50 ans |

| | |
|---|---------------------|
| Représentation des femmes au conseil | 28,6% ¹⁰ |
| Politique de diversité du Conseil d'administration | ✓ |
| Exigences en matière d'actionnariat | ✓ |
| Politique de recouvrement | ✓ |
| Les mesures ESG dans la rémunération des dirigeants | ✓ |
| Catégorie d'actions unique (une action, un vote) | ✓ |

¹⁰ Les femmes représentent 40 % des administrateurs indépendants du Conseil



SURVEILLANCE ESG ET DURABILITE

Notre [Conseil](#) assure la surveillance des questions ESG et de durabilité. [GRI 102-18]. Les détails de l'expertise de nos administrateurs peuvent être trouvés dans la [Circulaire Informatrice de Direction](#). A la date du présent rapport :

- 4 administrateurs sur 7 (57 %) ont une expertise en matière de santé et de sécurité, d'environnement et de développement durable, définie comme une solide compréhension des exigences opérationnelles et des pratiques de pointe en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail, y compris les exigences d'une forte culture de la sécurité et du développement durable.
- 7 administrateurs sur 7 (100 %) ont une expertise en matière de gouvernance d'entreprise, définie comme une compréhension des responsabilités fiduciaires, juridiques et éthiques du Conseil, en particulier des questions relatives aux conflits d'intérêts, aux opportunités d'entreprise et aux délits d'initiés.
- 7 administrateurs sur 7 (100 %) ont de l'expérience en ressources humaines, c'est-à-dire qu'ils connaissent les programmes de planification de la relève, de développement et de rétention des talents, y compris la rémunération des cadres supérieurs.

En 2021, les sujets ESG ont été intégrés au programme de formation des administrateurs. L'ensemble du Conseil d'administration a participé à des séances de formation sur :

- L'importance de l'ESG pour l'industrie minière
- Fonctions des membres du Conseil d'administration et prise en compte des facteurs ESG dans la prise de décision

Le Conseil d'administration reçoit également des rapports trimestriels sur les tendances ESG de la part d'un consultant externe afin de s'assurer qu'il reste au fait des évolutions en la matière. En 2021, le conseil a approuvé tous les plans stratégiques, budgets et objectifs de 2022, y compris ceux liés à l'ESG.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil est assisté par quatre comités (**tableau 7**). Alors que le Comité de durabilité supervise la plupart des questions abordées dans ce rapport, chaque comité supervise certaines questions ESG ou de durabilité.

Tableau 7 : Comités du Conseil d'Administration

| Comité | Rôle | Indépendance |
|---|---|--|
| Comité d'Audit | Il supervise la divulgation des informations financières, les contrôles internes et les systèmes d'information de gestion, le processus d'audit interne et externe, et la conformité aux exigences légales et réglementaires en matière d'états financiers. Son mandat comprend l'examen des divulgations financières, l'examen des risques financiers importants et la responsabilité du code de conduite et d'éthique des affaires. | 100% |
| Comité de gouvernance d'entreprise et des nominations | Il s'agit notamment de suivre les tendances et les exigences légales, d'évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités et de veiller à l'application de bonnes pratiques de gouvernance. Il identifie et recommande des candidats au poste d'administrateur du Conseil. Son mandat inclut la responsabilité de la politique anti-corruption. | 100% |
| Comité de rémunération | Le comité de rémunération fait des recommandations sur la forme et les niveaux de rémunération des cadres, ainsi que sur les cibles et les objectifs sur lesquels la performance des cadres sera évaluée (y compris l'intégration des facteurs de performance ESG). | 100% |
| Comité de durabilité | Il supervise la santé, la sûreté, la sécurité, le changement climatique, l'environnement, le développement durable et les politiques de responsabilité sociale et contrôle leur efficacité. Il rend compte au Conseil des risques importants, y compris le changement climatique, et lui fournit des rapports et recommandations sur ces questions. | Majorité d'indépendants (actuellement : 67%) |



Politiques ESG

Le Conseil approuve les politiques, normes, stratégies et plans clés de l'entreprise relatifs aux questions ESG et de durabilité (**tableau 8**), qui sont soutenus par des politiques et procédures internes, des lignes directrices, des manuels et des formations pour notre direction et notre personnel afin de guider leur application.

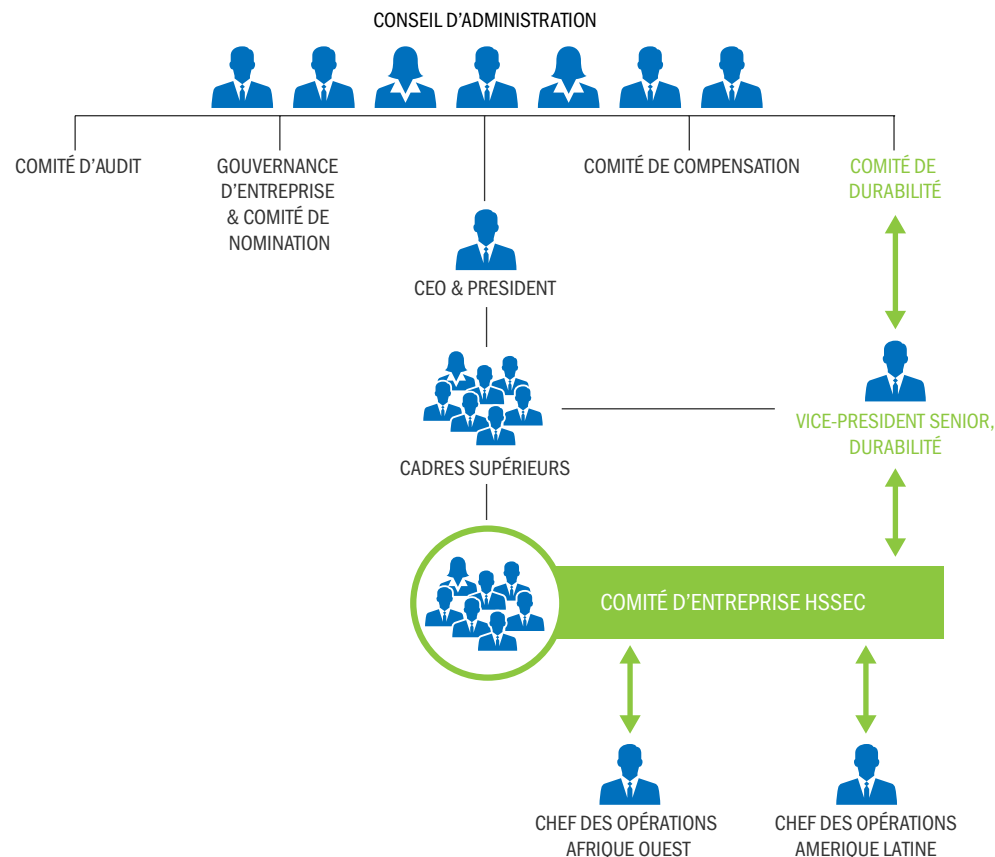
Tableau 8 : Politiques ESG et liées à la durabilité, approuvées par le Conseil [GRI 102-16]

| Politiques | Approbation/ Dernière mise à jour |
|--|--------------------------------------|
| Code d'éthique, de conduite et de dénonciation | 9 mars 2021 |
| Politique anticorruption | 23 mars 2022 |
| Politique des droits de l'homme | 23 mars 2022 |
| Politique de diversité | 23 mars 2022 |
| Politique de santé et sécurité | 23 mars 2022 |
| Politique environnementale | 23 mars 2022 |
| Position sur le changement climatique | 23 mars 2022 |
| Politique de relations avec les employés | 23 mars 2022 |
| Politique de relations communautaires | 23 mars 2022 |
| Gestion des résidus et des lixiviats en tas¹¹ | 2019 |
| Code d'éthique et de conduite des fournisseurs | 9 mars 2021 |
| Politique de vote majoritaire | 27 mars 2019 |
| Politique d'actionnariat | 23 mars 2022 |
| Récupération de la compensation incitative | 14 mars 2016 |
| Blackouts et négociation des transactions | 9 mars 2021 |
| Politique de préavis | 15 décembre 2017 |
| Politique de divulgation | 23 mars 2022 |

Gouvernance et structure de gestion ESG et durabilité

Notre structure de gouvernance et gestion en matière d'ESG et de durabilité est présentée en **figure 7**.

Figure 7 : Surveillance et gestion de l'ESG et de la durabilité.



¹¹ Le rapport indépendant intitulé *Normes de conception des installations de stockage des résidus et des produits filtrés, des installations de lixiviation en tas et des installations de stockage des stériles*, préparé par NewFields Mining Design & Technical Services et daté du 26 août 2019, a été approuvé et accepté par le Comité de durabilité le 16 octobre 2019. Le conseil d'administration a examiné la norme le 12 novembre 2019.



Le premier vice-président chargé de la durabilité est responsable de l'ESG et de la durabilité au niveau de l'équipe de direction et rend compte au PDG.

Le directeur de la durabilité pour l'Amérique latine et le directeur de la durabilité pour l'Afrique de l'Ouest soutiennent le premier vice-président de la durabilité en matière d'ESG et de durabilité pour ces deux régions. Les directeurs de la durabilité participent au développement, à la mise en œuvre et à la mise à jour de notre cadre de développement durable, y compris les politiques, les procédures, les manuels et les normes, le système de gestion et la formation. Notre approche vise à garantir que chaque filiale :

- Répond aux normes et aux attentes de l'entreprise en matière de performance pour chacun des piliers de la durabilité (voir section [Cadre de durabilité](#)), tout en étant encouragé à dépasser la norme de manière proactive.
- Établit des plans opérationnels et de durabilité à long terme.
- Présente les stratégies opérationnelles et de durabilité, y compris les plans d'action, dans le cadre du processus annuel de planification des activités.
- Utilise les documents et outils du cadre de durabilité pour guider les plans d'action.

Nous maintenons également notre Comité d'entreprise sur la santé et la sécurité, la sûreté, l'environnement et les communautés (HSSEC), qui se réunit tous les deux mois. Ce comité aide la direction de l'entreprise à atteindre ses objectifs de gouvernance et de gestion dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité, de l'environnement et des communautés.

Les responsabilités du Comité d'entreprise HSSEC sont les suivantes :

- Assurer l'alignement des politiques, du cadre, des normes, des objectifs et des plans de travail de Fortuna et de ses filiales en matière de durabilité.
- Faire des recommandations pour assurer la mise en œuvre effective des politiques, du cadre, des normes, des objectifs et des plans de travail de l'entreprise en matière de durabilité au niveau opérationnel.
- Examiner les programmes de gestion de la santé, de la sûreté, de la sécurité, de l'environnement et de la communauté, ainsi que leurs performances.
- Proposer des mesures pour améliorer l'efficacité de la gestion HSSEC.
- Veiller à ce que les meilleures pratiques et les initiatives réussies soient partagées sur tous les sites.

La composition du Comité d'entreprise HSSEC est pluridisciplinaire afin de garantir la représentation d'un large éventail de points de vue au sein de l'organisation et la priorisation adéquate des questions ESG et de durabilité. Le comité est composé de représentants de l'équipe de direction et comprend les membres suivants :

- PDG
- Conseiller juridique et chef de la conformité
- Directeur des Opérations – Afrique de l'Ouest
- Directeur des Opérations – Amérique Latine
- Vice-président senior, Exploration
- Vice-président senior, Durabilité (président du comité)
- Vice-président, Opérations – Amérique Latine
- Vice-président, Opérations – Afrique de l'Ouest
- Directeur des relations investisseurs
- Directeur des Ressources Humaines
- Directeur de la durabilité – Amérique Latine
- Directeur HSSE – Amérique Latine
- Directeur de la durabilité – Afrique de l'Ouest

Nous disposons également d'un comité HSSEC Amérique latine pour nos opérations dans cette zone, auquel participent le directeur de l'exploitation, le vice-président des mines, le vice-président des opérations, les chefs de pays d'Amérique latine, le directeur du HSSE Amérique latine et le directeur du développement durable Amérique latine.

Chaque filiale procède à un examen mensuel des opérations et de la durabilité, dirigé par le siège. Nos responsables nationaux participent à l'examen des progrès opérationnels, des données sur la durabilité et des performances par rapport aux indicateurs clés de performance et aux objectifs du plan de durabilité (voir section [Cadre de Durabilité](#)). Ces sessions d'examen font partie de notre processus d'assurance qualité.

Les rapports trimestriels sur les tendances ESG (mentionnés ci-dessus dans la section [Surveillance de l'ESG et de la durabilité](#)) sont également envoyés aux équipes de direction et de gestion du Leadership Exécutif pour s'assurer qu'ils restent informés des évolutions liées à l'ESG.



DIVERSITÉ & INCLUSION

Nous nous engageons à renforcer la diversité sur le lieu de travail. Nous reconnaissons les avantages découlant de la diversité au niveau du Conseil d'administration, de la direction et des employés, qui comprennent l'élargissement de notre expertise, l'accès à des perspectives différentes et la mise à profit de tous les talents disponibles. Nous respectons et valorisons les perspectives, l'expérience, les cultures et les différences essentielles entre les membres du Conseil d'administration, la direction et les employés.

Notre [Politique de diversité](#), qui est approuvée par le Conseil d'administration, définit les lignes directrices selon lesquelles nous nous efforçons d'accroître la diversité au sein de la société. Elle s'applique aux directeurs exécutifs et non exécutifs ainsi qu'aux cadres, employés, sous-traitants, consultants et conseillers à temps plein et temps partiel de l'entreprise.

Notre Conseil d'administration s'engage à favoriser un lieu de travail diversifié et est chargé de surveiller de manière proactive les performances de l'entreprise en matière de respect des normes décrites dans la politique de diversité. La direction est chargée de mettre en œuvre la politique de diversité, d'atteindre les objectifs de diversité et de rendre compte des progrès au Conseil d'administration.

Parmi les différentes dimensions de la diversité, nous nous concentrons sur le genre. Dans les endroits où nous opérons, l'exploitation minière est traditionnellement considérée comme une profession masculine. Nous cherchons à déstigmatiser le secteur et à promouvoir la participation des femmes, afin de générer une valeur partagée pour l'entreprise et la société. Nous avons inclus des objectifs de représentation des femmes dans la main-d'œuvre et la direction dans nos indicateurs et notre plan de durabilité quinquennal (voir section [Regarder vers l'avenir: engagements, objectifs et indicateurs clés de performance](#)).

Qu'est-ce que la diversité et l'inclusion?

La diversité est toute dimension qui peut être utilisée pour différencier les groupes et les personnes les uns des autres. L'inclusion implique le respect et l'appréciation des différences de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de religion, d'éducation, d'orientation sexuelle, de convictions politiques ou de handicap.



RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Notre succès repose sur notre personnel. En plus d'investir dans des actifs tangibles de haute qualité, Fortuna investit également dans un capital humain et intellectuel à la pointe du marché. Notre philosophie de rémunération est conçue pour attirer et retenir des cadres supérieurs hautement qualifiés et motivés qui se consacrent au succès à long terme d'entreprise et à la création et la protection de la valeur pour les actionnaires.

Notre structure de rémunération basée sur la performance aligne les intérêts des dirigeants, des actionnaires et des parties prenantes. Les indicateurs clés de durabilité (voir section [Cadre de durabilité](#)) constituent une part importante de la manière dont nous évaluons les performances et ont un impact direct sur la rémunération des dirigeants. Les primes sont basées sur les objectifs de l'entreprise et les objectifs personnels. 35 % des primes à court terme (STI) sont déterminées par des mesures ESG.

En 2016, le Conseil a adopté une [Politique de récupération de la rémunération incitative](#) afin de renforcer la responsabilité et de s'assurer que la rémunération incitative versée aux dirigeants, aux administrateurs et aux employés est fondée sur des données financières et opérationnelles précises.

De plus amples informations sur les pratiques et les plans de rémunération des cadres de Fortuna sont disponibles dans la [Circulaire d'information de la direction](#).



ENVIRONNEMENT



Nous nous engageons à appliquer les meilleures pratiques et des normes élevées de performance environnementale dans tous les aspects de nos opérations, et évitons ou minimisons l'impact de nos activités sur l'environnement. Nous pensons qu'il est possible de concevoir, de construire et d'exploiter nos mines en utilisant efficacement l'énergie et les ressources, la protection de l'environnement et de la biodiversité, le respect de toutes les lois applicables et des directives internationales. Lorsque nous fermons nos exploitations, notre objectif est de ramener le terrain affecté par nos activités à un état aussi proche de son état naturel que possible.

POINTS FORTS

Zéro

Amende environnementale significative



Réduction significative de l'intensité des déchets

Zéro

Incident : digues de retenue

Zéro

Déversement majeur



Tendance à la réduction des prélèvements d'eau et intensité de la consommation



Réduction significative de l'intensité des émissions de GES et de l'intensité énergétique



NOTRE APPROCHE [SASB: EM-MM-160A.1]

Pour tous les sujets environnementaux décrits dans cette section du rapport, le Comité de durabilité du Conseil d'administration assure la surveillance, et le vice-président est responsable de la gestion. Le Comité d'entreprise HSSEC (voir section [Gouvernance d'Entreprise](#)) veille à l'alignement des initiatives environnementales des filiales avec le cadre de durabilité de l'entreprise.

Notre [Politique Environnementale](#), qui est approuvée par le Conseil d'administration, est guidée par la norme [ISO 14001:2015](#) relative aux systèmes de management environnemental. Elle décrit notre engagement à protéger l'environnement naturel partout où nous travaillons.

Sur chaque site, il existe (ou existera) un comité de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement responsable des facteurs environnementaux. Un aperçu du comité pour chaque site est fourni dans le **tableau 9**.

Tableau 9 : Vue d'ensemble des comités HSSE au niveau du site

| Site | Vue d'ensemble du comité |
|----------------------|--|
| Caylloma (Bateas) | Création d'un comité HSSE au niveau du site en 2021. Il est composé des principaux décideurs de la filiale. Il est présidé par le responsable du pays et comprend la participation de tous les secteurs opérationnels, des ressources humaines, de la chaîne d'approvisionnement, des relations communautaires et de la durabilité. Le comité se réunit tous les mois et examine les performances en matière de durabilité, les incidents environnementaux, les performances en matière de sécurité et l'efficacité des mesures de contrôle. |
| San Jose (Cuzcatlan) | Le comité HSSE est composé des principaux décideurs de la filiale. Il est présidé par le responsable du pays et comprend des représentants de tous les secteurs opérationnels, de la maintenance, des RH, de la chaîne d'approvisionnement, des relations communautaires, des projets et de la durabilité. Le comité se réunit tous les trimestres et examine les performances en matière de durabilité, les incidents environnementaux, les performances en matière de sécurité et l'efficacité des mesures de contrôle. |
| Lindero (Mansfield) | Un comité HSSE au niveau du site sera mis en place en 2022. |
| Yaramoko (Roxgold) | Le comité de gestion de la santé, sécurité et environnement (SSE) est responsable du système de gestion de ces aspects sur le site, de l'évaluation des performances et de la prise de décisions visant à améliorer les performances SSE. Le comité de gestion SSE est composé des chefs de département, des cadres supérieurs et des superviseurs des opérations ouest-africaines et de ses partenaires commerciaux. Le comité se réunit tous les mois. |

Nous proposons une formation annuelle sur les sujets HSSE aux superviseurs au sein de nos filiales et sous-traitants, afin qu'ils puissent à leur tour former les employés. Le programme de formation de 2021 a couvert les exigences environnementales et les activités à haut risque.



Les espaces de réunion extérieurs de Lindero sont construits à partir de palettes de bois recyclées. ►



Systèmes de gestion de l'environnement

Nous avons pour objectif de faire certifier le système de gestion environnementale (SGE) de chacune de nos exploitations selon la norme ISO 14001.

- **Caylloma (Bateas)** : Le SGE est certifié ISO 14001 depuis 2010. En 2021, nous avons réalisé un audit interne et externe du SGE et aucune non-conformité n'a été identifiée. Les plans de gestion environnementale de Caylloma sont approuvés par le Service national de certification environnementale pour les investissements durables (SENACE), ainsi que nos évaluations d'impact environnemental (EIE).

- **San Jose (Cuzcatlan)** : Le SGE est aligné sur la norme ISO 14001, mais il n'a pas été possible d'obtenir la certification prévue en 2021 car la COVID-19 a empêché les visites sur site. La certification a été reprogrammée en 2022. En 2021, nous avons réalisé un audit interne du SGE. Les plans de gestion environnementale de San Jose sont approuvés par le secrétaire de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT) et répondent aux exigences des études d'impact environnemental autorisées par la Commission nationale de l'eau (CONAGUA) et le SEMARNAT.

- **Lindero (Mansfield)** : Le SGE est aligné sur la norme ISO 14001. Un audit interne est prévu en 2022. Les plans de gestion environnementale de Lindero sont approuvés par le ministère des mines, le secrétaire de l'environnement et le secrétariat des ressources en eau de la province de Salta.
- **Yaramoko (Roxgold)** : Le SGE est aligné sur la norme ISO 14001 dans des domaines tels que la politique environnementale, l'engagement des parties prenantes, la formation et la sensibilisation à l'environnement ainsi que la planification et les procédures de communication.

Nous réalisons des audits internes HSSE conformément à notre procédure de contrôle et d'audit opérationnel, qui est obligatoire pour toutes les filiales.

Respect de l'environnement

Nous recherchons l'excellence environnementale dans le cadre des lois et règlements des pays où nous opérons.

NOTRE PERFORMANCE

En 2021, il n'y a eu aucune amende ou pénalité environnementale significative émise par les régulateurs. [GRI 307-1].

▼ Zone de conservation de la mine de Yaramoko



FOCUS ESG

- Gouvernance environnementale
- Politique Environnementale
- SASB: EM-MM-160a.1 Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs

◀ Retour à ESG pour les Investisseurs



Gestion des déchets et des matières dangereuses

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA?

Une gestion et une réduction efficaces des déchets permettent de réduire les coûts d'exploitation et de conformité, d'éviter les amendes et les pénalités, de faciliter l'obtention de permis et de protéger notre réputation dans les communautés où nous opérons.

Nos activités comprennent des [installations de stockage de résidus](#) (TSF) et des installations de lixiviation en tas. La gestion des résidus est une priorité pour les investisseurs, les organismes de réglementation, les communautés et les autres parties prenantes, car les ruptures de digues de résidus peuvent entraîner des pertes de vie ou des dommages importants aux biens et aux écosystèmes.

Nos activités sont soumises à la réglementation sur les déchets.

NOTRE APPROCHE

Gestion des résidus

[SASB EM-MM-540a.2, SASB EM-MM-540a.3]

Notre [Norme de gestion des résidus et de lixiviation en tas](#), qui est fondée sur les lignes directrices de l'Association minière du Canada et de l'Association canadienne des barrages, exige que nous localisons, concevions, construisions, exploitions et fermions tous les TSF en utilisant une approche basée sur le risque et des données spécifiques au site, ou comme spécifié par les exigences réglementaires locales (selon l'approche la plus stricte). Notre norme couvre l'intégrité des installations, la gouvernance, la surveillance et la préparation aux situations d'urgence et s'applique à nos opérations en Amérique latine. La mise en œuvre de la norme à Caylloma, San Jose et Lindero a été audité en 2021 et aucun risque significatif n'a été constaté dans le cadre des normes applicables.

A Yaramoko, l'approche de la gestion des TSF est basée sur la norme industrielle ANCOLD et un manuel d'exploitation a été établi pour s'assurer que les TSF sont gérées de manière à prévenir tout danger qui pourrait conduire à des incidents affectant les employés, les communautés ou l'environnement. Le manuel couvre les directives d'exploitation, de surveillance, d'entretien, de construction, de fermeture et de réhabilitation du TSF sur le site de la mine. Des procédures spécifiques d'exploitation et d'entretien du système de livraison et de distribution des résidus, du TSF, du système de retour des eaux de décantation et du système de drainage souterrain sont incluses dans ce manuel. Il couvre également les opérations typiques et les plans d'urgence pour un certain nombre de situations d'urgence. Pour plus de détails, voir la section ["Lumière sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence pour le TSF de Yaramoko."](#)

Le programme de surveillance à Yaramoko comprend :

- Inspection visuelle pour évaluer toute anomalie ou variation.
- Photographie aérienne centrée sur l'étendue des bassins de résidus et de surnageants à l'intérieur du TSF.
- Installation de piézomètres dans les remblais afin de surveiller les pressions d'eau interstitielle à plusieurs endroits pour s'assurer que la stabilité n'est pas compromise.
- Installation de broches de tassement sur les crêtes des digues pour surveiller les mouvements des digues et évaluer les effets de ces mouvements sur les digues.
- L'échantillonnage de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines en amont et en aval de l'installation afin de faciliter la détection précoce des changements et l'assainissement de tout suintement pendant l'exploitation et après le déclassement.

Les directeurs de pays et les directeurs des opérations de l'Afrique de l'Ouest et de l'Amérique Latine sont responsables de la gestion des résidus au niveau du site. Ils rendent compte aux chefs d'exploitation régionaux, qui rendent compte au PDG. Le Vice-Président de la Durabilité a la responsabilité de la gestion des résidus au niveau de la direction. Des évaluations annuelles des risques sont effectuées dans chaque filiale, à l'exception de Caylloma, qui effectue des évaluations semestrielles. Chaque filiale procède régulièrement à des examens de la construction et des performances de l'ingénieur responsable ou du réviseur technique indépendant principal : chaque année à Yaramoko, 2 fois par an à Caylloma et San Jose, et chaque mois à Lindero. Dans nos exploitations d'Amérique latine, nous effectuons des examens annuels pour confirmer que la capacité financière adéquate est disponible pour les activités de fermeture. Les filiales effectuent des tests de réponse aux urgences et des exercices d'évacuation (plus d'information : [Préparation et réponse aux urgences](#)).



Toutes les installations de stockage de résidus de l'entreprise ont fait l'objet d'un audit externe en 2021 et aucun risque important n'a été identifié en vertu des normes applicables. En 2021, nous avons commencé une évaluation pour identifier s'il existe des écarts entre nos pratiques actuelles et la norme [Global Industry Standard on Tailings Management](#). Nous reconnaissons que cette norme nous aidera à renforcer nos pratiques actuelles en intégrant davantage les considérations sociales, environnementales et techniques à l'ensemble du cycle de vie de nos sites. Pour se conformer à la norme, les exploitants miniers doivent utiliser des mesures spécifiques pour prévenir les défaillances catastrophiques et mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de planification, de conception, de construction, d'exploitation, d'entretien, de surveillance, de fermeture et de post-fermeture. Nous nous sommes engagés à adopter la norme à partir de 2022 et à divulguer nos plans de conformité. Nous fournissons la transparence sur nos TSF dans un tableau des installations de stockage des résidus (**tableau 10**).



▲ Installation de stockage des résidus de la mine de Caylloma

Tableau 10: Tableau des installations de stockage des résidus [SASB EM-MM-540a.1]

| Installation | Lieu | Propriété | Operations | Construction | Capacité de stockage max. autorisée | Quantité actuelle de résidus | Consequence Classification ¹² | Dernier examen technique indépendant | Découvertes matérielles | Si oui, mesures d'atténuation | Plan de préparation et réponse aux situations d'urgence |
|--------------------------------------|--|---------------------------|----------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------|--|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|---|
| Dépôt de résidus No. 3 | Caylloma, Arequipa, Pérou | Minera Bateas SAC | Actif | En aval | 2,259,663 m ³ | 213,799 m ³ | Important ¹³ | Q3 2021 | Non | N/A | Oui |
| Dépôt de résidus No. 2 | Caylloma, Arequipa, Pérou | Minera Bateas SAC | Actif, en stand-by ¹⁴ | Amont et ligne centrale | 2,173,655 m ³ | 1,238,830 m ³ | Important | Q3 2021 | Non | N/A | Oui |
| Dépôt de résidus No. 1 ¹⁵ | Caylloma, Arequipa, Pérou | Minera Bateas SAC | Fermé | Fermé | Fermé | Fermé | Fermé | Q3 2021 | Non | N/A | Oui |
| Stockage des résidus | Oaxaca, Mexique | Compañía Minera Cuzcatlán | Actif | En aval | En attente | 2,283,171 t | Important | Q3 2021 | Non | N/A | Oui |
| Stockage à sec | Oaxaca, Mexique | Compañía Minera Cuzcatlán | Actif | En aval | 5,120,660 m ³ | 2,261,938 m ³ | Important | Q3 2021 | Non | N/A | Oui |
| Stockage des résidus | Bagassi, Province of Balé, Région de Boucle du Mouhoun, Burkina Faso | Roxgold Sanu SA | Actif | En aval | 3.75 million t | 2.23 million t | Elevé | Q4 2021 | Non | N/A | Oui |

¹² Selon la définition standard de l'Association canadienne des barrages.

¹³ Une évaluation de la rupture du barrage est en cours.

¹⁴ Le dépôt de résidus n° 2 passera en phase de fermeture à partir de 2022.

¹⁵ Cette installation a été acquise par l'entreprise en 2005 et était exploitée par d'autres avant cette date. Elle était fermée au moment de l'acquisition.



La pile sèche de Cuzcatlan est le TSF le plus récemment mis en service à San Jose. [L'empilage à sec des résidus](#) offre une série d'avantages en matière d'atténuation des risques, notamment la réduction du risque de défaillance du confinement, la réduction de la consommation d'eau et la possibilité d'une réhabilitation progressive. Une surface plus petite réduit le potentiel de contamination de l'eau et permet une utilisation plus efficace des systèmes de surveillance.

Dans nos mines souterraines, nous réutilisons la composante solide lourde des résidus comme remblai en pâte. Cela nous permet de réduire l'évacuation des résidus dans nos TSF, ce qui prolonge leur capacité de rétention dans le temps, réduit les risques et les impacts des digues de résidus.

Lumière sur la préparation et la réponse aux urgences pour le TSF de Yaramoko

[SASB EM-MM-540a.3]

Le TSF de la mine de Yaramoko a été mis en service en 2015 et une levée de phase 4 a été récemment achevée. Construit selon la norme ANCOLD il comprend un stockage en vallée formé par deux remblais de terre multizones, avec une superficie totale d'environ 17ha pour le TSF de stade 1, qui a augmenté à 29ha pour le final. La conception intègre un revêtement en polyéthylène haute densité et un système de drainage souterrain (constitué d'un réseau de drains à doigts et de drains collecteurs). Un système de collecte des eaux souterraines est installé sous le revêtement. Le TSF est conçu pour recevoir 3,0 Mt de résidus. Depuis que le TSF est en service, un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence a été mis en place et est essentiel pour établir une compréhension des actions à entreprendre par les intervenants en cas d'incident. Avant d'élaborer le plan, une analyse des risques a été réalisée pour identifier les dangers et/ou les événements susceptibles de se produire pendant la durée de vie du TSF. Yaramoko a chargé une tierce partie de réaliser une évaluation de la rupture de barrage conforme aux directives [ANCOLD](#). Cette évaluation est mise à jour à chaque phase de la levée du barrage. Elle fournit une vision actualisée de la population à risque (PAR) en cas de rupture du barrage.

En cas de rupture d'une digue de résidus à Yaramoko, il existe un processus d'escalade clairement défini et des procédures de gestion des urgences qui sont exécutées immédiatement, ce qui inclut la liaison avec les autorités locales et le nettoyage si nécessaire. Le processus d'escalade clairement défini comprend l'information du vice-président de la durabilité, qui est chargé de tenir le comité exécutif de Fortuna et le comité de durabilité du Conseil d'administration informés de la situation.

Des procédures de gestion des résidus ont également été élaborées pour la gestion sûre de tous les composants du TSF. Ces procédures décrivent les réponses appropriées en cas d'incidents, de non-conformités ou de situations d'urgence telles que la rupture ou la fuite des pipelines, le blocage des lignes de distribution ou des prises d'eau, et/ou les débordements de résidus.

GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

[GRI 306-1, GRI 306-2]

Nos opérations minières génèrent une série de déchets dangereux et non dangereux, en plus des résidus :

- **Caylloma (Bateas)** : Les sources de déchets dangereux sont les déchets contaminés par des hydrocarbures, ainsi que les conteneurs et emballages vides de matières dangereuses (cylindres de réactifs vides et les cartons d'explosifs). Les déchets non dangereux comprennent les déchets organiques et généraux
- **San Jose (Cuzcatlan)** : Les principales sources de déchets sont les huiles usées, les déchets contaminés par des hydrocarbures et les conteneurs et emballages vides de matières dangereuses. Les déchets non dangereux sont les déchets organiques et les déchets généraux (plastique, carton, bois et ferraille).
- **Lindero (Mansfield)** : Les principales sources de déchets dangereux sont : déchets contaminés par des hydrocarbures, huiles usées, déchets médicaux, déchets d'emballages contaminés (emballages vides de matières dangereuses, conteneurs de cyanure).

- **Yaramoko (Roxgold)** : Les principales sources de déchets dangereux sont: déchets d'emballage contaminés, sacs d'explosifs, huiles usées, batteries usagées, déchets contaminés par des hydrocarbures et déchets médicaux. Les déchets non dangereux sont: déchets organiques, déchets de roche et déchets généraux (plastiques, ferraille, matériaux de construction).

Plus d'informations sur la gestion des matières dangereuses dans la section [Santé et sécurité du personnel](#).

Nos opérations disposent de plans de gestion et de directives spécifiques régissant la collecte, le tri, le stockage, la réutilisation et l'élimination des déchets, reflétant la législation locale et les engagements pris dans nos évaluations d'impact environnemental. La production et l'élimination des déchets, y compris les activités des entreprises d'élimination des déchets, sont contrôlées dans l'ensemble de nos activités conformément aux exigences réglementaires et à nos procédures internes.

[SASB EM-MM-150a.10].

- **Caylloma (Bateas)** : Nous avons des procédures spécifiques qui régissent la collecte, la séparation, le stockage, la réutilisation et l'élimination des déchets. Il y a 200 stations de déchets à la mine avec des bacs à code couleur pour faciliter le tri des déchets. Nos déchets dangereux sont classés par type et stockés dans une installation sur le site. Un sous-traitant agréé collecte les déchets tous les mois et fournit à la mine un rapport sur l'élimination finale, qui est utilisé dans le cadre de l'audit des déchets. Les déchets sont pesés avant d'être livrés à l'installation de stockage temporaire et à nouveau lorsqu'ils sont retirés pour être éliminés. Voici quelques exemples d'initiatives visant à prévenir et à réduire les déchets :
 - Réutilisation de la ferraille et des tuyaux comme épissures et raccords.
 - Recyclage du bois pour le donner aux communautés locales
 - Réutilisation des fûts à huile vides pour le stockage de la collecte des déchets



• **San Jose (Cuzcatlan)** : Nous avons mis en place des plans de gestion des déchets solides, dangereux et non dangereux, et miniers. Pour répondre aux exigences réglementaires en matière de traçabilité des déchets, nous tenons des registres, qui indiquent le type et la quantité, la zone de la mine où ils ont été produits et le type d'élimination requis. Ces informations sont communiquées chaque année à l'organisme de réglementation, ainsi que les coordonnées de nos sous-traitants chargés de l'élimination, afin de permettre le contrôle de la conformité. Nos prestataires documentent l'élimination finale dans un manifeste qui doit être renvoyé à la mine dans les 60 jours suivant sa réception, sinon la mine alertera les autorités. Cela permet de vérifier que les déchets ont été éliminés correctement. Les contrats avec ces sous-traitants reflètent notre engagement à respecter la réglementation. Voici quelques exemples d'initiatives visant à prévenir et à réduire les déchets :

- Formation à l'identification et à la classification correctes des déchets comme dangereux ou non dangereux, afin de réduire le volume de déchets dangereux générés.
- Retraitement des résidus en vue de leur utilisation dans le processus de production de concentrés.
- Remplacement des sacs utilisés pour ranger les résidus secs par un matériau plus résistant, ce qui réduit le volume des déchets plastiques.
- Réutiliser la ferraille provenant de l'entretien des usines pour fabriquer des jardinières, ce qui permet de réduire les déchets et d'offrir un abri aux oiseaux.

• **Lindero (Mansfield)** : Nous disposons d'une décharge pour les déchets non recyclables qui a été conçue et construite conformément aux exigences légales locales. La décharge est inspectée tous les mois par la municipalité de Tolar Grande pour examiner les conditions environnementales, la santé et la sécurité. Toute observation faite doit être traitée dans les 5 jours suivant sa réception. Il existe un processus spécial pour l'élimination des déchets dangereux car il n'y a pas d'entités locales qualifiées à Salta qui peuvent fournir des services d'élimination des déchets dangereux. Les

déchets dangereux sont expédiés dans la province de Santa Fe, traités et validés par le gouvernement.

L'entreprise qui fournit les services de traitement et d'élimination est certifiée ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 1800. Un certificat de traitement approprié est reçu pour chaque envoi de déchets et les transporteurs maintiennent des normes opérationnelles élevées pour éviter toute contamination (par exemple, les chauffeurs ont des permis spéciaux pour le transport de substances dangereuses). Il existe une traçabilité complète depuis le site de la mine jusqu'à la destination finale et le traitement. Nous disposons également d'un système de tri des déchets sur le site de la mine et nous nous efforçons de réutiliser et/ou de revaloriser autant de déchets que possible. Par exemple, les déchets de bois générés sont remis à la communauté pour être utilisés pour le chauffage et la construction. Les déchets électroniques sont donnés à la Fondation "Equidad" pour être réparés et utilisés dans des programmes de formation. Parmi les exemples d'initiatives visant à prévenir et à réduire les déchets, citons le traitement des effluents, leur séchage et leur utilisation pour améliorer la qualité du sol où la mine possède une petite plantation d'ormes.

- **Yaramoko (Roxgold)** : Nous disposons d'un plan de gestion des déchets qui vise à contrôler la quantité et le type de déchets générés. Les déchets non dangereux représentent plus de 90 % des déchets collectés sur le site. Voici quelques exemples d'initiatives visant à prévenir et à réduire les déchets :
 - Construction d'un système d'irrigation qui réutilise les eaux usées domestiques traitées pour faire pousser des bananiers, des orangers et des papayers.
 - Mettre en place un programme de sensibilisation des employés et des sous-traitants pour améliorer l'efficacité de la collecte et du tri des déchets.
 - Collaboration permanente avec les recycleurs locaux.

TRANSPORT, STOCKAGE ET MANIPULATION DU CYANURE EN TOUTE SÉCURITÉ

Le cyanure est utilisé dans le traitement du minerai à Lindero et à Yaramoko pour l'extraction de l'or. Les briquettes de cyanure de sodium sont livrées par route dans des conteneurs sécurisés depuis l'entrepôt de notre sous-traitant jusqu'au site de la mine. Elles sont ensuite stockées dans un endroit sécurisé sur une plateforme en béton couverte avec un toit afin de minimiser la contamination du sol, d'assurer une bonne ventilation et de prévenir les dommages causés par l'humidité du sol.

Étant donné que toute fuite ou déversement de cyanure à n'importe quel stade du processus pourrait potentiellement entraîner la pollution de l'environnement, y compris des eaux de surface ou souterraines, du sol et de l'air, et avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement et la biodiversité, nos employés et les communautés vivant à proximité, nous mettons en place les contrôles nécessaires pour garantir une gestion fiable de ce risque. L'approvisionnement responsable, le transport sécurisé, le stockage adapté, la manipulation sûre et l'utilisation appropriée du cyanure sur le site de la mine sont des domaines clés pour assurer la protection de nos employés, de l'environnement et des communautés. Des procédures d'exploitation standard ont été mises en place sur le site de la mine, soulignant les responsabilités et les méthodes à suivre pour s'assurer qu'une pratique sûre est maintenue par tous les employés à tout moment.



NOTRE PERFORMANCE

En 2021, il n'y a eu aucun déversement important de concentré, de carburant, de déchets dangereux, de produits chimiques dangereux ou d'autres substances [SASB EM-MM-150a.9]. Nos déchets de résidus ont augmenté en 2021 en raison de l'ajout de l'exploitation de Yaramoko en juillet 2021 (**tableau 11**).

Tableau 11 : Total des déchets de résidus générés (t) et % de recyclage [SASB EM-MM-150a.5]

| | Déchets de résidus générés (tonnes) | % Recyclé en pâte de remplissage |
|------|-------------------------------------|----------------------------------|
| 2017 | 1,511,195 | 28 |
| 2018 | 1,485,985 | 31 |
| 2019 | 1,509,124 | 38 |
| 2020 | 1,357,774 | 35 |
| 2021 | 1,998,180 | 26 |

Nos stériles générés ont augmenté en 2021, principalement en raison de l'ajout de la mine Lindero¹⁶ (**figure 8**). En 2021, l'intensité des déchets par tonne de minerai traité, notre principal indicateur de gestion des déchets, a considérablement diminué, principalement en raison de l'augmentation de la production des sites miniers de Lindero et de Yaramoko (**figure 9**). Des informations plus détaillées sur la production, la gestion et l'élimination de nos déchets figurent dans le **tableau 12**. Une certaine augmentation de la production de déchets peut être attribuée aux mesures de sécurité mises en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19 (tests, masques, gants, plastique de protection, utilisation de serviettes en papier).

¹⁶ Les données de la mine de Lindero n'étaient pas incluses dans les données ESG consolidées dans le rapport 2020, car le site achevait sa construction et entrait en production. Lindero est entré en production commerciale en 2021 et est maintenant inclus dans les données ESG consolidées. Bon nombre de nos paramètres ont donc augmenté, tandis que les paramètres d'intensité ont généralement diminué. Lindero représente environ 80 % de notre poids de minerai traité.

¹⁷ En 2020, nous avons recalculé cet indicateur sur la base de la version actualisée de la GRI 306 : Waste (2020) Standard.

Figure 8 : Poids total des stériles générés (t)

[SASB EM-MM-150a.6]

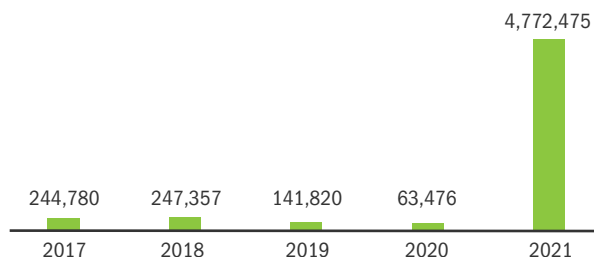
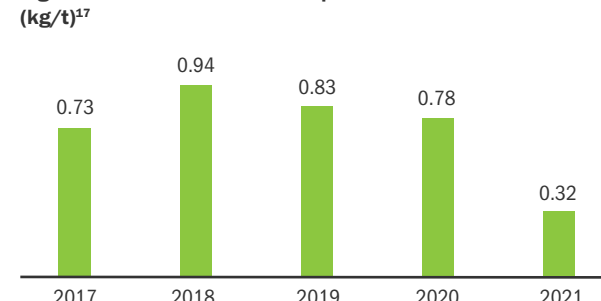


Figure 9 : Intensité des déchets par tonne de minerai traité (kg/t)¹⁷



▼ Installation de stockage des résidus de la mine San Jose

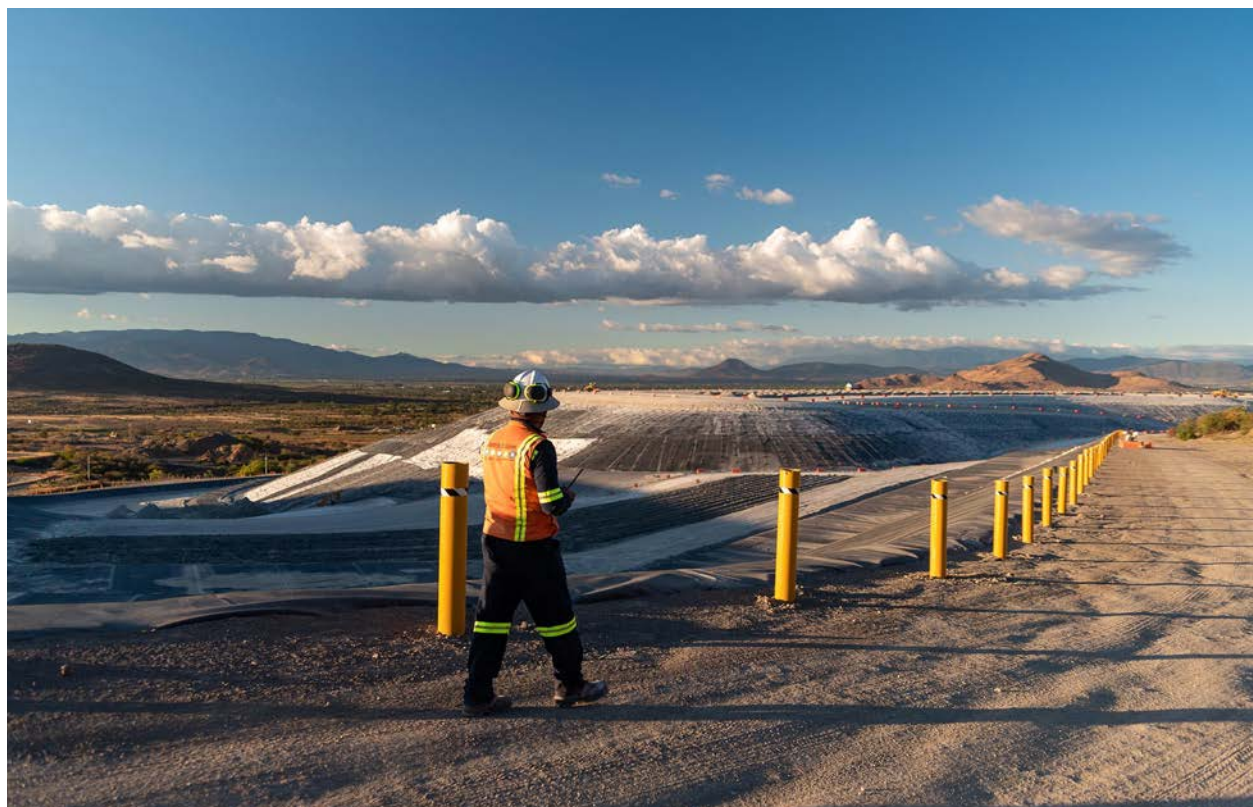




Tableau 12 : Déchets générés, dangereux et non dangereux, détournés de l'élimination et dirigés vers l'élimination (tonnes) [GRI 306-3, GRI 306-4, GRI 306-5, SASB EM-MM-150a.7, SASB EM-MM-150a.8]

| Type | Méthode et lieu | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------------------|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Déchets totaux générés | | 1,175 | 1,483 | 1,329 | 1,123 | 2,702 |
| Déchets dangereux générés | | 329.71 | 345.16 | 307.71 | 261.06 | 806.38 |
| Détournés de l'élimination | | 151.12 | 171.88 | 126.57 | 115.76 | 290.41 |
| | Sur site | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Hors site | 151.12 | 171.88 | 126.57 | 115.76 | 290.41 |
| | Réemploi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Recyclage | 151.12 | 171.88 | 126.57 | 115.76 | 290.41 |
| | Compostage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Récupération | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dirigé vers l'élimination | | 178.59 | 173.28 | 181.14 | 145.30 | 515.97 |
| | Sur site | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Hors site | 178.59 | 173.28 | 181.14 | 145.30 | 515.97 |
| | Incinéré avec récupération d'énergie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Incinéré sans récupération d'énergie | 0 | 0 | 0 | 0 | 226.80 |
| | Transfert vers une décharge sécurisée | 178.59 | 173.28 | 181.14 | 145.30 | 268.08 |
| | Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 21.08 |
| Déchets non dangereux générés | | 845.70 | 1,138 | 1,021 | 862.06 | 1,896 |
| Détourné de l'élimination | | 475.42 | 720.48 | 602.09 | 519.36 | 1,032 |
| | Sur site | 0 | 6.21 | 8.65 | 5.91 | 82.52 |
| | Réemploi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Recyclage | 0 | 0 | 0 | 0 | 48.88 |
| | Compostage | 0 | 6.21 | 8.65 | 5.91 | 33.64 |
| | Récupération | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Hors site | 475.42 | 714.28 | 593.44 | 513.44 | 949.10 |
| | Réemploi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Recyclage | 475.42 | 708.18 | 585.72 | 507.49 | 939.40 |
| | Compostage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Récupération | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Autre | 0 | 6.09 | 7.72 | 5.96 | 9.70 |

| Type | Méthode et lieu | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dirigé vers l'élimination | | 370.28 | 417.32 | 419.27 | 342.70 | 864.49 |
| | Sur site | 0 | 0 | 0 | 0 | 414.30 |
| | Incinéré avec récupération d'énergie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Incinéré sans récupération d'énergie | 0 | 0 | 0 | 0 | 414.30 |
| | Transfert vers une décharge ouverte | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Transfert vers une décharge sanitaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Hors site | 370.28 | 417.32 | 419.27 | 342.70 | 450.19 |
| | Incinéré avec récupération d'énergie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Incinéré sans récupération d'énergie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Transfert vers une décharge ouverte | 7.70 | 46.84 | 33.11 | 36.37 | 38.19 |
| | Transfert vers une décharge sanitaire | 362.58 | 370.48 | 386.16 | 306.33 | 407.27 |
| | Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 4.73 |



FOCUS ESG

- Gouvernance environnementale
- Norme de gestion des résidus et des lixiviats en tas
- SASB EM-MM-150a.4 Poids total des déchets non minéraux générés
- SASB EM-MM-150a.5 Poids total des résidus produits
- SASB EM-MM-150a.6 Poids total des déchets de roche générés
- SASB EM-MM-150a.7 Poids total des déchets dangereux générés
- SASB EM-MM-150a.8 Poids total des déchets dangereux recyclés
- SASB EM-MM-150a.9 Nombre d'incidents significatifs liés à la gestion des matières et déchets dangereux
- SASB EM-MM-150a.10 Description des politiques et procédures de gestion des déchets et des matières dangereuses
- SASB EM-MM-540a.1 Tableau d'inventaire TSF
- SASB EM-MM-540a.2 Résumé des systèmes de gestion des résidus et de la structure de gouvernance
- SASB EM-MM-540a.3 Approche de l'élaboration de Plans de réponse aux urgences pour les TSF

◀ [Retour à ESG pour les Investisseurs](#)



Gestion de l'Eau

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Une gestion efficace de l'eau peut contribuer à garantir un accès continu, à réduire les coûts d'exploitation et de mise en conformité avec la réglementation, à éviter les pénalités, et à protéger notre réputation dans les communautés où nous exerçons nos activités.



▲ Surveillance de l'eau à Lindero

Nos activités sont soumises aux réglementations. Notre mine de Yaramoko est située dans une zone à fort stress hydrique¹⁸ [SASB: EM-MM-140a.1]. Le recyclage de l'eau fait partie de la conception de la mine. À Caylloma et San Jose, les produits chimiques nocifs ne font pas partie de nos processus et les solides en suspension constituent la principale préoccupation concernant les effluents. À Lindero et Yaramoko, nous utilisons des produits chimiques susceptibles de contaminer les masses d'eau s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée, notamment le cyanure de sodium, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfamique, l'hydroxyde de sodium et le plomb. La gestion de l'eau est donc essentielle et constitue une priorité pour éviter tout déversement important.

NOTRE APPROCHE [GRI 303-1, GRI 303-2]

Nous cherchons à minimiser notre consommation d'eau, à l'utiliser efficacement dans nos processus et à garantir que tous les effluents sont traités de manière à respecter les normes de qualité de l'eau requises.

Nous avons élaboré des plans de gestion de l'eau afin d'optimiser la consommation et nous nous attachons particulièrement à gérer son utilisation dans les régions confrontées à des défis liés au stress hydrique. Nous effectuons un suivi participatif avec les autorités et les communautés locales afin d'identifier les rejets qui pourraient avoir un impact sur la qualité de l'eau.

- **Caylloma (Bateas)** : Notre source d'eau brute est le fleuve Santiago. En nous concentrant sur sa réutilisation, nous n'avons besoin que de la moitié de la capacité de prélèvement actuellement autorisée. Une proportion importante de l'eau utilisée dans l'usine de traitement est recyclée à partir du bassin de résidus. Un grand volume est également disponible dans la mine souterraine, auquel nous avons déjà accès et que nous prévoyons d'augmenter grâce à un projet de pompage en 2022. Cela a le potentiel de réduire l'extraction d'eau brute de 30% supplémentaires, tout en réduisant les coûts d'extraction. Nous étudions la réutilisation de l'eau de refroidissement des pompes des usines de traitement dans un cycle continu. Les limites que nous avons établies pour le rejet des eaux usées (en termes de quantité et de qualité) sont inférieures aux limites réglementaires. L'eau des bassins de décantation ne nécessite aucun traitement avant d'être rejetée. L'eau des mines souterraines subit un traitement par le biais de 6 bassins souterrains (dont 4 ont été ajoutés en 2019 pour améliorer le traitement) et de 2 bassins au niveau de la surface. Les solides en suspension sont retirés avant que l'eau ne soit rejetée dans la rivière.

Il existe 8 points de rejet d'effluents. Nous menons des programmes de contrôle mensuel des effluents conformément à la réglementation et nous communiquons régulièrement les résultats de nos contrôles à l'Autorité nationale de l'eau (ANA).

Le suivi participatif est normalement effectué trois fois par an, mais les autorités ont suspendu ces activités depuis 2020 à titre préventif en raison de la pandémie de COVID-19.

- **San Jose (Cuzcatlan)** : Notre eau douce provient de la collecte des eaux de pluie dans le bassin de résidus. Nous utilisons également les eaux usées traitées de la station d'épuration d'Ocotlan dans le cadre d'un accord avec la municipalité qui fournit une quantité importante des besoins en eau de la mine depuis 2010. La mine dispose d'un circuit d'eau fermé et ne rejette pas d'effluents. Un suivi participatif est entrepris sur une base trimestrielle. En 2021, nous avons commencé l'installation d'un nouveau système d'irrigation par aspersion (qui devrait être en service début 2022). Ce système nous permettra de réduire la consommation d'eau d'environ 30 m³ par jour.
- **Lindero (Mansfield)** : Nous enregistrons et surveillons notre consommation afin de garantir la conformité avec nos permis de prélèvement d'eau de surface et souterraine. L'eau qui est prélevée pour être utilisée a une salinité et une dureté très élevées et ne peut être utilisée pour l'irrigation ou la consommation. En outre, la mine est située dans la Puna argentine, une région à faible densité de population, sans agriculture ni élevage de quelque importance et sans communautés importantes à proximité. Par conséquent, la concurrence pour l'eau ne constitue pas un risque pour la mine. Toute eau douce prélevée est recyclée, car la mine dispose d'un circuit d'eau fermé et ne rejette aucun effluent.
- **Yaramoko (Roxgold)** : L'eau étant une ressource très précieuse dans la région, sa gestion est particulièrement importante. L'usine de traitement de Yaramoko est conçue pour garantir un rejet nul dans l'environnement et 60 % de la consommation d'eau de l'usine provient de l'eau recyclée du parc à résidus. Les eaux de surface sont exclusivement utilisées pour les opérations minières et la suppression des poussières. La seule source d'eau communautaire utilisée est le barrage hydraulique de Siphon. En 2017, nous avons obtenu

¹⁸ Tel que défini par l'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resource Institute



les droits de pompage de l'eau du barrage de Sipohin et construit un pipeline pour garantir un accès adéquat à l'eau pour nos activités. Nous avons mené des évaluations d'impact environnemental et social dans le cadre du processus d'obtention des permis qui ont confirmé la quantité maximale pouvant être pompée sans impact sur les autres utilisateurs. Le processus d'autorisation comprenait également des discussions avec les autorités, les propriétaires fonciers et les communautés. Pour améliorer la transparence et l'engagement communautaire, nous avons créé et rendu opérationnel le comité de gestion du barrage hydraulique de Sipohin, qui comprend des représentants de toutes les communautés entourant le barrage et d'autres utilisateurs. Enfin, nous avons mis en place un réseau de surveillance de l'eau qui comprend 44 points de contrôle, à l'intérieur et extérieur de la zone minière. Pour s'assurer que nos activités minières n'ont pas d'impact sur les niveaux d'eau, des débitmètres ont été installés sur les forages d'alimentation du camp (les seuls points d'eau potable). Nous fournissons un rapport sur notre consommation à l'Agence de l'eau du Mouhoun sur une base trimestrielle, conformément à la réglementation du Burkina Faso.

NOTRE PERFORMANCE

En 2021, il n'y a eu aucun incident de non-conformité aux permis et règlements relatifs à la qualité de l'eau (tableau 13).

Tableau 13 : Incidents de non-conformité aux permis et règlements relatifs à la qualité de l'eau [SASB EM-MM-140a.2]

| Filiale | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------|------|------|------|------|------|
| Consolidé | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Caylloma (Bateas) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| San Jose (Cuzcatlan) | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Lindero (Mansfield) | N/A | N/A | N/A | N/A | 0 |
| Yaramoko (Roxgold) | N/A | N/A | N/A | N/A | 0 |

L'intensité de notre prélèvement et de notre consommation d'eau douce a considérablement diminué en 2021, en raison de la production supplémentaire de Lindero et de Yaramoko (figure 10 and figure 11).

Figure 10 : Prélèvement d'eau brute et intensité de la consommation d'eau douce par tonne de minerai traité (m³/t)

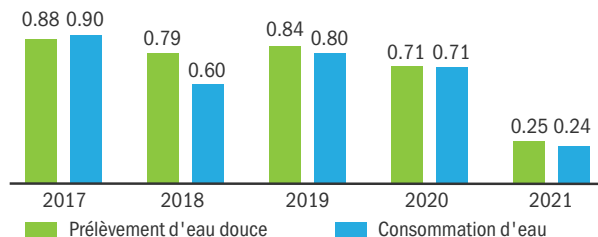
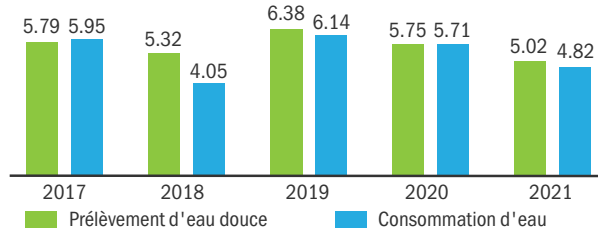
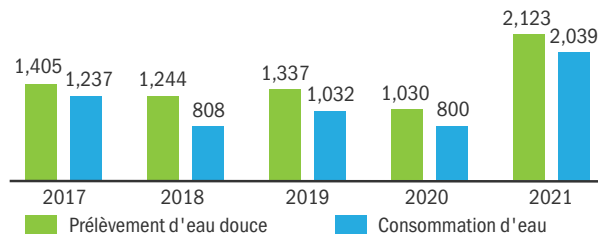


Figure 11 : Prélèvement d'eau brute et intensité de la consommation d'eau douce par once d'équivalent or (m³/oz)



Le total d'eau brute prélevée et consommée a augmenté en 2021, en raison de l'ajout des opérations en Afrique de l'Ouest et de Lindero (figure 12).

Figure 12 : Total de l'eau brute prélevée et consommée (milliers de m³) [SASB EM-MM-140a.1]



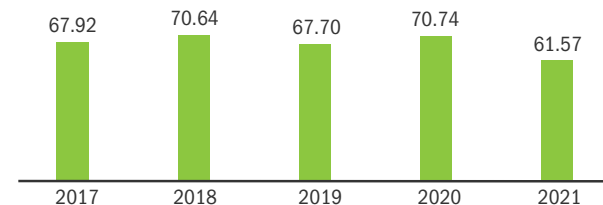
15,8% du total de l'eau brute prélevée et 10,5% du total de l'eau brute consommée proviennent de zones à fort stress hydrique. Les prélèvements et la consommation d'eau brute de Yaramoko sont présentés dans le tableau 14.

Tableau 14 : Eau brute prélevée et consommée dans les zones de stress hydrique élevé (milliers de m³) [SASB EM-MM-140a.1]

| | Fortuna Total | Yaramoko | % |
|---------------------|---------------|----------|------|
| Eau brute prélevée | 2,123 | 335 | 15.8 |
| Eau brute consommée | 2,038 | 215 | 10.5 |

Nous continuons à maintenir un taux élevé de recyclage de l'eau, supérieur à 60 %. (Figure 13).

Figure 13 : Pourcentage d'eau recyclée



Des informations détaillées sur nos prélèvements, nos rejets et notre consommation par source et par région sont dans l'Annexe E.



FOCUS ESG

- Gouvernance environnementale
- SASB EM-MM-140a.1 Total de l'eau brute prélevée et pourcentage consommé de chaque dans les régions à fort stress hydrique
- SASB EM-MM-140a.2 Nombre d'incidents de non-conformité

Retour à ESG pour les Investisseurs



Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Nous reconnaissons que le changement climatique est un défi mondial majeur qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les opérations, les communautés d'accueil, les ressources utilisées dans la production, l'économie et la société en général.

Le changement climatique est un risque systémique susceptible d'affecter l'infrastructure et nos opérations, les cadres réglementaires dans lesquels nous opérons et la demande pour les minéraux que nous produisons. Il s'agit d'une question de plus en plus importante pour les parties prenantes de Fortuna, notamment les investisseurs qui cherchent à comprendre l'impact du changement climatique sur leurs portefeuilles.

Fortuna reconnaît la science actuelle du changement climatique, soutient les objectifs de l'[Accord de Paris](#) et les recommandations du TCFD. Nous pensons que le secteur minier a un rôle clé à jouer dans la réduction des émissions mondiales de GES, ainsi que dans le soutien à la transition vers une économie à plus faible émission de carbone en fournissant des minéraux et des métaux essentiels pour faire progresser les technologies et les solutions à faible émission.

Fortuna adopte une approche progressive pour mettre en œuvre les recommandations de la TCFD. Ce rapport fournit des informations sur le travail que nous avons fait jusqu'à présent pour intégrer le changement climatique dans nos activités. Notre communication à ce sujet évoluera au fil du temps, à mesure que nous continuerons à prendre des mesures en matière de changement climatique et à les intégrer davantage dans nos activités.

GOUVERNANCE

[TCFD Gouvernance (a) et (b)]

Le Comité de durabilité du Conseil d'administration assure la surveillance du changement climatique. Le Conseil est impliqué dans toute décision liée au climat qui implique un programme d'investissement en capital, approuvés chaque année. En 2021, le Conseil a participé activement à l'élaboration de la stratégie en matière de changement climatique et a approuvé en 2022 la déclaration de position de Fortuna ainsi que les mesures et les objectifs liés au climat. [La Charte du Comité de durabilité](#) a récemment été mise à jour pour inclure explicitement la surveillance des facteurs de changement climatique.

Le Vice-Président de la Durabilité est responsable de toutes les questions environnementales, y compris le changement climatique, au niveau de l'équipe de direction et rend compte au Conseil d'administration sur une base trimestrielle des facteurs liés au changement climatique. Le directeur de la durabilité pour l'Amérique Latine et le directeur de la durabilité pour l'Afrique de l'Ouest soutiennent le Vice-Président en ce qui concerne les facteurs ESG pour ces deux régions, y compris le changement climatique. Ces directeurs soutiennent le développement, la mise en œuvre et la mise à jour de notre cadre de durabilité, y compris les politiques, les procédures, les manuels, les normes, le système de gestion et la formation. Au niveau local et sur les sites, les chefs de pays sont responsables de la gestion des risques liés au changement climatique.

Nous maintenons également notre Comité d'entreprise sur la santé et la sécurité, la sûreté, l'environnement et les communautés (HSSEC), qui se réunit tous les mois et est chargé d'améliorer les performances environnementales dans l'ensemble de la société, y compris les questions liées au changement climatique. Le comité comprend des représentants de l'équipe dirigeante. Le changement climatique est un point permanent de l'ordre du jour des réunions de ce comité. Pour plus de détails sur l'objectif, les responsabilités et la composition du comité, voir la section [Surveillance des facteurs ESG et de Durabilité](#).

STRATEGIE [SASB EM-MM-110a.2]

Risques et opportunités liés au climat

[TCFD Stratégie (a)]

En 2021, Fortuna a entrepris une évaluation de l'importance du changement climatique afin de mieux comprendre les facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la valeur de l'entreprise. Il s'agissait d'une étape importante dans l'élaboration de notre stratégie afin de s'assurer qu'elle favorise la création de valeur. Nous avons évalué la matérialité des risques et opportunités liés au climat en fonction du potentiel du facteur de changement climatique à avoir un impact sur la valeur de l'entreprise et de la probabilité qu'un impact se produise à court (0 à 1 an), moyen (1 à 10 ans) ou long terme (10+ ans) (**Tableau 15**). L'évaluation de l'importance du changement climatique a également pris en compte la façon dont les facteurs de changement climatique sont liés à d'autres facteurs ESG et ont le potentiel d'augmenter l'exposition aux risques (relations communautaires, gestion de l'eau, gestion des déchets et des matières dangereuses, gestion de l'énergie, impacts sur la biodiversité).






Tableau 15 : Risques et opportunités de Fortuna en matière de climat







Court Terme (0 to 1 an)
 Moyen Terme (1 to 10 ans)
 Long Terme (10+ ans)

| Facteur | Horizon | Impact potentiel | Initiatives pour atténuer les risques / saisir les opportunités |
|-------------------------------|----------|---|--|
| RISQUES CLIMATIQUES | | | |
| Politique et juridique | | <p>Les opérations peuvent être à forte intensité énergétique et créer d'importantes émissions de GES.</p> <p>Possibilité d'une augmentation des coûts de conformité et opérationnels, des dépenses d'investissement et/ou des risques de réputation en raison des efforts réglementaires visant à réduire les émissions de GES en réponse aux risques posés par le changement climatique.</p> | <p>En 2021, Fortuna s'est concentrée sur l'établissement d'un inventaire robuste des émissions de GES à l'échelle de l'entreprise, a analysé les sources d'émissions et a identifié les opportunités préliminaires de réduction des émissions. Au début de 2022, nous effectuerons une analyse des émissions de GES de l'entreprise, afin d'identifier les possibilités de réduction et de développer la capacité de nos employés à les mettre en œuvre. Ce travail comprendra également la réalisation d'audits énergétiques au niveau des sites.</p> <p>Nous avons mis en œuvre certaines initiatives sur nos sites visant à améliorer l'efficacité des ressources de nos opérations et à accroître notre utilisation de sources d'énergie à faibles émissions afin de réduire les risques politiques et juridiques liés aux émissions de GES (la tarification du carbone et/ou la réglementation limitant les émissions). Voir la discussion ci-dessous "Efficacité des ressources et source d'énergie" pour plus de détails sur ces initiatives.</p> |
| Physique, ponctuel | | <p>Le changement climatique devrait continuer à provoquer une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.</p> <p>Possibilité de diminution des recettes et augmentation des coûts en raison d'arrêts d'exploitation dus à des événements météorologiques extrêmes.</p> <p>Possibilité de baisse des revenus et augmentation des dépenses d'investissement en raison de dommages aux installations, aux infrastructures et/ou aux éléments de la chaîne d'approvisionnement.</p> | <p>Nous avons mis en œuvre des initiatives sur nos sites miniers qui sont conçues pour améliorer notre résilience face aux événements climatiques extrêmes, tels que les fortes pluies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • San Jose (Cuzcatlan) : La capacité du bassin d'urgence pour les résidus de la pile sèche a été doublée pour multiplier par 5 la capacité de pompage et un bassin supplémentaire plus grand a été construit en prévision des futures fortes pluies afin d'éviter les débordements. • Lindero (Mansfield): Un investissement de 2,5 millions USD a été réalisé pour renforcer la route menant à la mine afin d'améliorer la résilience en cas de fortes pluies. |
| Réputation | | <p>Le sentiment du public à l'égard du changement climatique évolue et fait que les perceptions de certaines industries sont affectées en fonction de leur contribution perçue au changement climatique/aux impacts environnementaux négatifs.</p> <p>Possibilité de coûts supplémentaires pour accroître les efforts d'engagement avec les parties prenantes.</p> <p>Possibilité de diminution des recettes et d'augmentation des coûts associés aux retards dus aux protestations de la communauté.</p> <p>Possibilité d'une augmentation des coûts liés au capital humain en raison de la diminution de la capacité à attirer et à retenir les employés.</p> | <p>Les détails de notre approche avec les parties prenantes et leurs principales préoccupations se trouvent dans la section Engagement des parties prenantes du rapport. Le changement climatique et les émissions de GES sont devenus une priorité pour les investisseurs et les marchés financiers. En réponse à cet intérêt, nous avons commencé à développer une stratégie à l'échelle de l'entreprise, nous avons publié notre déclaration de position sur le changement climatique et nous continuons à aligner nos informations avec les recommandations TCFD, la référence des investisseurs quant à la communication sur ces sujets.</p> <p>En outre, les détails de notre approche pour répondre aux préoccupations de la communauté se trouvent dans la section Relations communautaires du présent rapport.</p> |
| Physique, chronique | | <p>On s'attend à ce que le changement climatique continue à provoquer une augmentation des températures moyennes mondiales et à entraîner des modifications des régimes climatiques.</p> <p>Possibilité de diminution des recettes et d'augmentation des coûts en raison de la persistance et/ou de l'aggravation de la sécheresse.</p> <p>Possibilité d'une augmentation des dépenses en capital pour construire de nouvelles infrastructures afin de faire face aux pénuries de ressources.</p> | <p>Nous cherchons à minimiser notre consommation d'eau et à l'utiliser efficacement dans nos processus. Des plans de gestion de l'eau ont été élaborés au niveau des sites. Vous trouverez de plus amples informations sur notre approche dans la section Gestion de l'Eau du présent rapport.</p> <p>La gestion de l'eau est particulièrement importante sur notre site de Yaramoko, étant donné que l'eau est une ressource très précieuse dans la région. 60 % de l'eau consommée par l'usine de traitement est de l'eau recyclée provenant du parc à résidus. En outre, un pipeline a été construit entre le barrage d'eau de Sipohin et la mine pour assurer un approvisionnement adéquat. Les droits de pompage ont été obtenus à partir du barrage hydraulique, bien au-delà des besoins actuels de la mine.</p> |







| Facteur | Horizon | Impact potentiel | Initiatives pour atténuer les risques / saisir les opportunités |
|--------------------|--|---|--|
| Technologie |   | <p>Les sociétés minières développent/utilisent de plus en plus de technologies émergentes (énergies renouvelables, stockage sur batterie, données, technologies à haut rendement énergétique, processus avancés)</p> <p>Possibilité d'une augmentation des dépenses en capital et des coûts pour piloter, adopter et déployer de nouvelles technologies. Possibilité d'une diminution de la compétitivité si l'adoption de la technologie est en retard par rapport aux pairs de l'industrie.</p> | Fortuna s'efforce de tirer parti de la technologie pour améliorer l'efficacité des ressources de ses opérations et de capitaliser sur les progrès des technologies d'énergie renouvelable. Voir la discussion Efficacité des ressources et sources d'énergie ci-dessous. |
| Marché |  | <p>L'évolution des préférences des consommateurs et la réduction de la demande de produits et services à fortes émissions.</p> <p>Possibilité d'augmentation des coûts d'exploitation en raison de l'évolution des prix des matières premières (par exemple, le carburant, l'eau).</p> | Les mines de Fortuna produisent actuellement de l'argent, de l'or, du plomb et du zinc. On ne s'attend pas à ce que le changement climatique ait un impact négatif important sur la demande de l'un de ces métaux, étant donné que la population mondiale augmente et que le niveau de vie s'élève. Fortuna se concentre sur l'amélioration de l'efficacité des ressources de ses opérations afin de réduire les risques liés à l'évolution du prix des matières premières. Voir "Efficacité des ressources" ci-dessous. |

OPPORTUNITÉS LIÉES AU CLIMAT

| | | | |
|----------------------------------|---|--|--|
| Efficacité des ressources |    | <p>Les opérations minières peuvent accroître l'efficacité des ressources par l'amélioration des processus de transport, de production et de distribution.</p> <p>Possibilité de réduire les coûts opérationnels en améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources clés (énergie, matériaux, eau, gestion des déchets).</p> <p>Possibilité d'avantages en termes de réputation en utilisant moins de ressources et en minimisant l'impact sur le climat.</p> | <p>Nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives sur nos sites miniers qui visent à améliorer l'efficacité des ressources de nos opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caylloma (Bateas) : Plusieurs projets ont été mis en œuvre. Par exemple, le système de pompage de l'eau est en cours de conversion pour réduire la consommation d'énergie et de diesel. Nous avons réalisé un investissement de 2 millions USD pour moderniser la sous-station électrique, pour permettre de mieux utiliser l'énergie, de réduire les perturbations électriques et la consommation de diesel. Nous avons réalisé un investissement d'1 million USD pour centraliser les générateurs à moteur diesel et accroître l'automatisation afin de minimiser le gaspillage d'énergie. Nous élaborons des plans pour déplacer les services auxiliaires sous terre, augmenter la productivité et réduire le besoin de transport de matériaux en surface. • San Jose (Cuzcatlan) : Les concentrés produits sont exportés par les ports de Veracruz, Manzanillo et Colima. En 2021, la quasi-totalité (92 %) des exportations ont été réalisées par le port de Veracruz, ce qui a permis de réaliser d'importantes économies sur le temps de transport et de réduire les émissions de GES associées (une réduction de 1 034,77 tCO2e et des économies d'environ 1,5 million USD). • Yaramoko (Roxgold) : Le processus Lean Six Sigma est en cours et des opportunités ont été identifiées pour améliorer les processus, l'efficacité énergétique et réduire les coûts. |
| Source d'énergie |    | <p>L'adoption mondiale des technologies d'énergie propre s'accélère avec la baisse des coûts et l'amélioration des capacités de stockage.</p> <p>Possibilité de réduire les coûts d'exploitation et/ou de conformité en utilisant des sources d'énergie à faibles émissions.</p> <p>Avantages en termes de réputation liés à l'utilisation de sources d'énergie à faible taux d'émission.</p> | <p>Nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives sur nos sites miniers qui visent à améliorer notre utilisation de sources d'énergie à faibles émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caylloma (Bateas): La mine va changer de fournisseur d'électricité et le nouveau fournisseur fournira de l'électricité provenant à 100 % de sources renouvelables. • San Jose (Cuzcatlan): Des panneaux solaires sont en cours d'installation à la mine pour alimenter les bâtiments administratifs (voir Etude de cas 3). • Yaramoko (Roxgold) : 98% de l'électricité consommée sur le site de la mine provient du réseau. Le réseau du Burkina Faso est alimenté à 27% par des énergies renouvelables. |



| Facteur | Horizon | Impact potentiel | Initiatives pour atténuer les risques / saisir les opportunités |
|-----------------------------|--|---|---|
| Résistance |   | <p>Développement de la capacité d'adaptation pour répondre aux risques physiques et de transition du changement climatique.</p> <p>Minimiser le potentiel de perturbations opérationnelles et de dépenses en capital dues à des événements météorologiques extrêmes ou à des modèles météorologiques changeants.</p> | <p>Nous avons mis en œuvre des initiatives sur nos sites miniers qui sont conçues pour améliorer notre résilience aux impacts physiques aigus et chroniques du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • San Jose (Cuzcatlan) : La capacité du bassin d'urgence pour les résidus de la pile sèche de la mine a été doublée pour multiplier par 5 la capacité de pompage et un bassin supplémentaire plus grand a été construit en prévision des futures fortes pluies afin d'éviter les débordements. • Lindero (Mansfield) : Un investissement de 2,5 millions USD a été réalisé pour renforcer la route menant à la mine afin d'améliorer la résistance en cas de fortes pluies. • Yaramoko (Roxgold) : Un pipeline a été construit entre un barrage public voisin et la mine pour assurer un approvisionnement en eau adéquat. Les droits de pompage ont été obtenus bien au-delà des besoins actuels de la mine. |
| Produits et Services |  | <p>A faible taux d'émission pour répondre à l'évolution des préférences des consommateurs.</p> <p>Possibilité d'accroître les revenus en tirant parti de la demande croissante de minéraux et de métaux produits de manière responsable et à faible taux d'émission.</p> <p>Possibilité d'accroître les revenus en tirant parti de la demande de minéraux et de métaux qui favorisent la transition vers une économie à faible émission de carbone (cuivre, nickel, lithium).</p> | <p>Nos mines produisent argent, or, plomb et zinc. On ne s'attend pas à ce que la demande de l'un ou l'autre ait des répercussions importantes, car la population mondiale et le niveau de vie augmentent. L'argent pourrait jouer un rôle important dans la transition vers une économie à plus faible émission de carbone, car la pâte d'argent est un ingrédient clé des cellules photovoltaïques utilisées dans les panneaux solaires et les fenêtres et feuilles de polyester transparentes recouvertes d'argent peuvent être utilisées dans la rénovation.</p> |
| Marchés |  | <p>Possibilités d'accès à de nouveaux financements par le biais d'incitations du secteur public (fonds d'investissement à faible intensité de carbone) et de mécanismes de financement innovants (prêts, obligations vertes).</p> <p>Possibilité d'accès accru au capital ou de réduction des coûts.</p> | <p>À l'heure actuelle, les possibilités pour Fortuna d'accéder à des financements publics sont limitées, compte tenu de l'emplacement de ses activités. Fortuna prévoit de continuer à surveiller les possibilités d'accès au financement gouvernemental et aux nouveaux accords de financement à mesure que le marché mûrit.</p> |

Nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives sur nos sites miniers qui visent à améliorer l'efficacité de nos opérations ►





ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

[TCFD Stratégie (b) et (c), SASB EM-MM-110a.2]

En 2021, nous avons fait des progrès significatifs dans l'élaboration de notre stratégie en matière de changement climatique. Nous avons notamment publié notre Prise de Position sur le Changement Climatique, qui expose notre approche et nos principaux engagements. L'évaluation de l'importance relative du changement climatique et les risques et opportunités liés au climat identifié ci-dessus comme ayant le potentiel d'avoir un impact sur la valeur de notre entreprise ont formé notre approche et les 3 piliers clés qui la guident.

▼ Centrale électrique de Lindero



PRISE DE POSITION DE FORTUNA SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Fortuna Silver Mines Inc. et ses filiales ("Fortuna") reconnaissent que le changement climatique est un défi mondial majeur qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les opérations, les communautés d'accueil, les ressources utilisées dans la production, l'économie et la société en général.

Le changement climatique est un risque systémique susceptible d'affecter l'infrastructure et les opérations de nos mines, les cadres réglementaires dans lesquels nous opérons et la demande pour les minéraux que nous produisons. Il s'agit d'une question de plus en plus importante pour les parties prenantes de Fortuna, notamment les investisseurs qui cherchent à comprendre l'impact du changement climatique sur leurs portefeuilles. Fortuna reconnaît la science actuelle du changement climatique, soutient les objectifs de l'Accord de Paris et les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Nous pensons que le secteur minier a un rôle clé à jouer dans la réduction des émissions mondiales de GES, ainsi que dans la transition vers une économie à plus faible émission de carbone en fournissant des minéraux et des métaux essentiels pour faire progresser les technologies et les solutions.

Approche du changement climatique

Fortuna s'engage à analyser les risques et les opportunités du changement climatique sur nos activités commerciales, à intégrer les facteurs de changement climatique dans notre planification stratégique à long terme et à développer des plans d'action à court terme. Notre approche est guidée par 3 piliers clés qui s'alignent sur les facteurs qui ont été identifiés dans une évaluation de l'importance du changement climatique comme ayant le plus grand potentiel pour influencer la valeur de notre entreprise :

- Réduire les émissions de GES en promouvant l'efficacité des ressources et en augmentant l'utilisation des énergies renouvelables.
- Renforcer la résistance aux risques physiques du changement climatique dans nos opérations et nos projets.
- Améliorer en permanence les performances de notre gouvernance et de nos plans d'action en la matière en se fondant sur la science, les cadres réglementaires et volontaires et les normes internationales.

Pour soutenir ces piliers, Fortuna attend de tous ses administrateurs, dirigeants et employés qu'ils respectent son engagement :

- Évaluer de manière proactive les options permettant d'accroître notre utilisation d'énergies renouvelables et de technologies à faible émission de carbone afin de réduire l'intensité de nos émissions de GES, tout en veillant à ce qu'elles soient conformes aux normes internationales.
- Créer un environnement opérationnel qui incite à l'adoption de comportements efficaces et innovants pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources.
- Renforcer les capacités des employés qui ont une responsabilité directe dans les actions liées au climat, y compris celles qui peuvent améliorer la sensibilisation au changement climatique, la prise de décision, l'efficacité énergétique et finalement la réduction des émissions de GES.
- Participer activement à notre cadre de gouvernance en matière de changement climatique afin de favoriser la réussite globale de notre approche.



Gouvernance du changement climatique

Notre gouvernance est soutenue par un cadre solide qui intègre les facteurs de changement climatique dans notre prise de décision, y compris la surveillance du Conseil d'administration et la responsabilité de la haute direction. Par conséquent, nous nous engageons à :

- Veiller à ce que le Comité de durabilité du Conseil d'administration assume la responsabilité de la surveillance des facteurs de changement climatique.
- Désigner le vice-président directeur chargé de la durabilité comme responsable de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la communication régulière des facteurs de changement climatique à la direction générale et au Conseil d'administration.
- Donner au comité d'entreprise HSSEC des membres de la direction de Fortuna la responsabilité de la gestion et des performances au niveau opérationnel par la mise en œuvre des plans d'action en matière de changement climatique.

Gestion des risques et opportunités

Fortuna s'est engagée à améliorer l'intégration des risques liés au climat dans les processus de gestion de l'entreprise afin de s'assurer qu'ils soient considérés et priorisés de manière appropriée. Nous identifierons et évaluerons les risques et les opportunités liés au climat à court, moyen et long terme. Nous développerons des plans d'action sur le changement climatique, sur la base des évaluations des risques et des opportunités.

Indicateurs et objectifs en matière de changement climatique

Fortuna surveillera la performance de ses plans d'action en utilisant des indicateurs et des objectifs appropriés liés au climat. Nous nous engageons à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES à court et à long terme, ainsi que d'autres objectifs liés au climat, le cas échéant.

Rapports et transparence sur le changement climatique

Nous continuerons d'aligner au fil du temps nos rapports ESG et liés au climat sur la norme de comptabilité durable des métaux et des mines du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et sur les recommandations de la TCFD. Nous nous efforcerons d'améliorer continuellement notre diffusion d'informations sur le climat utiles à la prise de décision.

En 2021, dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie sur le changement climatique, nous avons procédé à des évaluations des lacunes afin d'analyser comment nos pratiques se comparent aux meilleures pratiques et à celles de nos pairs dans les domaines de la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les indicateurs et objectifs, la communication et la transparence.

Conscients que l'élaboration d'une stratégie complète et crédible est un processus continu, nous avons élaboré une feuille de route pluriannuelle, qui vise à combler les écarts entre nos pratiques et les meilleures pratiques actuelles. Les travaux futurs à mener au cours de l'année 2022 inclus :

- Formaliser les processus de gouvernance et les rapports internes, tels que la surveillance du changement climatique par le Comité de durabilité du Conseil d'administration et l'inclusion d'objectifs qualitatifs dans le programme d'incitation à court terme des cadres.
- Réaliser l'analyse requise pour formaliser les indicateurs et de fixer des objectifs crédibles de réduction des émissions de GES, y compris des audits énergétiques au niveau des sites, l'identification et la hiérarchisation des possibilités de réduction des émissions, et le renforcement des capacités internes.
- Evaluer les possibilités d'utilisation stratégique et contrôlée des compensations de carbone pour compléter nos plans d'action en matière de changement climatique.

Nous continuons d'évaluer notre capacité à effectuer des analyses et nous nous engageons à continuer à améliorer l'alignement de nos communications sur le changement climatique avec les recommandations de la TCFD.



GESTION DU RISQUE

[Gestion du Risque TCFD (a), (b) et (c)]

Les risques sont pris en compte dans le cadre de notre processus de cartographie et de catégorisation des risques, qui évalue la probabilité et l'impact de différents types de risques (opérationnel, financier, santé et sécurité au travail, environnement, communauté, réputation, projet) afin de déterminer les conséquences potentielles pour l'entreprise. Des plans d'action sont élaborés pour atténuer les risques identifiés, pour lesquels les dirigeants de pays sont responsables. Actuellement, cet exercice est réalisé au niveau des filiales. Pour plus de détails sur ce processus, voir la section [Gestion du risque](#).

En 2021, nous avons entrepris un certain nombre d'initiatives pour améliorer nos processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat. Cette évaluation de l'importance du changement climatique a constitué une étape importante dans l'amélioration de nos processus. Nous avons évalué la matérialité des risques et opportunités liés au climat en fonction de l'impact et de la probabilité. Les critères d'impact et de probabilité utilisés dans l'évaluation ont été alignés sur les définitions de notre matrice des risques afin de garantir que les risques liés au climat sont évalués de manière cohérente et proportionnelle par rapport aux autres risques. L'évaluation nous a également permis de mieux prendre en compte les caractéristiques uniques des risques liés au climat, notamment leur horizon temporel plus long et leur nature incertaine. Ces risques liés au climat sont décrits dans le tableau 15. Dans le cadre de l'évaluation de l'importance du changement climatique, nous avons considéré :

- Réglementations existantes liées au climat (p. ex. avis du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), Securities and Exchange Commission (SEC) des USA, réglementation au Canada, Mexique, Pérou, Argentine et Burkina Faso).

- Orientations et initiatives de l'industrie liées au climat (par ex., l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association Minière du Canada, les principes miniers du Conseil International des Mines et Métaux, les principes d'exploitation responsable du Conseil Mondial de l'Or).
- Cadres et normes relatifs au changement climatique (par ex., les normes SASB, le bulletin technique SASB sur le risque climatique, les recommandations de la TCFD).
- Communication par les pairs sur le changement climatique

Nous surveillons également les nouvelles exigences réglementaires liées au climat, notamment le [Projet de Règlement 51-107 sur la divulgation des questions climatiques](#) publié par les ACVM et l'[appel à commentaires de la SEC](#).

À la lumière des changements apportés à notre modèle économique suite à l'acquisition de Roxgold, nous mettons à jour notre processus de gestion des risques. Pour y contribuer, nous avons examiné les meilleures pratiques de la TCFD et nous évaluons actuellement les possibilités d'améliorer l'intégration des risques dans nos processus de gestion. Ce travail comprendra :

- Assurer que les propriétaires des risques et les autres membres de l'équipe qui ont des responsabilités ont les connaissances nécessaires pour identifier, évaluer et gérer efficacement les risques liés au climat.
- Examiner si nous avons besoin d'outils supplémentaires pour soutenir l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés au climat.
- Déterminer si des éléments clés de notre processus doivent être adaptés pour mieux prendre en compte la nature unique des risques liés au climat et d'autres meilleures pratiques.

INDICATEURS & OBJECTIFS

[Indicateurs et Objectifs TCFD (a), (b) et (c)]

L'établissement des indicateurs et objectifs liés au climat est une partie essentielle du développement de notre stratégie. Nous avons développé un ensemble de mesures qui sont alignées sur les catégories de mesure de la TCFD pour l'ensemble de l'industrie (**tableau 16**) et qui permettront à l'entreprise de suivre ses progrès. Nous ne mesurons pas actuellement les émissions du champ d'application 3 associées aux activités de notre chaîne de valeur où nous ne contrôlons pas la source des émissions.

Bon nombre de nos indicateurs ont augmenté en 2021 (les émissions de GES de portée 1 et 2, la consommation d'énergie, de carburant et d'eau, en raison de l'ajout des sites miniers de Lindero et de Yaramoko), tandis que les indicateurs d'intensité ont diminué en raison de l'augmentation significative de la production et du volume de minerai traité par Fortuna.

Nous nous sommes engagés à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES à court et à long terme, ainsi que d'autres objectifs liés au climat. Notre principale priorité en matière de changement climatique en 2022 est de mener les études et les travaux nécessaires pour soutenir nos objectifs de réduction des émissions de GES.

Dans l'intervalle, nous avons fixé les objectifs à court terme suivants pour 2022 :

- Intensité des émissions de GES par millier de tonnes de minerai traité : 17,80 tCO₂eq/kt
- Intensité de l'utilisation de l'énergie par tonne de minerai traité : 0,21 GJ/t
- Intensité de l'utilisation de l'eau par tonne de minerai traité : 0,27 m³/t



Tableau 16 : Indicateurs et objectifs liés au climat

[Indicateurs et objectifs (a), (b) and (c), SASB EM-MM-110a.1, SASB EM-MM-110a.2, GRI 302-1, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-4].

| Chang. climatique | Indicateur lié au climat | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Objectif 2022 |
|---|--|---------|---------|---------|---------|-----------|---------------|
| Risques légaux et de politique | Emissions GES de Type 1 (tCO ₂ e) | 21,900 | 21,287 | 17,494 | 19,016 | 93,958 | |
| | Emissions GES de Type 2 (tCO ₂ e) | 60,449 | 59,001 | 58,148 | 51,966 | 58,274 | |
| | Emissions de GES de Types 1 et 2 (tCO ₂ e/kt de minerai traité) | 51.45 | 50.97 | 47.28 | 49.14 | 17.81 | 17.80 |
| | % des émissions globales brutes de GES de type 1, couvertes par réglementations | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | |
| Efficacité ressources Opportunités | Energie totale consommée (GJ) | 663,566 | 663,199 | 612,501 | 561,890 | 1,815,846 | |
| | Consommation totale carburant (GJ) | 274,055 | 260,155 | 215,284 | 197,778 | 1,219,536 | |
| | Intensité énergétique (GJ/t) | 0.41 | 0.42 | 0.38 | 0.39 | 0.21 | 0.21 |
| | Total eau brute prélevée (thousand m ³) | 1,405 | 1,244 | 1,337 | 1,030 | 2,123 | |
| | Eau brute totale consommée (thousand m ³) | 1,443 | 948 | 1,285 | 1,022 | 2,039 | |
| | Intensité totale de la consommation (m ³ /t) | 0.90 | 0.60 | 0.80 | 0.71 | 0.25 | 0.27 |
| | Intensité de la consommation d'eau brute (m ³ /t) | 0.90 | 0.60 | 0.80 | 0.71 | 0.24 | |
| Energy Source Opportunities | % d'énergie consommée du réseau électrique | 59% | 61% | 65% | 65% | 33% | |
| | % d'énergie renouvelable consommée | 4.42% | 7.65% | 7.01% | 6.79% | 7.26% | |
| Risque Chronique | % d'eau brute prélevée dans régions soumises à un stress hydrique élevé ou extrêmement élevé | 0% | 0% | 0% | 0% | 15.8% | |
| | % d'eau brute prélevée dans régions soumises à un stress hydrique élevé ou extrêmement élevé | 0% | 0% | 0% | 0% | 10.5% | |
| Autre | % de la rémunération des cadres supérieurs influencée par des | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | |

Figure 14 : Intensité des émissions GES / millier de tonnes de minerai traité (tonnes CO₂ équivalent/kt) [GRI 305-4]

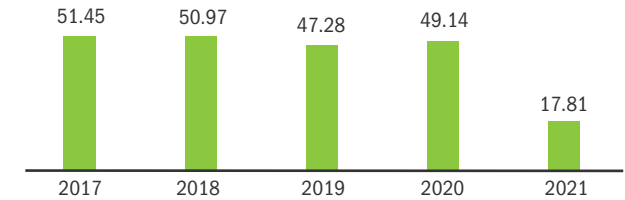
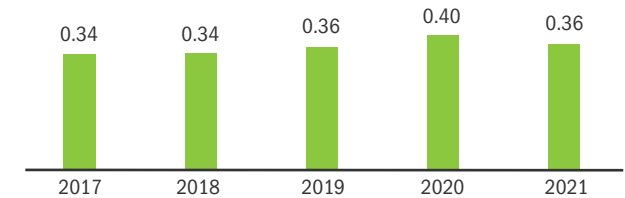


Figure 15 : Intensité des émissions de GES par once d'équivalent or (Tonnes CO₂ équivalent/oz Au eq) [GRI 305-4]



FOCUS ESG

- Gouvernance TCFD a)
- Gouvernance TCFD b)
- Stratégie TCFD a)
- Stratégie TCFD b)
- Gestion des risques TCFD a)
- Gestion des risques TCFD b)
- Gestion des risques TCFD c)
- Indicateurs et objectifs de la TCFD a)
- Indicateurs et objectifs de la TCFD b)
- Indicateurs et objectifs de la TCFD c)
- SASB EM-MM-110a.1 Émissions de type 1
- SASB EM-MM-110a.2 Stratégie de gestion des émissions de type 1

◀ [Retour à ESG pour les Investisseurs](#)



Gestion de l'énergie

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

L'optimisation de l'approvisionnement et de la consommation d'énergie présente des avantages. L'énergie peut représenter une part importante des coûts d'exploitation et les perturbations de l'approvisionnement peuvent avoir un impact sur la production. La consommation d'électricité et la combustion de carburant contribuent aux émissions de GES.

Caylloma, San Jose et Yaramoko utilisent l'énergie électrique du réseau. En cas d'urgence, nous disposons d'installations sur place qui sont utilisées pour l'approvisionnement d'urgence. Lindero n'utilise pas l'énergie du réseau, mais repose sur le diesel pour son approvisionnement. Globalement, 33 % de l'énergie consommée par Fortuna provient du réseau électrique.

[SASB EM-MM-130a.1]

▼ Lignes électriques de Caylloma



NOTRE APPROCHE

Nous cherchons à réduire la consommation et à accroître l'utilisation des énergies renouvelables, tout en améliorant la productivité opérationnelle. Nos filiales préparent des rapports mensuels sur les actions visant à réduire la consommation et l'intensité énergétiques. L'approche varie en fonction de l'étape de la vie de la mine.

- **Caylloma** : La prolongation de la durée de vie de la mine a des répercussions sur la gestion de l'énergie. Des infrastructures seront développées, ce qui augmentera la consommation et l'intensité énergétique globale à court terme, mais créera l'opportunité d'installer des équipements plus efficaces sur le plan énergétique. En 2020, nous avons remplacé les pompes et les cellules de flottation par des versions plus efficaces. En 2021, nous avons installé un nouveau transformateur d'électricité qui nous permet de nous approvisionner davantage en électricité auprès du réseau et de réduire notre dépendance à l'égard de notre centrale

de production d'électricité à combustible fossile sur site. Début 2022, nous passerons à un fournisseur d'électricité du réseau qui offre un meilleur accès à l'énergie provenant de sources 100 % renouvelables.

- **San Jose** : Alors que nous cherchons à prolonger la durée de vie de la mine, la gestion de l'énergie se concentrera sur les possibilités de réduire la consommation, plutôt que d'installer de nouvelles infrastructures et de nouveaux équipements. Par exemple, nous avons installé des capteurs sur des équipements clés tels que les ventilateurs de la mine souterraine, qui sont l'un des plus gros consommateurs d'énergie sur le site, ce qui nous permet de surveiller leur surchauffe. Nous concevons et mettons en œuvre des logiciels pour identifier, mesurer et signaler automatiquement les anomalies de consommation d'énergie spécifiques, afin de pouvoir y remédier immédiatement. Voir [Etude de Cas 3](#) pour un exemple de projet récent à San Jose visant à accroître l'utilisation des énergies renouvelables.
- **Yaramoko** : Le processus Lean Six Sigma est en cours de mise en œuvre à la mine de Yaramoko et des opportunités ont été identifiées pour l'amélioration des processus et de l'efficacité énergétique, avec pour objectif de réduire la consommation et les coûts. Un plan d'action a été élaboré et comprend une série d'initiatives qui pourraient conduire à des réductions de coûts et à des économies d'énergie. Une opportunité importante qui a été identifiée est de gérer la ventilation secondaire souterraine (par exemple, éteindre les ventilateurs lorsqu'ils ne sont pas nécessaires). Cette initiative devrait être un projet prioritaire à la mine en 2022.

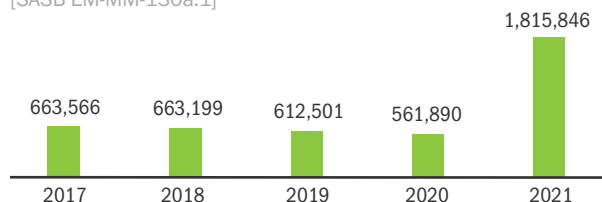


NOTRE PERFORMANCE

En 2021, la production de Fortuna a considérablement augmenté grâce à l'ajout de Lindero et de Yaramoko. Notre consommation totale d'énergie a également augmenté en raison d'une plus grande consommation de carburant (figure 16).

Figure 16: Consommation totale d'énergie (GJ)

[SASB EM-MM-130a.1]



La majeure partie de notre énergie (93,23 %) provient de sources non renouvelables (tableau 17). La quasi-totalité du carburant consommé par nos filiales est non renouvelable (principalement du diesel). 27% de l'énergie électrique consommée par Caylloma provient de sources renouvelables, et nous cherchons à augmenter ce % grâce à nos plans d'amélioration de l'infrastructure énergétique. 100 % de l'électricité consommée par San Jose est produite à partir de sources non renouvelables et Lindero n'utilise pas d'énergie électrique provenant du réseau mais dépend plutôt du diesel pour son approvisionnement en énergie. Nous nous concentrons sur l'efficacité énergétique sur ces 2 sites. 27% de l'électricité consommée à Yaramoko provient de sources renouvelables. [SASB EM-MM-130a.1]

Notre intensité énergétique par tonne de minerai traité a considérablement diminué en 2021 en raison de l'augmentation de notre production par rapport à l'augmentation de la consommation d'énergie (figure 17).

Tableau 17 : Consommation d'énergie par source (GJ) [GRI 302-1]

| Consolidé | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------|-----------|
| Consommation totale d'énergie | 663,566 | 663,199 | 612,501 | 561,889 | 1,815,846 |
| Consommation totale de carburant | 274,055 | 260,155 | 215,284 | 197,778 | 1,219,536 |
| Sources non renouvelables | 274,055 | 260,155 | 215,284 | 197,778 | 1,191,793 |
| Diesel | non disponible | non disponible | non disponible | 193,905 | 1,171,765 |
| Essence | non disponible | non disponible | non disponible | 1,309 | 1,777 |
| GPL | non disponible | non disponible | non disponible | 2,564 | 18,251 |
| Autre | non disponible | non disponible | non disponible | 0 | 0 |
| Sources renouvelables | 0 | 0 | 0 | 0 | 27,743 |
| Consommation totale d'électricité | 389,511 | 403,043 | 397,217 | 364,112 | 596,310 |
| Sources non renouvelables | 361,450 | 355,904 | 357,071 | 328,393 | 501,177 |
| Sources renouvelables | 28,061 | 47,139 | 40,146 | 35,718 | 95,133 |

Figure 17 : Intensité énergétique par tonne de minerai traité (GJ/t) [GRI-302-3]

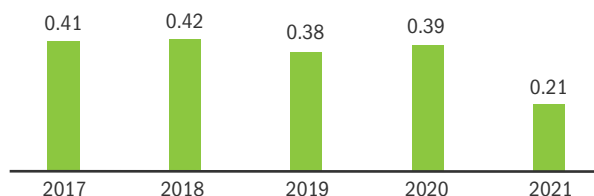
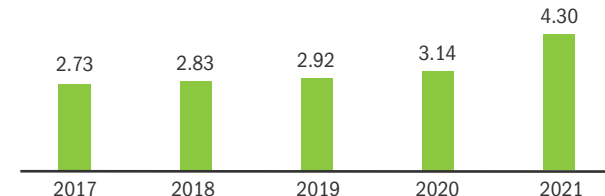


Figure 18 : Intensité énergétique par once d'équivalent or (GJ/oz Au eq) [GRI-302-3]



ESG FOCUS

- SASB EM-MM-130a.1 Énergie consommée, pourcentage d'électricité du réseau et pourcentage d'énergies renouvelables

Retour à ESG pour les Investisseurs

**ETUDE DE CAS 4****PROJET DE PANNEAUX SOLAIRES À SAN JOSE**

Au niveau du site, les performances en matière de durabilité sont examinées tous les mois (voir la section [Surveillance de l'ESG et de la durabilité](#)). Grâce à ce processus, nous avons identifié une opportunité intéressante d'installer des panneaux solaires à la mine de San Jose pour alimenter les bâtiments administratifs.

Le chef de l'équipe de maintenance de l'usine a analysé la faisabilité de ce projet et a présenté la proposition au comité HSSEC Amérique Latine, où elle a été finalement approuvée. Une fois approuvé, le projet a pris six mois pour être exécuté, y compris le temps de sélectionner le fournisseur de services et la mise en œuvre. Le projet de panneaux solaires est opérationnel depuis octobre 2021.

L'investissement requis était de 32 000 USD et le projet devrait générer des économies annuelles d'environ 21 300 USD avec un délai de récupération de 1,5 an. Le projet devrait également générer des réductions annuelles de 105 tCO₂e (soit une réduction de 0,33 % des émissions de GES du site).

Il s'agit du premier projet de ce type sur le site de la mine et il nous a permis de tirer des enseignements précieux sur les possibilités d'améliorer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Le projet renforce notre conviction que la durabilité doit être intégrée dans les opérations afin d'assurer l'alignement entre nos objectifs de production et de durabilité.





Qualité de l'air

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Une gestion efficace de la qualité de l'air peut réduire les coûts de conformité aux réglementations, éviter les amendes et les pénalités, faciliter les demandes de permis et protéger la réputation d'entreprise dans les communautés où elle opère.

Nos mines sont soumises à des réglementations qui spécifient les limites maximales d'émissions autorisées. Caylloma est soumise au règlement D.S. N° 003-2017-MINAM émis par le ministère péruvien de l'Environnement. San Jose est soumise aux exigences de l'autorité mexicaine SEMARNAT, qui comprennent des visites d'inspection inopinées de PROFEPA (procureur fédéral mexicain pour la protection de l'environnement). Lindero est soumise à la réglementation locale sur les émissions des équipements mobiles et stationnaires. Yaramoko est soumis à des réglementations au Burkina Faso, notamment le décret n°. 2001-185/PRES/PM/MME/, qui fixe des normes pour le rejet de polluants dans le sol, l'air et l'eau.

▼ Camion d'arrosage à Lindero



NOTRE APPROCHE

Notre objectif est de veiller à ce que les émissions atmosphériques restent dans les limites spécifiées. Nous utilisons des stations de surveillance pour suivre nos performances. Le contrôle de la qualité de l'air est effectué par des laboratoires tiers accrédités sur une base trimestrielle ou semestrielle et validé par les autorités locales. Nous recherchons continuellement des moyens d'améliorer la qualité de l'air sur nos sites.

- **Caylloma (Bateas) :** Nous exploitons 10 stations de surveillance. Nous surveillons principalement les matières particulaires de moins de 2,5 microns ($PM_{2,5}$), les oxydes d'azote (NO_x) et les oxydes de soufre (SO_x). Nous surveillons également les émissions de plomb, d'arsenic, de mercure et de benzène, comme l'exige la législation. L'accréditation est définie par l'Institut national de la qualité (INACAL). Les mesures de gestion de la qualité de l'air comprennent :
 - Irrigation quotidienne des routes par des camions à eau loués à la communauté locale pour éviter la poussière.
 - Systèmes de pulvérisation d'eau et des couvertures de protection sur les courroies dans la zone du concasseur.
 - Système d'irrigation par aspersion pour les dépôts de résidus
- **San Jose (Cuzcatlan) :** Nous exploitons 12 stations de surveillance. Nous surveillons les $PM_{2,5}$. Il n'y a pas de sources stationnaires générant des émissions de NO_x et de SO_x . L'accréditation est définie par l'entité mexicaine (EMA) et l'approbation de la PROFEPA. Les mesures de qualité de l'air comprennent :

- Amélioration de la fréquence d'irrigation des routes, en particulier pendant la saison sèche.
- Installation de collecteurs de particules et d'un laveur de gaz dans la zone des laboratoires.
- Installation de couvertures de sécurité pour la bande transporteuse de l'usine pour réduire la génération de particules.
- Utilisation d'une géomembrane et d'applications chimiques pour réduire la génération de particules provenant des résidus secs.

- **Lindero (Mansfield) :** Nous exploitons 3 stations de surveillance. Le processus de concassage génère une grande quantité de poussière. Les mesures comprennent :
 - Utilisation de l'eau pour la suppression des poussières. Nous avons ajouté de nouveaux points d'eau dans le circuit de broyage et augmenté la fréquence de camion d'arrosage.
 - Possibilités de compacter les routes internes et de réduire la quantité de poussière générée par le trafic routier pour réduire l'eau nécessaire à la suppression des poussières, sans sacrifier la qualité de l'air.
 - Installer des couvertures aux points d'émission de poussières
- **Yaramoko (Roxgold) :** Nous exploitons 10 stations de surveillance. Nous surveillons principalement les $PM_{2,5}$, PM_{10} , NO_x , SO_x et l'ozone, et également le plomb et le taux de retombées de poussières. Notre système de surveillance de la qualité de l'air est approuvé par l'Agence nationale pour l'évaluation environnementale. Les mesures d'atténuation de la qualité de l'air comprennent :
 - Irrigation quotidienne des routes pour éviter la poussière pendant la saison sèche.
 - Systèmes de pulvérisation d'eau sur les courroies dans la zone du broyeur.



Stations de surveillance de la qualité de l'air

10

à Caylloma

12

à San Jose

3

à Lindero

10

à Yaramoko

NOTRE PERFORMANCE

En 2021, les concentrations de nos émissions atmosphériques étaient conformes à toutes les limites applicables (**tableau 18**).

Tableau 18 : Concentrations des émissions dans l'air (ug/m³) [GRI 305-7, SASB EM-MM-120a.1]

| Type d'émissions | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| PM _{2.5} | 9.62 | 14.48 | 47.74 | 4.86 | 13.91 |
| PM ₁₀ | 25.25 | 30.33 | 32.44 | 20.74 | 38.69 |
| NO _x | 9.03 | 8.02 | 4.00 | 4.00 | 24.88 |
| SO _x | 13.72 | 13.72 | 13.72 | 3.00 | 3.74 |
| Composés organiques volatiles (VOC) | 0.02 | 0.05 | 0.02 | 0.02 | 0.02 |
| Polluants atmosphériques dangereux (HAP) | 0.042 | 0.075 | 0.061 | 0.034 | 0.069 |
| Polluants organiques persistants (POP) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0.22 |

Station de surveillance de la
qualité de l'air à Caylloma





Impacts sur la biodiversité

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Une gestion efficace de la biodiversité peut réduire les coûts de conformité réglementaire, éviter les amendes et les pénalités, faciliter les demandes de permis et protéger la réputation de l'entreprise.

Caylloma est situé à proximité de zones de grande valeur en termes de biodiversité (**tableau 19**), notamment des zones humides et des lagunes andines, considérées comme des écosystèmes fragiles en vertu de l'article 99 de la loi générale sur l'environnement du Pérou, et qui servent d'habitat à des espèces menacées. Certaines espèces protégées se trouvent sur les sites de Caylloma, San Jose, Lindero et Yaramoko (**tableau 20**).

▼ À Lindero, nous effectuons un suivi semestriel de la flore, de la faune et de la limnologie.



Tableau 19 : Zones protégées et sites présentant une grande valeur en termes de biodiversité

| Zones protégées et sites de grande valeur en termes de biodiversité | Caylloma (Bateas) | San Jose (Cuzcatlan) | Lindero (Mansfield) | Yaramoko (Roxgold) |
|--|-------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| Nombre de sites situés dans ou à côté de zones protégées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de zones à haute valeur de biodiversité (en dehors des zones protégées) | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Superficie des sites identifiés (hectares) | 65 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de sites identifiés nécessitant un plan de gestion de la biodiversité | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de sites identifiés disposant d'un plan de gestion de la biodiversité | 2 | 0 | 0 | 0 |

Tableau 20 : Liste Rouge de l'IUCN ou espèces conservées au niveau national dont l'habitat est affecté par les opérations [GRI 304-4]

| Risque d'extinction | Nombre d'espèces | | | |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| | Caylloma (Bateas) | San Jose (Cuzcatlan) | Lindero (Mansfield) | Yaramoko (Roxgold) |
| Danger critique d'extinction (CE) | 1 | 0 | 0 | 2 |
| Menacé (EN) | 1 | 0 | 3 | 0 |
| Vulnérable (VU) | 8 | 12 | 4 | 2 |
| Quasi-menacé (NT) | 7 | 7 | 0 | 2 |
| Préoccupation mineure (LC) | 55 | 0 | 6 | 87 |

Le drainage rocheux acide (DRA), qui peut polluer les sources d'eau et nuire à la biodiversité et les communautés environnantes, n'est pas une préoccupation pour la société, car aucun de nos sites miniers ne contient de roches génératrices d'acide. Des tests effectués par un laboratoire accrédité ont conclu que nos déchets miniers ne présentent pas les caractéristiques nécessaires pour générer des DRA. Cette surveillance est effectuée au moins une fois par an. [SASB: EM-MM-160a.2].



NOTRE APPROCHE

Nous nous engageons à intégrer les considérations de conservation de la biodiversité dans nos processus et à travailler avec d'autres acteurs pour apporter des informations, des connaissances et des pratiques afin d'atteindre des objectifs communs. Nous ne menons pas d'opérations d'exploration ou d'exploitation minière dans les zones protégées.

Dans le cadre de nos études, nous réalisons des évaluations des risques et des impacts sur la biodiversité. Nous préparons des plans de gestion, soumis à l'approbation des autorités locales, qui décrivent l'inventaire de la biodiversité existant avant l'exploitation et définissent un plan de surveillance de la conservation. Nous surveillons les espèces végétales et animales figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la [Convention sur le commerce international des espèces menacées \(CITES\)](#) et les réglementations locales. Le suivi est effectué tous les 6 mois, sous la responsabilité du département HSSE local.

▼ Espèce à Caylloma : *Werneria pygmaea* Gillies ex Hook. & Arn



- **Caylloma (Bateas)** : Des plans de gestion de la biodiversité ont été approuvés en interne en 2020, couvrant les deux zones de grande valeur en biodiversité à proximité du site, même si ce n'était pas une obligation légale. Les plans de gestion reflètent les engagements pris dans la dernière évaluation et prévoient la surveillance des zones, l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation et l'installation d'une signalisation pour aider les employés à identifier les zones.
- **San Jose** : Nous sommes tenus de signaler les espèces protégées trouvées sur le site de la mine dans notre rapport annuel envoyé aux autorités locales SEMARNAT et PROFEPA. Nous sommes autorisés à capturer et à déplacer les espèces sauvages protégées, ce que nous faisons chaque semaine toute l'année. Nous effectuons un suivi biologique annuel avec des experts externes, et un suivi biologique interne bihebdomadaire. Nous organisons deux fois par an des ateliers de formation avec des spécialistes. Tous les employés sont formés à la préservation des espèces. Conformément à la loi générale mexicaine sur le développement durable des forêts, lorsqu'un changement d'affectation des terres est autorisé pour des terres possédant des ressources forestières, l'entreprise doit effectuer un paiement au Fonds forestier mexicain, qui peut être utilisé pour financer des activités de restauration forestière partout dans le pays. De 2009 à 2020, 172,84 hectares ont été reboisés grâce à ce mécanisme, et en 2021, 10 hectares supplémentaires ont été restaurés avec des spécimens indigènes de la région qui ont été produits dans la pépinière de l'entreprise.
- **Lindero (Mansfield)** : Nous effectuons un suivi semestriel de la flore, de la faune et de la limnologie. L'évolution de la quantité et de la qualité de la biodiversité est évaluée afin de vérifier que nos activités n'ont pas d'impact sur la biodiversité.
- **Yaramoko (Roxgold)** : Nous avons un programme de gestion dont l'objectif est de développer une approche intégrée afin de réduire les impacts des activités minières sur la biodiversité, de conserver la faune et la flore, et de faciliter la réhabilitation progressive de tout terrain perturbé. Le programme comprend également un engagement avec la communauté locale ainsi que des services techniques pour créer des opportunités

de collaboration qui aident à protéger l'environnement à proximité du site minier. En 2021, nous avons mené notre enquête annuelle sur la faune pour évaluer l'évolution de la biodiversité dans la région de la mine. L'enquête a permis de recueillir des informations actualisées pour évaluer la performance du programme et comprenait un inventaire de la faune mammalienne et ornithologique. En 2021, dans le cadre du programme de gestion de la biodiversité, les activités suivantes ont été mises en œuvre à la mine :

- 12 253 arbres ont été donnés aux associations locales pour être plantés, conformément à notre objectif de planter 10 000 arbres dans le cadre de notre campagne de reboisement.
- Un jardin botanique a été créé dans le village de Bagassi afin de renforcer l'éducation environnementale des élèves dans les domaines de la botanique et de la dendrologie.
- Un programme de sauvegarde a été mis en place dans deux villages pour aider à la réhabilitation et à l'amélioration des forêts villageoises existantes à l'intérieur de la zone impactée par la mine.
- Plus de 3 000 mètres de pare-feu ont été créés le long de la zone de conservation à l'intérieur de la mine pour protéger la forêt des feux de brousse.
- Mesures visant à améliorer les conditions de la biodiversité (par ex., la création de salines artificielles).
- Grâce à notre programme de développement de l'agroforesterie, nous nous sommes engagés à promouvoir la production de tangelo dans les zones entourant la mine. Une coopérative de producteurs a été créée pour continuer à développer cette espèce fruitière autour du barrage de Sipohin. Les objectifs sont de reverdir la zone, de protéger les berges de l'érosion causée par l'agriculture, de créer une nouvelle activité génératrice de revenus pour les agriculteurs locaux et de rendre les fruits disponibles pour la nutrition locale.

Nous définissons les terres affectées comme ayant subi une altération physique ou chimique qui perturbe considérablement les habitats et la couverture terrestre préexistants. Ces terres et celles qui ont été déclassées et affectées à la remise en état sont identifiées dans nos plans de fermeture de mines (voir section [Fermeture et remise en état des mines](#)).



NOTRE PERFORMANCE

L'état des terres affectées et remises en état dans nos exploitations est présenté dans le **tableau 21**.

Tableau 21 : État des terres affectées et réhabilitées (hectares) [GRI 304-3]

| | Caylloma (Bateas) | | | | | San Jose (Cuzcatlan) | | | | |
|---|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Terre affectée et non encore remise en état (bilan d'ouverture) | 56.29 | 54.87 | 56.88 | 57.13 | 61.19 | 107.73 | 107.73 | 109.95 | 109.95 | 117.40 |
| Terre nouvellement affectée | 0.03 | 2.58 | 0.27 | 4.06 | 5.33 | 0.00 | 2.22 | 4.74 | 4.74 | 5.60 |
| Terre nouvellement réhabilitée | 1.45 | 0.57 | 0.02 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 5.38 |
| Terre affectée et non encore remise en état (bilan de clôture) | 54.87 | 56.88 | 57.13 | 61.19 | 66.52 | 107.73 | 109.95 | 114.69 | 114.69 | 117.62 |

| | Lindero (Mansfield) | | | | | Yaramoko (Roxgold) | | | | |
|---|---------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------------|------------|------------|------------|---------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Terre affectée et non encore remise en état (bilan d'ouverture) | N/A | N/A | N/A | 65.00 | 65.00 | NRP | NRP | NRP | NRP | 126.67 |
| Terre nouvellement affectée | N/A | N/A | N/A | 0.00 | 0.00 | NRP | NRP | NRP | NRP | 1.43 |
| Terre nouvellement réhabilitée | N/A | N/A | N/A | 0.00 | 0.00 | NRP | NRP | NRP | NRP | 0.00 |
| Terre affectée et non encore remise en état (bilan de clôture) | N/A | N/A | N/A | 65.00 | 65.00 | NRP | NRP | NRP | NRP | 128.10 |

À Yaramoko, un jardin botanique a été créé dans le village de Bagassi pour renforcer l'éducation environnementale des élèves à la botanique et à la dendrologie



Fermeture et restauration des mines

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Les responsabilités d'une entreprise minière commencent dès la phase d'exploration et se poursuivent au-delà de la fermeture d'une mine. Il existe des exigences réglementaires pour récupérer et restaurer les sites miniers, démanteler les infrastructures et respecter les obligations en matière de prévention de la pollution et de qualité de l'eau.

Les plans de fermeture des mines fournissent un contexte propice à notre approche de gestion environnementale. L'emplacement de chacune de nos mines dans leur cycle de vie minier est décrit dans la **figure 19**. [SASB: EM-MM-160a.1].

Figure 19 : Phase des mines et des projets dans leur cycle de vie minier



Les calendriers de fermeture prévus pour nos mines en production sont présentés dans le **tableau 22**. Nonobstant le calendrier de fermeture, nous menons une exploration intensive des alentours de mine dans le but de prolonger la durée de vie de la mine dans toutes les exploitations. Si des réserves ou des ressources minérales supplémentaires sont découvertes, la durée de vie de la mine peut être prolongée, retardant ainsi la date de fermeture prévue.

Tableau 22 : Calendrier prévisionnel de fermeture de nos mines en production

| Phase du cycle de vie | Caylloma (Bateas) | San Jose (Cuzcatlan) | Lindero (Mansfield) | Yaramoko (Roxgold) |
|--|---|----------------------|---------------------|--------------------|
| Phase de Production | Jusqu'en 2027 fermeture progressive pour certaines installations à partir de 2021 | Jusqu'en 2024 | Jusqu'en 2036 | Jusqu'en 2027 |
| Phase de fermeture | 2025-2027 | 2024-2028 | 2035-2039 | 2028-2032 |
| Phase post-fermeture (entretien et surveillance) | 2028-2032 | 2029-2033 | 2040-2044 | 2033-2037 |

Alors qu'aucune de nos mines n'était en phase de fermeture en 2021, les réglementations des pays où nous opérons nous obligent à prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux de la fermeture des mines dès la phase de planification.



▲ A Yaramoko 12253 arbres ont été donnés aux associations et villages autour de la mine pour être plantés au cours de l'année (objectif: planter 10000 arbres dans le cadre de notre campagne de reboisement)



NOTRE APPROCHE [SASB: EM-MM-160A.1]

L'objectif de nos plans de fermeture est de s'assurer que l'environnement est restauré pour atteindre une durabilité à long terme (un état similaire à celui qui existait avant l'exploitation, ou un état adapté à un autre usage). Nous avons l'obligation de prendre des dispositions opérationnelles et financières pour garantir la réalisation de ces plans. Nous nous sommes engagés à mettre de côté des fonds à ces fins. Dans le cas de Caylloma, ces fonds sont versés au gouvernement péruvien en tant que provisions, tandis qu'à San Jose et Lindero, ces fonds représentent le budget pour la fermeture de la mine. Le Code minier du Burkina Faso exige que tout titulaire d'un permis d'exploitation minière à grande échelle ouvre et maintienne un compte fiduciaire à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ou dans une banque commerciale du Burkina Faso, qui sera utilisé pour créer un fonds destiné à couvrir les coûts de mise en œuvre du plan de fermeture et de réhabilitation de la mine (**figure 20**).

Figure 20: Budget pour la fermeture de la mine (millions USD)

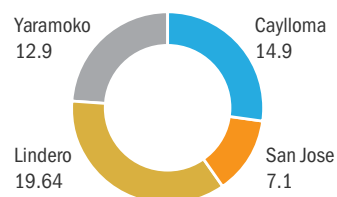


Tableau 23 : Fonds 2021 pour la fermeture de la mine (millions USD)

| Type de fonds | Caylloma (Bateas) | San Jose (Cuzcatlan) | Lindero (Mansfield) | Yaramoko (Roxgold) |
|---|-------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| Provisions Financières pour la Fermeture de la mine | 9.93 | NA | NA | 0.54 |
| Budget | 14.90 | 7.1 | 19.64 | 12.90 |

Toutes nos exploitations ont des plans de fermeture de mines, qui peuvent être conceptuels, progressifs ou définitifs, selon la phase du cycle de vie de la mine. La fermeture tient compte des conditions physiques (qualité de l'eau, conditions du sol, stabilité physique, chimique et hydrologique), des conditions biologiques (habitats et végétalisation), des considérations socio-économiques (participation des actionnaires et programmes sociaux) et de l'environnement culturel. Ils sont réévalués et mis à jour chaque année, indiquant les structures qui seront mises hors service et les zones qui seront restaurées. Dans les années précédant la fermeture, des mises à jour des plans sont effectuées et toutes les dispositions financières associées sont soumises à l'approbation des régulateurs. Des rapports d'avancement sur la mise en œuvre et le respect des engagements de restauration en cours sont soumis chaque année.





SOCIAL



Les opérations minières peuvent être dangereuses pour les employés et avoir un impact social important sur les communautés environnantes (tant positif que négatif). Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées en matière de performances sociales dans tous les aspects de nos activités.

La surveillance et la responsabilité dans la gestion des aspects sociaux décrits dans cette section du rapport varient. Le Comité d'entreprise HSSEC veille à l'alignement des initiatives sociales des filiales avec la stratégie de durabilité de l'entreprise. Le Comité d'entreprise HSSEC est composé de membres de l'équipe dirigeante, dont le PDG, le Directeur juridique et le Directeur de la conformité, ainsi que les deux Directeurs généraux régionaux. Pour plus de détails sur le Comité d'entreprise HSSEC, voir la section [Surveillance ESG et Durabilité](#).

POINTS FORTS EN 2021

Zéro

Accident du travail mortel parmi les employés et les sous-traitants

16%

Femmes à des postes de direction

43%

Des employés sont issus des communautés locales

Zéro

Litige important avec les communautés locales

Zéro

Cas confirmé de violations des droits de l'homme

100%

Du personnel de sécurité interne et externe a reçu une formation aux droits de l'homme



Liens avec la Communauté

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

[GRI 413-2]

Les opérations minières peuvent avoir des impacts environnementaux, sociaux et économiques importants (positifs et négatifs) sur les communautés voisines. Des relations efficaces avec les communautés permettent de minimiser les conflits et les problèmes d'exploitation, de faciliter l'obtention de permis et d'approbations, et d'améliorer la réputation de l'entreprise. La pandémie de COVID-19 a aggravé les risques, sachant que les communautés durement touchées par la pandémie demandent parfois un soutien supplémentaire aux entreprises.

Le contexte communautaire où opèrent nos mines est décrit ci-dessous :

- **Caylloma (Bateas)** : Les droits fonciers sont régis par la loi générale sur les communautés rurales, qui stipule que les entreprises doivent respecter et protéger les us et coutumes des communautés locales. Cependant, la mine est située sur des terres privées, et non communautaires.
- **San Jose (Cuzcatlan)** : L'État de Oaxaca a de nombreuses municipalités. La plupart sont gérées de façon coutumière, ce qui signifie que la filiale doit établir des liens avec les autorités fédérales, étatiques, municipales et traditionnelles. Les relations avec les municipalités sont essentielles aux relations avec la communauté. Certains des secteurs que la filiale exploite sont des terres communales. Conformément à la loi agraire mexicaine, la filiale doit négocier directement avec les propriétaires des terres communales les loyers ou les avantages accordés pour l'utilisation de ces terres.

- **Lindero (Mansfield)** : Le gouvernement de la province de Salta octroie la concession minière et nous avons élaboré un plan de relations communautaires conforme à la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Convention relative aux peuples autochtones et tribaux, garantissant une licence sociale solide pour l'exploitation.
- **Yaramoko (Roxgold)** : Le système foncier du Burkina Faso comprend à la fois un système traditionnel et un système moderne. Le système moderne est régi par la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). La politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural à travers la loi sur le régime foncier rural stipule des dispositions sur la gestion du foncier rural. Par ailleurs, la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso donne à la commune le droit de gérer le foncier dans son ressort territorial. Dans le système traditionnel, l'occupation de la terre est basée sur l'appropriation traditionnelle, qui se caractérise par un droit d'appropriation collective. La terre appartient à la famille ou au lignage et chaque famille ou lignage gère son propre patrimoine foncier. La concession minière de Yaramoko est entièrement située sur le territoire de la commune de Bagassi géré par le système traditionnel. Pour l'accès aux terrains destinés aux activités minières, il était nécessaire de négocier avec les propriétaires fonciers, assistés par le Maire représentant la commune et supervisés par le préfet représentant l'autorité locale. Les négociations ont été engagées afin de sécuriser l'accès aux terres par le biais d'accords formels. Nous avons donc élaboré des plans d'action de réinstallation, qui décrivent les mesures de compensation et autres soutiens sociaux convenus par les parties impliquées dans les négociations.

NOTRE APPROCHE

[SASB EM-MM-210b.1, GRI 413-1]

Nous cherchons à préserver de bonnes relations dans les communautés au sein desquelles nous opérons, sur la base du dialogue, de la transparence et du respect, et à être un catalyseur du développement social.

Nos Chefs régionaux des Opérations ou Chief Operating Officers (COO) pour l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest sont responsables des relations avec les communautés au sein des filiales et rapportent directement au PDG. Les directeurs de pays travaillant sous la direction des COO sont responsables de la gestion et reçoivent le support d'une équipe de relations communautaires recrutée sur chaque site.

Selon le cadre de durabilité de l'entreprise, les directeurs de pays sont tenus d'élaborer et de déployer un plan de relations communautaires, qui est approuvé chaque année. Toutes les conventions de soutien communautaire dans le cadre du plan de relations communautaires sont préparées par écrit et soumises à l'Avocat d'entreprise et au Responsable de la conformité pour approbation. Les filiales proposent des informations actualisées sur leurs Plans de Relations Communautaires dans les réunions avec le Comité d'Entreprise HSSEC.

Dialogue et engagement avec les acteurs locaux

Nos filiales dialoguent et participent régulièrement avec les parties intéressées de la communauté. Elles gèrent des bureaux de services communautaires locaux, travaillent avec les autorités locales, organisent des activités d'engagement communautaire et participent à des événements communautaires. Elles participent également à des réunions de consultation et de participation pour identifier et hiérarchiser les besoins de développement de la communauté. On trouvera plus d'informations sur l'engagement des parties prenantes dans la section [Cadre de durabilité](#).



Mécanismes de réclamation

Des difficultés peuvent survenir même dans les meilleures relations. En 2022, au sein de l'entreprise, nous implémenterons un nouveau mécanisme de réclamation, supervisé par le département juridique, qui assurera un suivi systématique du traitement des problèmes. Les départements des relations communautaires de nos filiales gèrent des mécanismes de réclamation au niveau local permettant aux parties prenantes de déposer des griefs, qui sont enregistrés et suivis pour être résolus.

Développement économique local

Notre objectif est de garantir que notre présence contribue à créer des opportunités économiques pour la population locale. Les secteurs d'influence directs et indirects de nos opérations (DAI et IAI) sont identifiés et servent à prioriser l'emploi et l'approvisionnement locaux et à mesurer notre efficacité (**tableau 23**).

Tableau 23 : Zones d'influence directe et indirecte de nos mines
[GRI 204-1]

| Filiales | Zones d'influence directe et indirecte (DAI) | DAI+ Zones d'influence indirecte (IAI) |
|---------------------------|--|--|
| Bateas (Mine Caylloma) | District de Caylloma, Pérou | Région d'Arequipa, Pérou |
| Cuzcatlan (Mine San Jose) | Municipalité de San Jose del Progreso, Oaxaca, Mexique | Région de Oaxaca, Mexique |
| Mansfield (Mine Lindero) | Municipalités de Tolar Grande, Cavi, Antofallita, San Antonio de los Cobres, Pocitos, et Olacapato | La ville de Salta et la province de Salta, Argentine |
| Roxgold (Mine Yaramoko) | Zone occupée par les installations et infrastructures de la mine ainsi que les propriétaires des terrains affectés par le projet (PAP) | Les municipalités situées entre 2 et 10 km de la mine, celles traversées par la route reliant la mine à Ouahabou, et les grands centres urbains de la région, notamment Boromo Dedougou et Hounde. |

Suivant la définition exposée ci-dessus, nos filiales privilégient le recrutement de candidats à l'emploi et de fournisseurs issus de la DAI, puis de l'IAI. Nous offrons également aux petites entreprises locales la possibilité de devenir des fournisseurs.

Investissement social

Nos plans de relations communautaires incluent des programmes sociaux et des budgets d'investissement social. Nous nous engageons à collaborer avec les organisations communautaires, les gouvernements locaux et les fournisseurs locaux pour identifier et répondre aux besoins communautaires et offrir des avantages durables aux communautés dans nos zones d'influence directe et indirecte.

Nos lignes directrices pour les initiatives solidaires garantissent que nos aides financières soient utilisées efficacement et de manière éthique pour soutenir des projets communautaires axés sur les résultats, dans le cadre de notre contribution aux ODD (voir la section Cadre de développement durable). Ces lignes directrices offrent un encadrement pour la conception et la mise en œuvre d'initiatives communautaires, l'utilisation efficace des fonds, les procédures pour éviter les transgressions des lois locales ou internationales (y compris les lois anti-corruption), et les procédures pour l'approbation, la documentation, les paiements, la vérification des progrès et les audits, la transparence et le suivi des demandes.

Nos contributions financières soutiennent des initiatives qui créent un héritage social et économique et s'alignent sur les ODD (**tableau 24**).

Tableau 24: Alignement de l'investissement social sur les ODD

| | 1 PAS DE PAUVRETÉ | 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ | 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES | 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT | 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE | 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE | 10 INÉGALITÉS RÉDUITES |
|---|-------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------------|---|---|------------------------|
| Éducation | | | ✓ | | | | | |
| Santé | | ✓ | | | | | | |
| Développement économique | ✓ | | | | | ✓ | | ✓ |
| Services publics sociaux | | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | |
| Autres : Problématiques sociales (égalité, pauvreté, femmes et enfants, préservation de la culture des peuples autochtones, promotion culturelle) | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | ✓ |



Nous signons aussi des accords formels de soutien au développement durable avec les autorités locales. Par exemple, Bateas a signé un contrat avec la municipalité de Caylloma, Frente de Defensa de los Intereses de Caylloma - FUDICAY, la municipalité de Caylloma et le gouvernement national pour créer un fonds de développement durable pour le district de Caylloma. Nous nous engageons à verser 2,2 millions de soles péruviens par an sur 4 ans (2021-2024), au total 8,8 millions de soles péruviens. Cet accord est conçu pour offrir des possibilités d'emploi et de formation aux communautés locales et pour renforcer la filière des fournisseurs locaux grâce à des cours, des ateliers, des stages et des bourses d'études. Le fonds est supervisé par un comité de gestion et un comité de surveillance et inclut la formation et le déroulement d'un comité d'emploi et d'approvisionnement local, ainsi qu'un comité de surveillance environnementale participative.

En 2021, l'équipe des relations communautaires de Mansfield a cherché à dialoguer avec les communautés et à comprendre leurs priorités. Des accords spécifiques établis pour des besoins communautaires uniques ont été pris avec différentes communautés, y compris la communauté Kolla, la municipalité de Tolar Grande, la municipalité de San Antonio de los Cobres.

Certains accords sont également conclus sur la base d'initiatives individuelles et nous nous associons souvent à une série de parties prenantes différentes pour des accords qui incluent un financement public et privé. L'équipe des relations communautaires est soutenue par le nouveau comité des communautés qui comprend la participation du directeur de pays, des finances, des ressources humaines et du service juridique.

L'étude de cas 5 présente un aperçu de l'approche de Yaramoko concernant l'investissement social à travers le Fonds minier de développement local.

L'ÉTUDE DE CAS 5

FONDS DE DÉVELOPPEMENT MINIER LOCAL AU BURKINA FASO

Depuis 2014, Roxgold Sanu SA a réalisé des programmes d'investissement communautaire, résultant en plus de 150 projets dans la région de Bagassi. En 2020, conformément au nouveau code minier du Burkina Faso, la plupart des projets de développement communautaire du site minier de Yaramoko ont été conduits par les autorités locales grâce à la contribution de l'entreprise au Fonds minier de développement local minier (FMDL). Le nouveau code minier du Burkina Faso exige que les sociétés minières apportent jusqu'à 1% de leurs revenus bruts annuels au FMDL : la moitié de la contribution apportée par Roxgold allant à la municipalité de Bagassi pour des projets de développement social, tandis que le reste étant distribué à d'autres régions et municipalités du pays.

La contribution de Roxgold au FMDL s'élève à 1,03 million USD en 2021. En 2019 et 2020, nous avons officiellement contribué respectivement 5,5 millions USD et 5 millions USD au FMDL. Il est important de noter que ces chiffres incluent le paiement rétroactif des contributions versées en 2017 et 2018. À ce jour, 60 projets de développement d'infrastructures sont financés par le conseil municipal de Bagassi avec des fonds du FMDL. Ces projets comprennent :

24

Installations
éducatives

10

Projets
d'infrastructures de
promotion de la santé

10

Projets d'infrastructures
d'eau et d'assainissement

7

Projets
d'infrastructures de
développement
économique

7

Projets
d'infrastructures
communautaires

Nous sommes engagés à assister les autorités et les communautés locales dans la concrétisation du FMDL pour assurer l'efficacité de cette nouvelle réglementation sur le terrain. Des réunions formelles et informelles sont régulièrement organisées afin de suivre l'avancement des projets sélectionnés et d'assurer la transparence de ce programme. L'entreprise soutient également les organisations de la société civile, les groupes locaux concernés et les associations, dans la mise en place de programmes de suivi, et participe aux activités organisées par ces groupes qui sont liées au FMDL.

Parallèlement à nos contributions au FMDL, nous soutenons les communautés locales par le biais de notre programme d'investissements communautaires. En 2020 et 2021, 770 097 USD ont été investis dans divers projets, tels que l'assistance à la gestion du COVID et le soutien au centre de formation professionnelle de Bagassi.



▲ Organisation de jardins communautaires pour les femmes



NOTRE PERFORMANCE

Nous n'avons enregistré aucun conflit communautaire significatif lié à l'utilisation des terres et des ressources.

En 2021, nous avons connu 17 délais non techniques qui ont duré au total 8,83 jours à la mine de San Jose [SASB EM-MM-210b.2]. Divers groupes des communautés environnantes essaient de perturber les opérations du site minier afin d'exercer une pression sur les gouvernements ou les organisations locales. 70 % des délais non techniques ont été causés par des membres du syndicat des transporteurs routiers à la suite de préoccupations liées à la répartition du travail au sein de leur propre organisation et au manque de transparence de la gestion syndicale. Les membres du syndicat attendaient de l'entreprise qu'elle les aide à résoudre ces problèmes. Les 30 % de délais non techniques restants étaient liés aux demandes sociales des communautés locales, ignorées par le gouvernement local. Comme les autorités locales ne répondaient pas à leurs demandes, les communautés locales ont bloqué le site de la mine.

L'équipe des relations communautaires de la mine de San Jose poursuit ses efforts pour gérer les relations avec les communautés locales afin de s'assurer que les besoins communautaires qui dépendent de nous soient satisfaits et abordés. En 2021, l'équipe :

- A signé deux nouveaux contrats de prestations mutuelles avec les communautés locales.
- A développé la procédure « Attention aux demandes de soutien communautaire » pour guider notre réponse aux demandes et développer des programmes d'impact social. De plus, nous avons organisé deux sessions pour partager les détails de cette procédure avec la communauté.
- Notre projet de communication communautaire dont le lancement officiel est prévu pour 2022. Ce plan est centré sur la communication claire des procédures à la communauté, permettant de s'assurer qu'elle comprend nos processus et procédures d'engagement.

- A relancé le mécanisme de plaintes et de réclamations et cherché à positionner le bureau des relations communautaires comme le point d'accès officiel pour communiquer avec l'entreprise.

Nous poursuivons notre effort d'approvisionnement en main-d'œuvre locale et, en 2021, nous avons augmenté le pourcentage d'employés issus de nos zones d'influence directe (**figure 21**). En 2021, le pourcentage de fournisseurs locaux a légèrement diminué par rapport à 2020 (**figure 22**). Les dépenses auprès des fournisseurs locaux issus de nos zones d'influence directe ont toutefois représenté 4,85 % de nos dépenses totales d'approvisionnement, soit une légère augmentation par rapport à 2020, où 4,18 % des achats totaux ont été effectués auprès de fournisseurs locaux. [GRI 204-1].

Figure 21: Emploi local¹⁹ en pourcentage de la main-d'œuvre

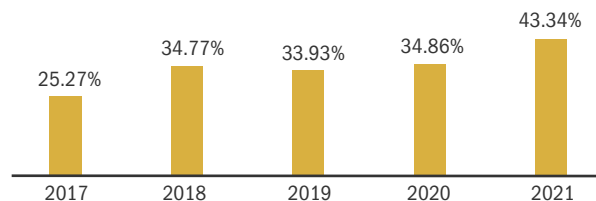
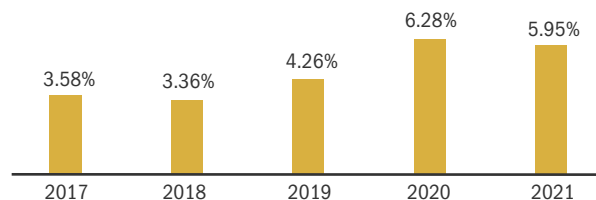


Figure 22 : Fournisseurs locaux²⁰ en pourcentage des fournisseurs



¹⁹ Employés des zones d'influence directe

²⁰ Fournisseurs des zones d'influence directe

En 2021, nos investissements communautaires (tableau 25) se sont élevés à un peu plus de 5 millions USD, dont 28% ont été investis dans les services publics sociaux, 18% dans des initiatives de développement économique, 15% dans la santé, 6% dans l'éducation, 13% dans d'autres thèmes et 21% ont été versés au Fonds de développement local par Yaramoko.

Tableau 25 : Investissement communautaire (USD)

| Objectif | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Éducation | 242,881 | 310,021 | 294,577 |
| Santé | 289,778 | 439,747 | 747,532 |
| Développement économique | 490,800 | 704,969 | 924,822 |
| Services publics sociaux | 1,522,383 | 678,925 | 1,384,493 |
| Autres | 252,926 | 224,919 | 628,461 |
| Fonds minier de développement local (Yaramoko) | - | - | 1,030,935 |
| Total | 2,798,768 | 2,358,581 | 5,010,820 |



FOCUS ESG

- Gouvernance des relations avec la communauté
- SASB EM-MM-210b.1 Discussion sur le processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et aux intérêts de la communauté
- SASB EM-MM-210b.2 Nombre et durée des délais non techniques

◀ [Retour à ESG pour les Investisseurs](#)



Santé et Sécurité du Personnel

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Le secteur minier est une industrie à haut risque. La gestion efficace de la santé et de la sécurité au travail (SST) prévient les interruptions opérationnelles et les pertes de productivité, réduit les coûts de conformité réglementaire, les amendes et les pénalités, et protège la réputation de l'entreprise, nous permettant ainsi d'attirer et de retenir les talents. La pandémie de COVID-19 a augmenté le risque sanitaire sur le lieu de travail : l'exploitation minière nécessite une main-d'œuvre sur place et les opérations peuvent être arrêtées par des épidémies ou l'imposition de mesures de santé publique d'urgence.

Nos activités sont régies par une réglementation stricte des agences nationales de santé et de sécurité, qui mènent régulièrement des audits et des inspections. Les sous-traitants représentent une part importante de notre main-d'œuvre opérationnelle.

▼ Réunion sur la sécurité à la mine de Yaramoko



NOTRE APPROCHE

Notre objectif est d'offrir des conditions de sécurité et de santé aux employés, aux contractants et aux visiteurs dans toutes nos opérations minières, nos sites d'exploration et nos bureaux.

Politique de santé et de sécurité

Notre politique de santé et de sécurité, qui a été approuvée par le conseil d'administration en 2020, décrit notre approche. Le comité de durabilité du conseil d'administration assure la surveillance, et le premier vice-président de la durabilité est responsable de la gestion. Le vice-président senior en charge du développement durable dirige notre comité d'entreprise HSSEC, qui surveille les principaux indicateurs de santé et de sécurité au travail, évalue les performances de sécurité des opérations et rend compte au conseil d'administration sur les questions ESG.

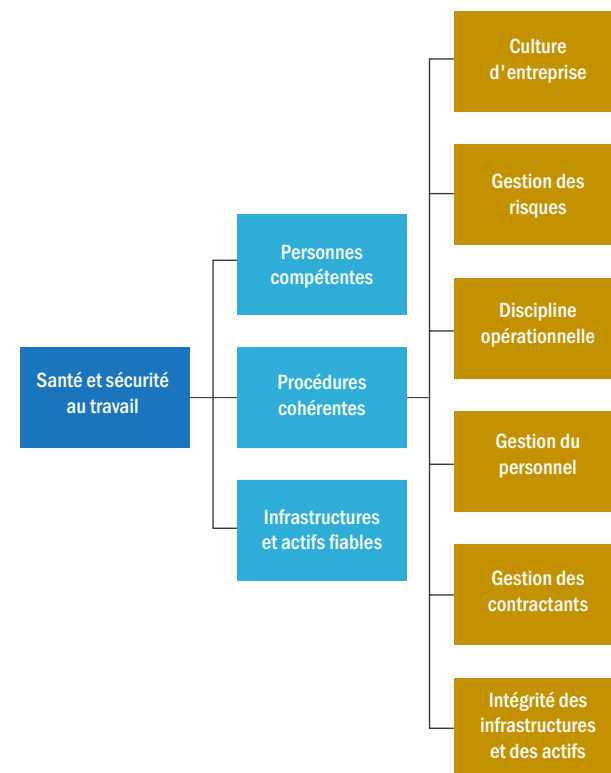
Chaque filiale a un comité de santé et de sécurité spécifique composé de représentants des employés, des entrepreneurs et de la direction [GRI 403-4, GRI 413-1].

La politique de santé et de sécurité exige des travailleurs qu'ils rapportent les dangers et les violations de la politique liés au travail, et leur donné le pouvoir de se retirer des situations dangereuses, sans représailles. Les violations de la politique peuvent être signalées par le biais de notre système d'alerte (voir la section Éthique commerciale et transparence).

Systèmes de gestion de la SST [GRI 403-1]

Notre approche de la SST est basée sur trois principes fondamentaux et six piliers (**figure 23**).

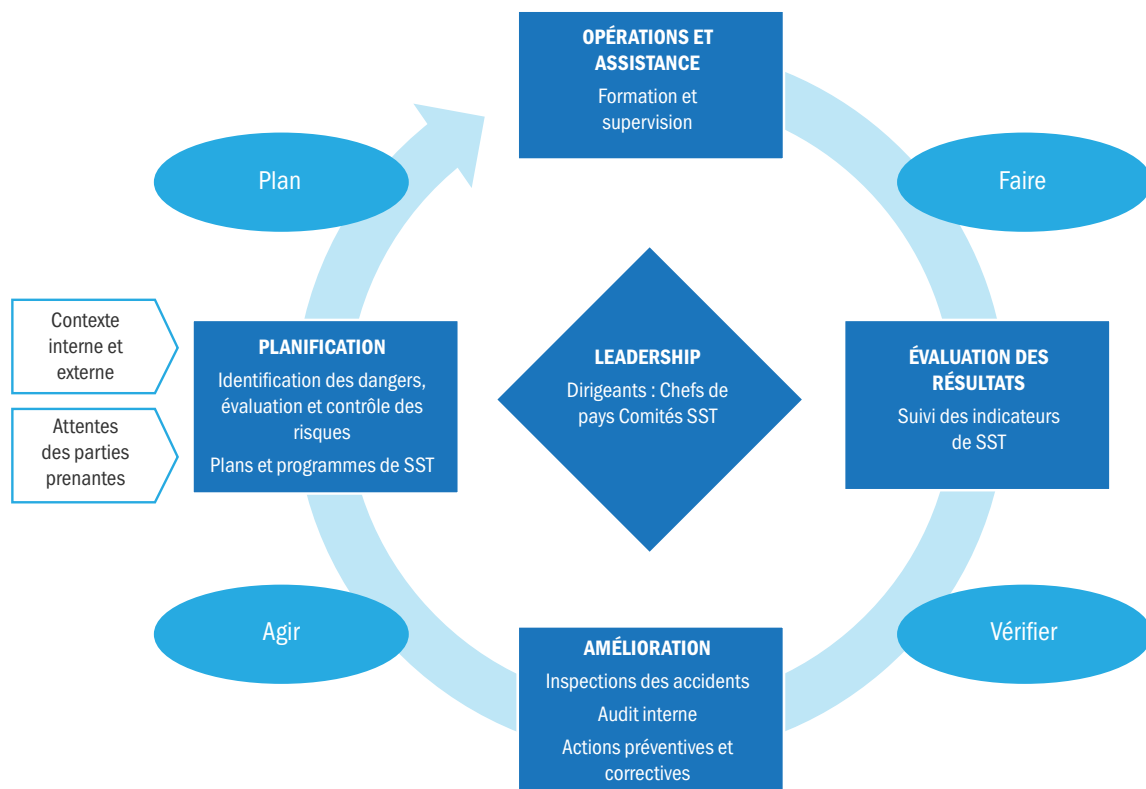
Figure 23 : Stratégie de l'entreprise en matière de SST





Les systèmes de gestion de la SST (**figure 24**) ont été mis en place conformément à la norme [ISO 45001 :2018](#) sur la santé et la sécurité au travail et aux normes sur les risques significatifs pour la santé et la sécurité de l'entreprise. 100 % de nos employés et sous-traitants sont couverts par nos systèmes de gestion SST, qui font l'objet d'un audit interne et externe. [GRI 403-8]

Figure 24 : Système de gestion de la SST



Notre objectif est de certifier le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de chacune de nos exploitations selon la norme ISO 45001 [GRI 403-1].

- **Caylloma (Bateas)** : Le système de gestion de la SST est certifié ISO 45001 depuis 2019.
- **San Jose (Cuzcatlan)** : La certification du système de gestion de la SST selon la norme ISO 45001 était prévue pour 2020, mais il n'a pas été possible de réaliser les visites de certification en raison de la pandémie. La certification a été reprogrammée pour 2022.
- **Lindero (Mansfield)** : Le système de gestion de la SST est aligné sur la norme ISO 45001.
- **Yaramoko (Roxgold)** : Le système de gestion de la santé et de la sécurité est aligné sur la norme ISO 45001.

Gestion des risques en matière de SST [GRI 403-9]

Nous considérons que tous les accidents et les risques sanitaires liés au travail sont évitables. Nous nous efforçons d'identifier, d'analyser, de gérer et, si possible, d'éliminer ces risques, en considérant toujours la hiérarchie des contrôles [GRI 403-2]. Notre matrice d'identification des dangers, d'évaluation des risques et de contrôle, l'analyse des incidents, l'observation, l'analyse comparative et les normes internationales nous ont permis de déterminer qu'une série de dangers posent un risque de blessure à haute conséquence (**tableau 26**). En 2021, pour faire face à ces dangers, nous avons commencé la mise en œuvre d'un programme de gestion des contrôles critiques basé sur le guide des bonnes pratiques de gestion des contrôles critiques de [ICMM Health and Safety Critical Control](#), ce qui implique la formation des responsables de la sécurité, l'identification des contrôles critiques pour les incidents, la création d'outils de vérification et la préparation de plans de mise en œuvre sur le site. Nous avons commencé l'analyse bowtie et développé une norme de gestion des risques HSSE pour définir les risques critiques et soutenir leur identification. La définition des risques critiques a été faite en fonction des registres de risques de chaque filiale. L'étape suivante consistera à identifier les contrôles critiques.



Tableau 26 : Risques de lésions graves et normes développées
[GRI 403-9]

| Risque | Norme développée |
|--|------------------|
| Entrée dans un espace confiné | ✓ |
| Contact avec l'électricité | ✓ |
| Libération d'énergie | ✓ |
| Piégeage, écrasement et lacération | |
| Explosions incontrôlées | ✓ |
| Chute d'objets | |
| Contact immédiat avec des substances dangereuses | ✓ |
| Environnement extrême | ✓ |
| Instabilité des pentes | |
| Collision avec un véhicule | ✓ |
| Chute de hauteur | ✓ |
| Incendie | |
| Surexposition à une atmosphère dangereuse | |
| Glissade et trébuchement | |
| Effondrement du sol | |
| Opérations de levage | ✓ |
| Pneus de véhicules lourds | |

Nous avons établi un processus d'enquête sur les incidents à l'échelle de l'entreprise, en utilisant la [méthode d'analyse des causes des incidents \(ICAM\)](#). En 2021, nous avons continué à proposer des formations au niveau des filiales, notamment des formations en ligne. Ce système permet aux travailleurs de télécharger des informations et des preuves, y compris depuis des appareils mobiles. Le système facilite le suivi du statut des enquêtes, des rapports, des actions correctives et du suivi. Le comité HSSEC Amérique latine et les responsables HSSE locaux produisent régulièrement des rapports.

Notre culture de la sécurité se concentre sur quatre comportements clés : reconnaître le danger, arrêter les tâches dangereuses, éliminer le danger et signaler les risques. Ces comportements ont été renforcés tout au long de l'année lors de nos sessions quotidiennes de "partages de sécurité" et par des actions de leadership.

De plus, en 2021, on a mis en place un programme de facteurs de risque dans toutes nos opérations en Amérique latine, destiné aux employés et aux entrepreneurs. Le programme a été développé en accord avec nos quatre

comportements clés et a été conçu pour s'appuyer sur les connaissances et les outils existants. Il comprenait trois éléments clés :

- L'accent est mis sur un coaching de leadership persuasif et le renforcement des activités sur le terrain, ciblé sur les superviseurs et les opérateurs.
- Le développement de promoteurs de changement grâce à des ateliers de leadership. Un groupe de coachs ou "champions" locaux a été formé pour diffuser les connaissances aux employés et aux entrepreneurs et amplifier l'impact du programme dans l'ensemble de nos opérations.
- L'accent est mis sur un coaching de leadership persuasif et le renforcement des activités sur le terrain, ciblé sur les superviseurs et les opérateurs.

Bien que nos travailleurs ne soient pas exposés à un risque élevé de maladies professionnelles, nous effectuons une surveillance médicale dans toutes les filiales, en réalisant des examens de santé au travail lorsque les employés et les sous-traitants commencent à travailler pour nous, périodiquement pendant leur période d'activité et lorsqu'ils quittent l'entreprise. Un suivi médical spécial annuel est prévu pour les postes qui sont intrinsèquement exposés à des risques plus importants. Nous surveillons également la présence de substances dangereuses, afin de nous assurer qu'elles restent dans les limites autorisées. Par exemple, à Caylloma, nous disposons d'un équipement de détection de l'acide cyanhydrique et de protocoles de travail spécialisés dans l'usine de concentré. Il est prévu de développer d'autres normes pour les dangers pour la santé qui sont apparus au cours de notre processus d'évaluation des risques, notamment l'exposition au bruit et aux substances chimiques, les questions ergonomiques et la protection respiratoire [GRI 403-3]. Les employés reçoivent également une formation sur les mesures de prévention des maladies professionnelles [GRI 403-4, GRI 403-5]. Les employés exposés à des maladies non professionnelles peuvent bénéficier d'un soutien par le biais de l'assurance maladie, de l'assurance vie et de notre système d'aide d'urgence aux employés [GRI 403-6]. Un médecin du travail a été intégré au personnel médical de la clinique de Yaramoko. Il est responsable des visites médicales annuelles des employés du site et du renforcement du suivi médical continu.

Les processus que nous avons mis en place permettent de garantir que les sous-traitants et leurs employés respectent

nos attentes sur la santé et la sécurité (voir la section [Gestion de la chaîne d'approvisionnement](#)). Chaque année, un audit interne de l'entreprise est réalisé pour vérifier la conformité aux normes de santé et de sécurité, y compris le suivi des normes opérationnelles et la gestion des sous-traitants.

Préparation et réponse aux situations d'urgence

L'entreprise dispose d'un plan de crise et de plans d'intervention d'urgence pour différentes situations ou scénarii :

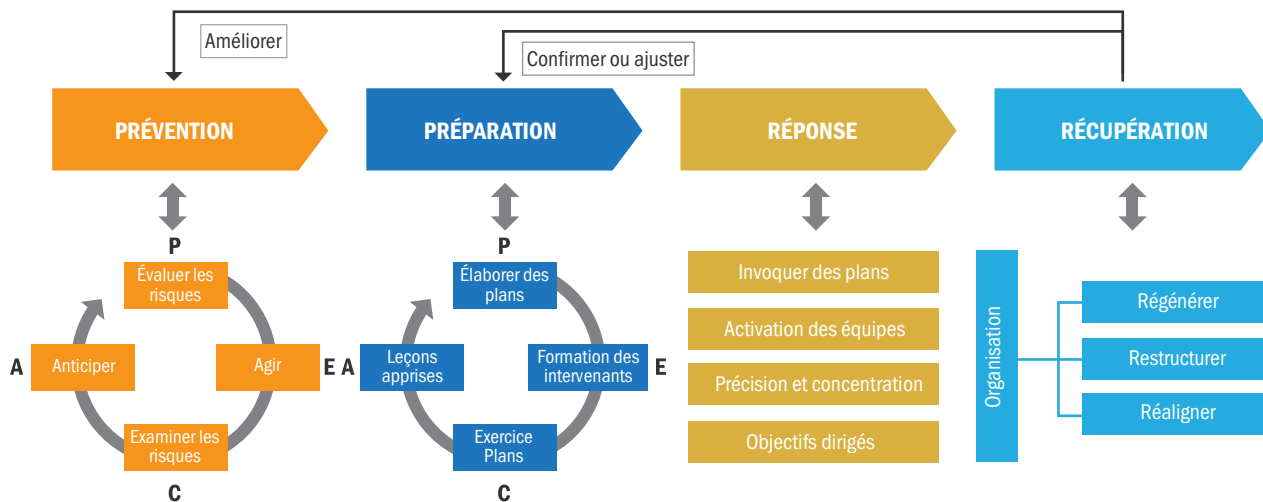
- Les situations d'urgence potentiellement dangereuses pour nos priorités d'intervention - les personnes, l'environnement, les biens et l'entreprise.
- Menaces pour la sécurité (vols, enlèvements et terrorisme).
- Évacuation partielle ou totale de la zone géographique en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle.
- Tout autre événement susceptible d'interrompre la continuité des activités au niveau local, national ou international.

Nos plans d'urgence sont axés sur la résilience de l'entreprise et comprennent la réponse aux incidents, la gestion de la continuité des activités et la gestion de crise. Nous identifions trois niveaux de réponse :

- **Opérationnel (niveau 1)** : L'urgence peut être immédiatement contrôlée, soit par les employés de la zone touchée, soit par l'équipe de réponse tactique (TRT). L'équipe de gestion des incidents (IMT) et le comité d'urgence de la filiale sont activés.
- **Tactique (niveau 2)** : L'équipe de soutien en cas d'incident (IST) est activée. Les responsables des filiales coordonnent leur action avec les responsables de pays et les responsables d'entreprise concernés.
- **Stratégique (niveau 3)** : L'équipe de gestion de crise (CMT) est activée, avec la participation de l'équipe de direction, notamment le PDG, le Chef des Finances, l'Avocat d'entreprise et le Responsable de la conformité, le Directeur des Relations aux investisseurs et le Chef des Opérations régional en charge de la réponse. Cette équipe rend compte directement au Conseil d'administration.



Figure 25 : Gestion des interventions d'urgence



La gestion des interventions d'urgence comprend la prévention, la préparation, la réponse et la récupération (figure 25).

- **Caylloma (Bateas)** : La préparation aux urgences est gérée par le Plan de préparation et de réponse aux urgences, qui définit les responsabilités pour les différents niveaux d'urgence et pour la coopération externe lors d'incidents majeurs.
- **San Jose (Cuzcatlan)** : Le Plan d'action d'intervention d'urgence est conçu pour prévenir, atténuer et contrôler les risques pour les personnes, les actifs, la réputation, la continuité des activités et les impacts environnementaux négatifs. En 2021, des protocoles supplémentaires ont été élaborés pour les déversements dangereux, les cas de piégeage, les feux de forêt, les fuites de gaz, l'installation d'un deuxième abri minier et des exercices sur les séismes, les déversements majeurs et une évacuation complète de la mine. Le plan est renforcé par des procédures et des normes de sécurité au travail, ainsi que par une série de programmes, notamment :
 - Examen mensuel de l'équipement d'urgence, de l'équipement de lutte contre l'incendie, des dispositifs de détection d'incendie et des alarmes incendie.

- Examen de l'entretien annuel de l'abri de la mine.
- Entretien de l'équipement d'urgence de la mine.
- Inspection de l'équipement d'autosauvetage.

- **Lindero (Mansfield)** : Le plan d'intervention d'urgence couvre les urgences liées à la santé, à la sécurité, aux biens et à l'environnement et est révisé chaque année. Il est également partagé avec les autorités locales afin de maintenir la licence d'exploitation de la mine.
- **Yaramoko (Roxgold)** : Le plan d'intervention d'urgence détaille les dangers du site par département et comprend l'évaluation des risques, la réponse requise, l'équipement, les responsabilités, l'audit, la formation, les exercices d'incidents et les procédures pour les urgences prévisibles. Le principe de réponse est de confiner l'événement autant que possible dans son emplacement immédiat pour empêcher l'escalade et réduire le danger pour les employés, l'environnement et les actifs.

Nos filiales disposent de brigades/équipes d'intervention d'urgence, qui sont totalement équipées et régulièrement formées. Un programme annuel de simulations permet également d'évaluer le niveau de performance de l'équipe en cas de situation d'urgence. Les contractants ont un rôle essentiel dans les différentes étapes de la préparation

et de la réponse aux situations d'urgence. Nos filiales les soutiennent dans la mise en œuvre de mesures rapides et efficaces.

Matières dangereuses

La gestion des matières dangereuses est une priorité pour nos filiales, compte tenu de l'impact potentiel sur la santé, la sécurité et l'environnement. La direction de l'entreprise établit des directives générales et procède à des audits, tandis que les filiales appliquent des politiques et des pratiques locales. En 2020, notre organisation a élaboré une norme sur les matières dangereuses/explosives, approuvée par notre comité d'entreprise HSSEC, qui couvre les questions techniques, les processus et les exigences de formation pour les travailleurs concernés.

- Nous sommes à l'affût des possibilités d'amélioration des processus pour réduire l'utilisation de matières dangereuses.
- L'acquisition de matières dangereuses est planifiée, contrôlée et gérée par des comités de sécurité qui inspectent et approuvent les zones où les matières et déchets dangereux sont stockés, utilisés et éliminés.
- Les informations sur la gestion des matières dangereuses sont intégrées à l'initiation des nouveaux employés, aux programmes de formation annuels, aux procédures et aux plans d'intervention d'urgence. Elle est communiquée au moyen de la signalisation dans les zones de stockage et sur les unités de transport, ainsi qu'au moyen de tableaux d'affichage et de Fiches de Données de Sécurité (MSDS). Les plans de préparation et d'intervention d'urgence comprennent des procédures de traitement des déversements de matières et de déchets dangereux.
- Le transport des matières dangereuses est géré par des règlements de circulation internes au site, des contrôles de vitesse et des systèmes de surveillance par satellite GPS. Les transporteurs doivent détenir les certifications appropriées.
- Des entreprises certifiées et spécialisées sont engagées pour l'élimination des déchets dangereux (voir la section [Gestion des déchets et des matières dangereuses](#)).



Réponse continue à l'épidémie COVID-19

En 2021, la réponse au COVID-19 a continué et nous avons maintenu les mêmes mesures de prévention de la contagion qu'en 2020 (pour en savoir plus, voir [l'étude de cas 4 du rapport sur le développement durable 2020](#)). La distance physique a été maintenue dans la mesure du possible et nous avons effectué des tests réguliers sur les employés (c'est-à-dire des tests PCR au moins une fois par mois). En 2021, la vaccination a été l'une des priorités. Nous avons mené des campagnes de sensibilisation auprès de nos employés pour promouvoir la vaccination.

En Amérique latine, 97 % de notre personnel total a reçu au moins une dose de vaccin COVID-19. 100% de nos travailleurs à Bateas, 85% à Cuzcatlan et 88% à Mansfield ont reçu une vaccination complète. À la mine de Yaramoko, au moins 92 % des travailleurs ont été entièrement vaccinés.

NOTRE PERFORMANCE

En 2021, parmi nos employés et contractants, on a enregistré :

- **Zéro** décès dû à des blessures liées au travail.
- **Zéro** décès dû à une maladie professionnelle.
- **Zéro** cas de maladie professionnelle.

En 2021, à San Jose, nous avons observé une augmentation du nombre d'incidents de sécurité. Par conséquent, sur le site, nous avons commencé à travailler dur pour développer un leadership visible, encourager le travail d'équipe et ajuster le comportement des employés à travers les initiatives clés suivantes :

- Améliorer nos systèmes de gestion et inculquer une discipline opérationnelle en renforçant les procédures, les règles qui sauvent des vies et notre politique de tolérance zéro.
- Création d'un comité disciplinaire auquel participent des employés des ressources humaines, des opérations, de la sécurité et de la durabilité.
- Réalisation d'une évaluation approfondie de tous les incidents évités de justesse à haut potentiel.

- Dispenser une formation supplémentaire sur l'ICAM.
- Améliorer la collecte de données sur les dommages matériels et les délais opérationnels.
- Réalisation de deux arrêts de travail pour la sécurité de tout le personnel afin de sensibiliser à l'importance d'un travail sûr.

Figure 26 : Taux d'accidents du travail²¹ (par million d'heures travaillées) [GRI 403-9]

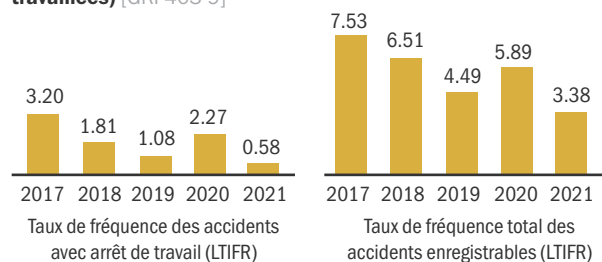


Figure 27 : Taux de gravité²² (par million d'heures travaillées) [GRI 403-9]

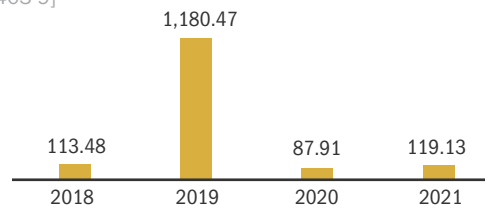
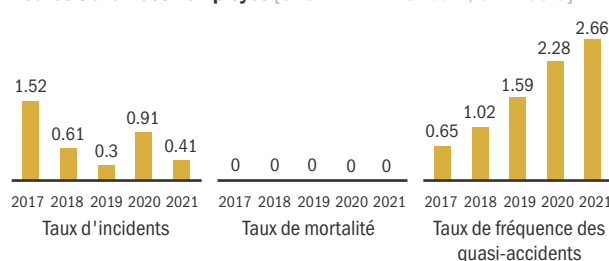


Figure 28 : Incidents de sécurité sur le lieu de travail pour 200 000 heures travaillées - employés [SASB EM-MM-320a.1, GRI 403-9]



²¹ Cela inclut les employés et les contractants

²² Includes employees and contractors

Figure 29 : Incidents liés à la sécurité de la main-d'œuvre pour 200 000 heures travaillées - entrepreneurs [SASB EM-MM-320a.1, GRI 403-9]

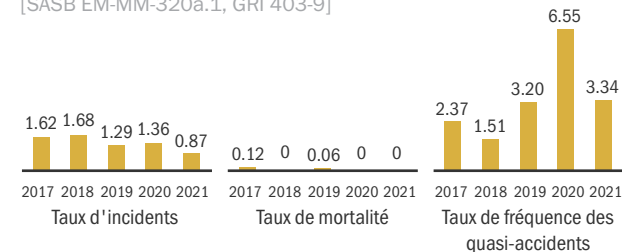
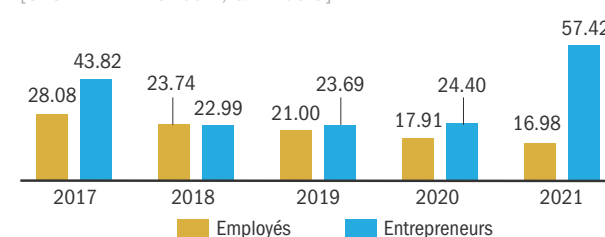


Figure 30 : Nombre moyen d'heures de formation sur la santé, la sécurité et les interventions d'urgence [SASB EM-MM-320a.1, GRI 403-9]



ESG FOCUS

- Gouvernance de la santé et de la sécurité au travail
- [Politique de santé et de sécurité au travail](#)
- SASB EM-MM-320a.1 (1) taux d'incidence MSHA, (2) taux de mortalité, (3) taux de fréquence des accidents évités de justesse (NMFR) et (4) nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence pour (a) les employés à temps plein et (b) les employés contractuels.

◀ [Retour à ESG pour les Investisseurs](#)



Sécurité et Droits de l'Homme

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Les sociétés minières opèrent parfois dans des pays où les institutions de gouvernance, la règle de droit, et la protection des droits de la personne ne sont pas adéquates. Là où les entreprises font appel à du personnel de sécurité pour protéger les travailleurs et les biens, il existe un risque de conflit communautaire et de violation des droits de l'homme. Quel que soit l'endroit où elle opère, une société minière peut être tenue responsable des violations des droits de l'homme commises dans la chaîne d'approvisionnement. Une diligence raisonnable efficace en matière de droits de l'homme peut contribuer à prévenir les perturbations opérationnelles, à réduire les coûts liés aux règlements et aux indemnités, à faciliter l'obtention de permis, à éviter la dépréciation des actifs dans les zones de conflit, et à protéger la réputation de la société.

Toutes nos mines disposent de personnel de sécurité, dont certains sont employés directement par la société, mais dont la majorité est employée par des entreprises de sécurité publiques et privées externes. Des cours obligatoires sur les droits de l'homme pour le personnel de sécurité sont réglementés au Pérou, au Mexique et en Argentine.

NOTRE APPROCHE

[SASB EM-MM-210a.3]

Nous sommes engagés à respecter les droits de l'homme dans nos activités et dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous attachons également à respecter et à protéger les coutumes, les traditions et les droits des communautés locales.

Politique des droits de l'homme

Notre [politique en matière de droits de l'homme](#), approuvée par le conseil d'administration, s'applique à la société et ses filiales, fournisseurs et partenaires commerciaux. Son application est supervisée par le comité de durabilité du conseil d'administration, et le premier vice-président de la durabilité est responsable de sa mise en œuvre. Le vice-président senior en charge du développement durable est soutenu par le Conseiller juridique de l'entreprise et Responsable de la conformité (CCO), ainsi que par le département des ressources humaines de l'entreprise, qui est responsable des activités de formation. La gestion des droits de l'homme est déléguée aux responsables des ressources humaines de chaque filiale, qui dépendent indirectement de la direction des ressources humaines de l'entreprise.

La politique s'inspire de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), des [Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme](#), et des [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#), et ses principes clés sont intégrés dans tous nos processus et systèmes (**figure 31**).

Tous les nouveaux employés reçoivent une copie de la politique ainsi qu'une session de formation prodiguée en grande partie, sur notre plateforme de e-learning. Les attentes en matière de droits de l'homme sont incluses dans les accords avec les fournisseurs et les contractants (voir la section [Gestion de la chaîne d'approvisionnement](#)). Tout le personnel de sécurité interne et externe reçoit une formation sur les droits de l'homme conforme à la réglementation locale et aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. [GRI 410-1]

Les violations de la politique doivent être signalées via notre système d'alerte (voir la section [Éthique commerciale et transparence](#)).

Notre engagement à respecter les droits de l'homme est également soutenu par les politiques suivantes :

- [Code d'éthique et de conduite des affaires](#)
- [Code d'éthique et de conduite des affaires pour les fournisseurs](#)
- [Politique de diversité](#)

Système de gestion de la sécurité de Yaramoko

Le risque le plus important pour Fortuna en matière de sécurité est lié à ses opérations en Afrique de l'Ouest. La sécurité dans le nord du Burkina Faso est généralement considérée comme instable et, par conséquent, le système de gestion de la sécurité est évalué et adapté régulièrement pour garantir la sécurité de nos employés. Notre système comprend deux unités clés :

- L'unité des opérations non armée dont le rôle est d'assurer la surveillance et la sécurité des actifs de la mine. Cette unité doit garder et contrôler l'accès au site de la mine, effectuer des observations et surveiller l'équipement et l'infrastructure dans le périmètre de la mine. Cette équipe de sécurité reçoit une formation obligatoire sur la [Déclaration universelle et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#).
- L'unité d'intervention armée, y compris le détachement de la Gendarmerie nationale qui fournit des escortes pour les convois à l'extérieur du site de la mine et sécurise le site avec des plans de défense préétablis. Le détachement est établi sur le site de la mine et reçoit des formations sur les droits de l'homme. Il est supervisé par un groupe d'intervention de sécurité composé d'anciens membres des forces spéciales françaises.

Les deux unités sont dirigées par une équipe de gestion qui coordonne également un système de renseignement extérieur.

De plus, dans le cadre du système de gestion de la sécurité, un hélicoptère et une piste d'atterrissage ont été construits sur le site de la mine pour réduire l'exposition aux risques de sécurité, en particulier lors du transport des employés de l'aéroport au site de la mine.



Figure 31 : Engagements de la politique des droits de l'homme

| |
|---|
| <p>Non-discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous ne faisons aucune discrimination pour des raisons de race, de sexe, de religion, d'âge, de statut social, d'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique sans rapport avec les performances professionnelles de chacun. Nous respectons la diversité et l'égalité des chances |
| <p>Liberté d'association et négociation collective</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous respectons le droit à la liberté d'association et à la négociation collective et garantissons les conditions permettant à nos employés d'exercer ces droits. La liberté d'association et de négociation collective est réglementée dans tous les pays dans lesquels nous opérons. |
| <p>Lutte contre le travail des enfants, des jeunes et le travail forcé</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous rejetons le travail des enfants, des jeunes ou le travail forcé, dans des conditions de travail ou d'esclavage. Les procédures de notre entreprise interdisent l'embauche d'enfants travailleurs. Les heures supplémentaires sont volontaires et non obligatoires, et sont rémunérées conformément à la législation du travail en vigueur. |
| <p>Droits de l'homme et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Notre personnel de sécurité est normalement le premier contact de toute personne visitant nos installations. Ce groupe est formé dans le cadre de ses activités quotidiennes à tous les aspects du respect des droits de l'homme. Lors des interactions entre le personnel des services de sécurité publics et privés et les communautés locales, nous observons et soutenons les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. |
| <p>Droits de l'homme des communautés locales</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous respectons les droits des communautés locales et indigènes proches de nos opérations ; nous contribuons également à la santé, à l'éducation et au bien-être économique de ces communautés. Nous respectons le droit des membres des communautés locales à disposer d'un volume d'eau suffisant, sûr, acceptable, physiquement accessible et à un prix abordable pour leur usage personnel et domestique. Nous évitons, prévenons ou réduisons les impacts socio-économiques négatifs sur les communautés locales, tels que la réinstallation due à l'acquisition de terres ou à des restrictions sur l'utilisation des terres. Le cas échéant, on gère ces cas par des compensations et la diffusion adéquate d'informations, la consultation et la participation informée des parties concernées. |

NOTRE PERFORMANCE

- Il y a **zéro** cas confirmé de discrimination ou de violation des droits de l'homme, de la liberté d'association, du travail des enfants, du travail des jeunes avec exposition à des travaux à haut risque ou du travail forcé impliquant nos employés (**tableau 27**).
- 100 %** de notre personnel de sécurité interne et externe a suivi des cours sur les droits de l'homme.
- 67 %** de nos employés ont reçu une formation aux droits de l'homme

Tableau 27 : Cas enregistrés de violations des droits de l'homme [GRI 406-1, GRI 411-1]

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|------|------|
| Discrimination | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Liberté d'association et négociation collective | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Travail des enfants | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Travail forcé | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Droits des peuples autochtones | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |



FOCUS ESG

- SASB EM-MM-210a.3 Discussion des processus d'engagement et des pratiques de vérification en matière de droits de la personne et d'exploitation dans des zones de conflit

Retour à ESG pour les Investisseurs



Ethique des Affaires et Transparence

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Les activités minières se déroulent dans un environnement complexe dans lequel les entreprises doivent travailler avec les gouvernements et les autorités locales pour accéder aux réserves minérales, obtenir des permis et satisfaire aux exigences réglementaires. Une solide éthique des affaires, des pratiques anti-corruption et de transparence sont essentielles pour éviter des pénalités importantes, permettre des opérations efficaces et protéger la réputation de l'entreprise auprès des employés, des communautés, ainsi que sur les marchés financiers. L'exploitation minière éthique garantit que les communautés bénéficient du développement des ressources naturelles, plutôt que d'être sapées par celui-ci. Aucune de nos mines n'est située dans des pays présentant les risques de corruption les plus élevés 23 (voir **tableau 28**). Nous sommes soumis à des lois qui imposent des sanctions sévères aux entreprises et aux individus pour les pots-de-vin et la corruption, notamment la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers (LCAP), et la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA). Nous nous conformons également aux lois anti-corruption des pays où nous opérons. Nous sommes tenus de divulguer nos paiements aux gouvernements en vertu de la [Loi canadienne sur les mesures de transparence dans le secteur extractif \(ESTMA\)](#). En tant que société canadienne cotée aux bourses de Toronto et de New York, nous devons également nous conformer à des réglementations et à des exigences boursières strictes conçues pour protéger les investisseurs et l'intégrité des marchés.

Tableau 28 : Classement des pays producteurs dans l'indice de perception de la corruption 2021 [SASB EM-MM-510a.2]

| Lieu de production | Classement |
|-------------------------|------------|
| Pérou (Caylloma) | 105 |
| Mexique (San Jose) | 124 |
| Argentine (Lindero) | 96 |
| Burkina Faso (Yaramoko) | 78 |

Aucune de nos productions ne se trouve dans un des pays classés dans les 2021

NOTRE APPROCHE

[SASB EM-MM-510a.1]

Le comportement éthique et responsable de nos administrateurs et de nos employés représente la base d'une gestion efficace de tous les aspects de notre activité.

Code d'éthique

Notre code d'éthique et de gestion des affaires, validé par le conseil d'administration, définit les principes régissant notre comportement. Le Comité d'audit du Conseil d'administration assure la surveillance, et le Responsable de la conformité *Chief Compliance Officer (CCO)* est chargé de sa mise en œuvre.

Tous les employés reçoivent une copie du Code et certifient l'avoir lu et qu'ils le respecteront. Tous les ans, les employés suivent des formations en ligne sur le Code, et sont soumis à des tests afin de recevoir un certificat de conformité.

Tout employé qui connaît ou suspecte une violation du Code doit la rapporter via notre canal de dénonciation (voir ci-dessous). Les rapports sont considérés strictement confidentiels, et les représailles contre les dénonciateurs ne sont pas tolérées.

Si une plainte pour violation du Code est déposée, le CCO en fait la notification au président du comité d'audit. Le CCO mène une investigation sur le cas, et rapporte les résultats directement au Comité d'audit. Le CCO et le Comité d'audit peuvent demander un avis externe, si nécessaire. Les cas sont rapportés au conseil d'administration par le biais du comité d'audit.

Nous cherchons également à nous assurer que les pratiques éthiques sont respectées tout au long de notre chaîne de valeur. Notre code d'éthique des fournisseurs définit nos attentes en ce qui concerne les entrepreneurs, les fournisseurs, et les autres parties avec lesquelles nous avons une relation commerciale (voir la section [Gestion de la chaîne d'approvisionnement](#)).

²³ Selon l'indice de perception de la corruption de Transparence Internationale 2021.



Politique anti-corruption

Notre politique de lutte contre la corruption, approuvée par le Conseil d'administration, porte sur les pots-de-vin, la corruption, les paiements de facilitation, les cadeaux et les contributions politiques. Le comité de gouvernance d'entreprise et de nomination du conseil d'administration en assure la supervision, et le Responsable de la conformité (CCO) est chargé de la gestion de sa mise en œuvre. Une copie de la politique est mise à la disposition de tous les nouveaux employés, ainsi qu'aux partenaires, agents, consultants et autres parties contractuelles qui interagissent avec des représentants du gouvernement en notre nom. Nous délivrons une formation spéciale sur la politique anti-corruption au Conseil d'administration ainsi qu'à des employés ciblés. Ces employés devront attester chaque année, s'être conformés à la Politique, et n'être informés de violations potentielles par d'autres personnes. Par ailleurs, tous les administrateurs et employés reçoivent des formations sur la lutte contre la corruption dans le cadre de la formation annuelle sur l'éthique. Les employés constatant une violation potentielle de la politique doivent en informer leur supérieur hiérarchique direct ou le responsable de la conformité dès que possible. Le supérieur hiérarchique qui reçoit le rapport doit immédiatement communiquer l'information au Responsable de la conformité via le canal de dénonciation. Les employés peuvent également faire un rapport anonyme à travers le canal de dénonciation.

Le CCO doit rapporter au président du comité d'audit toute violation potentielle de la politique ou des lois anti-corruption applicables. Le Comité d'audit, après consultation du CCO, décide comment enquêter sur le rapport et s'assure qu'il y a un suivi approprié du problème jusqu'à ce qu'il soit résolu de manière satisfaisante. Le CCO mène l'enquête, sous la responsabilité directe du Comité d'audit. Le CCO et le Comité d'audit peuvent demander des conseils externes, si nécessaire. Les cas sont signalés au conseil d'administration par l'intermédiaire du comité d'audit. Chaque année, le CCO exige des Responsables de la conformité des filiales, des directeurs et des responsables financiers et administratifs, qu'ils confirment qu'il n'y a pas eu de violation de la politique. Les filiales sont tenues de respecter les réglementations locales en matière de lutte contre la corruption.

Bateas, par exemple, est soumis à la La loi péruvienne 30424 qui a instauré la responsabilité des entreprises pour des actes de corruption en 2018. À partir d'une évaluation des risques conduite en 2019, Bateas a mis en place un système de gestion anti-corruption en 2020. Parallèlement à la formation de tous les employés sur le code de conduite et d'éthique des affaires et à l'inclusion de clauses anti-corruption et de conflits d'intérêts dans les contrats des fournisseurs, Bateas a :

- Mis en place un processus d'appel d'offres séparant la responsabilité des évaluations économiques et techniques.
- Mis en place un comité d'approvisionnement pour superviser l'attribution de contrats plus importants.
- Organisé des sessions de formation sur les conflits d'intérêts afin d'aborder les risques créés par les relations familiales ou commerciales entre les employés, les fournisseurs et les représentants du gouvernement local.

Roxgold est soumis à la loi n° 004-2015 CNT sur la prévention et la répression de la corruption au Burkina Faso. Cette loi exige que les employeurs considèrent les principes d'intégrité, d'honnêteté et de responsabilité dans la gestion, et qu'ils adoptent des codes de conduite. Chaque année, les employés reçoivent une formation pour garantir le respect des lois anti-corruption applicables.

Canal de dénonciation

L'entreprise dispose d'un canal d'alerte (**figure 32**) pour les questions et les plaintes des employés et des autres parties prenantes concernant des violations potentielles de nos politiques institutionnelles, y compris le Code d'éthique et de conduite des affaires et la Politique anti-corruption. Les signalements peuvent être faits en personne auprès d'un superviseur ou d'un directeur, via une ligne téléphonique ouverte 24 heures sur 24 ou via le site Web du canal. Le canal est présenté lors de l'initiation des employés et mis en évidence dans la formation annuelle sur le code d'éthique et de conduite des affaires. Nous avons également pris des mesures pour mieux faire connaître le canal aux contractants et aux consultants, ce qui a conduit à son utilisation accrue, avec plus de la moitié des rapports enregistrés provenant de non-employés.

En relation avec la préparation de nos états financiers audités, des audits externes annuels sont réalisés par des cabinets comptables reconnus au niveau international. Ces audits vérifient également que le canal d'alerte est actif et fonctionne correctement.

Figure 32 : Le canal des dénonciateurs

| | |
|-------------|--|
| EN PERSONNE | Communication au superviseur ou au gestionnaire |
| SITE WEB | http://fortuna.ethicspoint.com ²⁴ www.clearviewconnects.com |
| TÉLÉPHONE | CANADA: 1-855-384-9882 ARGENTINE: 0800-444-5616 MEXIQUE: 001-800-840-7907 PÉROU : 0800-52116 BURKINA FASO: (980) 500-7477 CÔTE D'IVOIRE: (980) 500-7477 |

Transparence

Notre politique anti-corruption interdit à la compagnie d'effectuer des contributions politiques quelles que soient les circonstances, soit directement, ou par l'intermédiaire de tiers.

Si nous entreprenons des activités qui pourraient être considérées comme du lobbying, nous vérifions que cette activité est conforme au Code de conduite des affaires et d'éthique, à la Politique anti-corruption, et aux réglementations des juridictions où nous opérons.

Nous sommes transparents quant au soutien apporté aux associations sectorielles susceptibles de mener des actions de plaidoyer des politiques publiques (**tableau 29**).

²⁴ Sur le site web, les personnes peuvent rapporter des plaintes de manière anonyme. Ces plaintes doivent contenir suffisamment de détails et d'informations pour permettre d'enquêter adéquatement et de résoudre le problème.



Tableau 29 : Dépenses liées à l'adhésion à des associations industrielles en 2021 (USD) [GRI 102-13]

| Associations industrielles et autres adhésions | 2021 |
|--|-------------------|
| Cámara de Comercio Canada (Pérou) | 614.25 |
| Sociedad Nacional de Minería, Petróleo y Energía (Pérou) | 50,291.76 |
| Cámara de Comercio Canada (Mexique) | 766.45 |
| Cámara Minera de México | 2,586.22 |
| Cámara Argentina de Empresarios Mineros (CAEM) | 20,862.00 |
| Cámara de Minería de Salta (Argentine) | 1,762.00 |
| Grupo de empresas exploradoras de la República Argentina | 652.00 |
| Cámara de Comercio Argentino Canadiense (Argentine) | 1,951.00 |
| Chamber of Mines (Burkina Faso) | 38,325.00 |
| CSR Forum (Burkina Faso) | 1,825.00 |
| Total | 119,635.71 |

Dans le cadre de la législation ESTMA du Canada, il est nécessaire de déclarer nos paiements à tous les niveaux de gouvernement au Canada, au Pérou, au Mexique, en Argentine et au Burkina Faso. Nous déposons les [rapports ESTMA](#) auprès de Ressources naturelles Canada (RNCAN) et les affichons sur notre site Web.

Impôts

Notre stratégie en termes de planification fiscale et de prix de transfert est conforme aux lois et pratiques des pays dans lesquels nous opérons. Les échanges avec les autorités sont ouverts et intègres, et nous n'entreprenons pas de planification fiscale artificielle. La société paie le montant exact de l'impôt et déclare tous les paiements de manière transparente. Si une réglementation fiscale n'est pas claire, des experts fiscaux externes sont consultés. Nous ne sommes pas engagés dans une planification

fiscale globale agressive. Nous fixons le prix des transactions intragroupe en appliquant le principe de pleine concurrence, la norme internationale en matière de prix de transfert que les pays membres de l'OCDE ont convenu que les entreprises multinationales devaient utiliser à des fins fiscales. Notre stratégie de prix de transfert, qui est vérifiée chaque année par des experts tiers, n'est pas divulguée publiquement. Bien que nous soyons responsables des activités commerciales des actionnaires, à l'exception des accords de stabilité fiscale employés et partenaires commerciaux, afin de fonctionner aussi efficacement que possible et de rester compétitifs, nous ne cherchons pas à conclure des accords dont le but principal est l'évitement fiscal. Dans ce cas, nous avons une stabilité de 30 ans cherchons pas à conclure des accords dont le but principal est l'évitement fiscal.

Début 2018, trois de nos filiales indirectes étaient domiciliées dans des juridictions à faible fiscalité, communément appelées. Ces structures ont été héritées dans le cadre de l'acquisition de nos biens miniers. Puisque nous ne pas s'engager dans ou promouvoir des stratégies fiscales conçues pour éroder l'assiette fiscale de nos filiales ou à détourner les bénéfices vers des juridictions à faible fiscalité, on a dénoué l'une des structures en novembre 2018. La direction évalue la possibilité de déboucler les deux dernières entités offshore. Aucune de nos activités ne bénéficie d'une aide financière gouvernementale de quelque nature que ce soit, sous forme de subventions ou d'allègements fiscaux à notre Accord expirant en 2043 qui était en place lorsque nous avons acquis la société propriétaire de la propriété Lindero.

Cet accord comprend une disposition selon laquelle le taux d'impôt sur le revenu à payer ne dépassera pas 35 %, ainsi que des dispositions spécifiques concernant la [double déduction](#) de certaines dépenses, les investissements en capital et les reports de pertes fiscales.

OUR PERFORMANCE

- **Zéro cas de corruption** : Il n'y a pas eu de cas de corruption confirmés ou de cas actifs sous enquête en 2021. [GRI 205-3]
- **Zéro contribution politique** : Conformément à notre politique, nous n'avons fait aucune contribution d'entreprise à des politiciens, des partis politiques ou des candidats à des fonctions publiques en 2021. [GRI 415-1]
- **100 %** de nos employés des opérations en Amérique latine ont suivi une formation annuelle sur la politique de lutte contre la corruption et **98 %** de nos employés des opérations en Amérique latine ont suivi une formation annuelle sur le code de conduite et d'éthique des affaires [GRI 205-2]. Les données concernant les opérations en Afrique de l'Ouest n'étaient pas disponibles pour 2021.



FOCUS ESG

- Éthique des affaires et gouvernance de la transparence
- Code d'éthique
- Politique anti-corruption
- Code d'éthique des fournisseurs
- ESTMA
- SASB EM-MM-510a.1 Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur
- SASB EM-MM-510a.2 Production dans les pays ayant les 20 plus mauvais classements de l'indice de perception de la corruption.

◀ [Retour à ESG pour les Investisseurs](#)



Gestion du capital humain et relations de travail

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Les activités minières exigent un apport important de main-d'œuvre qualifiée et d'expertise professionnelle et technique. Il s'agit d'un travail rigoureux qui peut être dangereux, et la main-d'œuvre est depuis longtemps principalement masculine. Dans certaines juridictions, les droits des travailleurs sont mal protégés, alors que dans d'autres, les syndicats jouent un rôle clé dans la négociation des salaires et des conditions de travail. Les grèves peuvent provoquer l'arrêt des activités. Une gestion efficace du capital humain qui permet de recruter, de développer et de conserver des talents divers peut améliorer la productivité et réduire les coûts à long terme, tandis qu'une gestion efficace des relations de travail peut prévenir les perturbations et protéger la réputation de la société. La pandémie de COVID-19 amplifie les risques liés aux relations de travail, car le virus présente un danger supplémentaire pour le travail et la façon dont les entreprises soutiennent leurs employés fait l'objet d'un examen approfondi.

▼ Les femmes de la mine de San Jose dans notre force de travail



Nous travaillons dans le cadre de la réglementation du travail des pays où se trouvent nos mines. Les sous-traitants ont un rôle important dans nos opérations, représentant un peu plus de la moitié de nos effectifs en 2021 (52%). [SASB EM-MM-000.B]

Le travail opérationnel dans notre mine souterraine de Caylloma (Bateas) est principalement effectué par des entrepreneurs et dans notre mine souterraine de San Jose (Cuzcatlan), le travail opérationnel est maintenant principalement effectué par des employés de Cuzcatlan. Dans notre mine à ciel ouvert de Lindero (Mansfield), le travail opérationnel est effectué principalement par nos propres employés. Les entrepreneurs de Lindero comprennent le personnel de construction qui travaille à l'expansion de l'usine (ce travail se terminera à la fin de 2022) et des entrepreneurs qui effectuent des activités telles que la restauration, les services de nettoyage du camp, les services médicaux, le transport du personnel et les services généraux. À Yaramoko, les entrepreneurs sont impliqués dans l'extraction du minerai, le développement du projet et le forage géologique [GRI 102-8]. La liberté d'association et la négociation collective sont réglementées dans les pays dans lesquels nous opérons [GRI 407-1]. Environ la moitié de nos employés sont syndiqués ou couverts par des conventions collectives (**tableau 30**).

Tableau 30 : Pourcentage du total des employés syndiqués et couverts par des conventions collectives

[GRI 102-41, SASB EM-MM-310a.1]

| Employés syndiqués | | | Employés couverts par des conventions collectives | | |
|--------------------|------|------|---|------|------|
| 2019 | 2020 | 2021 | 2019 | 2020 | 2021 |
| 53 | 51 | 47 | 56 | 54 | 69 |

NOTRE APPROCHE

Les membres de notre personnel sont notre atout le plus précieux. Nous nous efforçons d'attirer et de conserver des employés hautement qualifiés, en leur offrant des salaires compétitifs et des possibilités de développement professionnel. Nous nous engageons à construire une organisation diversifiée qui respecte les droits de l'homme et soutient l'égalité des chances.

Notre approche de la gestion du capital humain est guidée par les politiques suivantes :

- [Code d'éthique et de conduite des affaires](#) (voir la section Éthique et transparence des affaires).
- [Politique en matière de droits de l'homme](#) (voir la section Sécurité et droits de l'homme).
- [Politique de diversité](#) (approuvée par le conseil d'administration et décrivant nos attentes en matière d'égalité des chances).

Notre approche de la gestion du capital humain et de la diversité est supervisée par les Directeurs régionaux des Opérations pour l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest, les Directeurs Pays et le Vice Président des Opérations pour l'Afrique de l'Ouest sont responsables de la mise en œuvre au niveau régional.

Gestion des talents

Notre but est d'attirer les meilleurs talents et d'éviter toute discrimination en utilisant des critères pertinents et objectifs pour la sélection, la formation et les promotions. Chaque poste vacant dispose d'une description de poste par rapport à laquelle les compétences et l'expérience des candidats sont évaluées, à l'aide d'une gamme d'outils comprenant des évaluations psychométriques, des tests projectifs et des entretiens. Les cadres sont évalués à l'aide du processus de [feedback à 360 degrés](#), une évaluation



complète permettant de mesurer les compétences managériales. Pour les postes non-managériaux, nous procédons à une évaluation des performances basée sur les compétences.

En 2020, nous avons mis en œuvre un nouveau modèle de gestion des talents basé sur les compétences et fondé sur l'outil Korn Ferry Leadership Architect (KFLA) à Bateas, Cuzcatlan et pour nos employés corporatifs. Cela nous permet de développer des plans de succession et de préparer les employés à haut potentiel à assumer des postes de direction. Le modèle sera mis en œuvre en 2022 à Mansfield et nous évaluons sa pertinence pour nos opérations en Afrique occidentale.

Rétention des talents

Nous offrons à nos employés un ensemble compétitif de salaires et d'avantages sociaux. Les salaires sont ajustés sur la base d'une analyse des données externes de compétitivité salariale pour notre secteur et les pays où nous opérons, et sur l'équité salariale interne. Nous avons approuvé une nouvelle politique de rémunération et une politique de gestion des talents en 2020. Nous menons une enquête de satisfaction des employés qui se base sur une méthodologie validée au niveau international, l'enquête Hay Group. L'alignement sur cette méthodologie nous permet de comparer nos performances en matière de satisfaction des employés à celles des sociétés minières mondiales ainsi qu'à celles d'autres sociétés de différents secteurs opérant dans la même région que nous. Elle nous fournit également des données détaillées sur la satisfaction des employés dans des domaines clés et identifie les possibilités d'amélioration. En 2021, l'enquête a été menée uniquement pour nos opérations en Amérique latine et sera menée pour les opérations en Afrique de l'Ouest au début de 2022.

Notre taux de satisfaction était de 69 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'industrie minière (68 %). Parmi les autres résultats clés, 79% des employés de Fortuna en Amérique latine estiment qu'ils bénéficient du soutien nécessaire pour réussir et sont engagés et motivés. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne

de l'industrie minière (50 %) et à la moyenne régionale de toutes les industries (64 %). Nos filiales ont chacune des procédures de gestion interne et des règlements de travail pour les employés. Les avantages supplémentaires gérés par les filiales comprennent la fourniture d'un soutien financier pour les urgences personnelles et un congé spécial prolongé pour les urgences personnelles et l'éducation.

Il n'y a pas de différence entre les avantages offerts aux employés à temps plein et ceux offerts aux employés temporaires ou à temps partiel [GRI 401-2]. Nous effectuons également des audits et des inspections internes réguliers dans nos filiales afin de nous assurer que les contractants respectent le paiement de tous les salaires et les obligations des employés comme l'exige la loi.

Nous utilisons une plateforme d'apprentissage en ligne pour dispenser la formation des employés, y compris les cours de formation réglementaire, technique et de gestion. [GRI 401-2]

Relations de travail

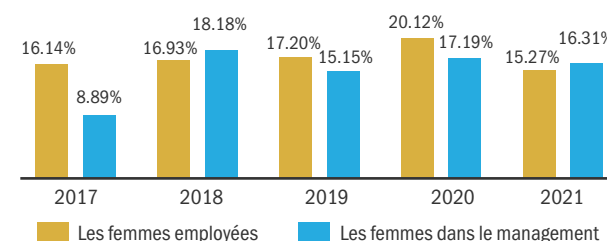
Nous entretenons un dialogue régulier avec les syndicats qui représentent nos travailleurs. Nous respectons le droit à la liberté d'association et à la négociation collective et garantissons les conditions qui permettent à nos employés d'exercer ces droits (voir la section [Sécurité et droits de l'homme](#)).

En 2021, Mansfield a entrepris des négociations salariales pour la première fois et a conclu un accord qui inclut un salaire moyen supérieur de 10% à la moyenne nationale. Mansfield a également embauché un employé à temps plein qui est responsable des relations de travail et de la gestion des risques liés au travail. À la fin de l'année 2022, un nouvel accord de travail sera négocié sur le salaire et les éléments supplémentaires. Pour les employés qui ne sont pas représentés par le syndicat, il existe un plan de rémunération qui prévoit des augmentations de salaire trimestrielles pour tenir compte de l'inflation prévue. Ces initiatives et accords garantissent que nous restons un employeur compétitif dans la région et que nous entretenons des relations solides avec notre main-d'œuvre.

NOTRE PERFORMANCE

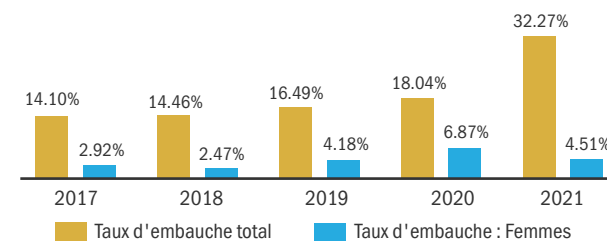
Nous continuons à mettre l'accent sur la diversité de la main-d'œuvre et nous nous efforçons de progresser dans l'augmentation de la proportion de femmes dans l'ensemble de l'organisation (**figure 33**).

Figure 33 : Représentation des femmes



Au cours de l'année 2021, nous avons embauché 687 nouveaux employés, ce qui représente un taux d'embauche total de 32 %. Notre taux d'embauche des femmes en 2021 a légèrement diminué par rapport à 2020, toutefois en termes absolus, nous avons embauché presque deux fois plus de femmes en 2021 qu'en 2020 (**figure 34**).

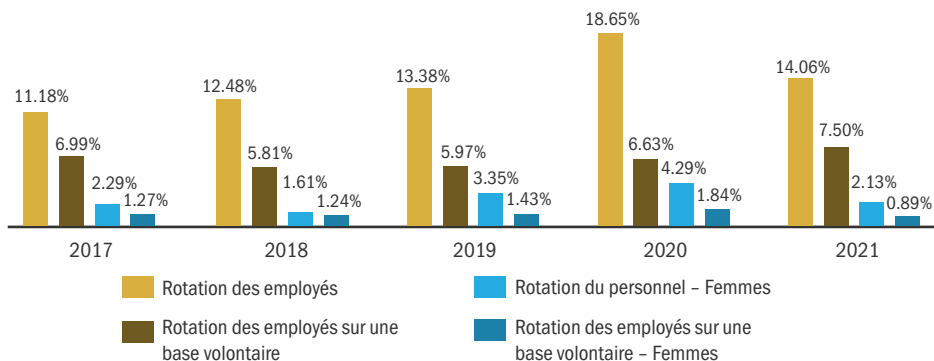
Figure 34 : Pourcentage de femmes dans les nouvelles embauches





Le taux de rotation du personnel pour nos opérations en Amérique latine a diminué en 2021 (**figure 35**) après avoir augmenté en 2020 pour des raisons attribuables à la pandémie de COVID-19. Notre taux de rotation volontaire pour nos opérations en Amérique latine est resté relativement stable à 7,56 %. Le taux de rotation des employés et le taux de rotation volontaire des employés féminins de nos opérations en Amérique latine ont tous deux diminué de près de la moitié en 2021. Aucune donnée n'était disponible pour les opérations d'Afrique de l'Ouest en 2021.

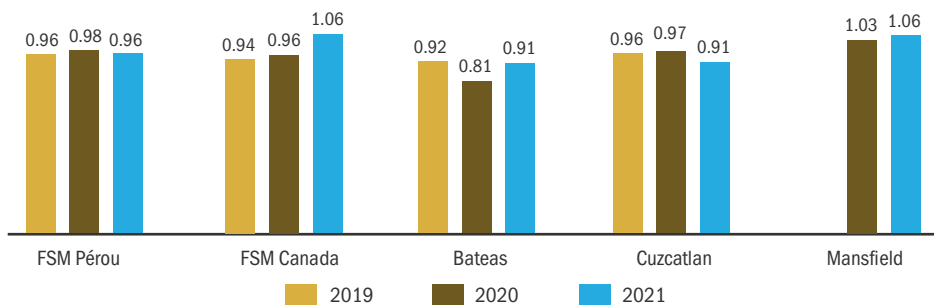
Figure 35 : Taux de rotation du personnel dans les opérations en Amérique latine [GRI 401-1]



On continue de progresser dans la réduction de l'écart salarial entre les femmes et les hommes à chaque niveau de l'entreprise. Les données n'étaient pas disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021 (**figure 36**).

Figure 36 : Ratio de la rémunération totale des femmes en espèces, par rapport à celle des hommes dans l'ensemble de nos opérations en Amérique latine [GRI 405-2]

En vue d'augmenter la représentation des femmes au sein de l'entreprise, depuis 2017,



nous avons systématiquement investi un montant moyen plus élevé dans la formation des femmes (**tableau 31**). En 2021, le concept de "formation" a été revu et nous n'avons pas inclus les formations mandatées par la loi. Ce qui explique la diminution du ratio. Les données n'étaient pas disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021.

Tableau 31 : Nombre moyen d'heures de formation et investissement dans la formation dans nos opérations en Amérique latine (consolidées), par sexe [GRI 404-1]

| Catégorie | 2017 | | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | |
|-----------|--------|-----|--------|-----|--------|-----|--------|-----|--------|-----|
| | Heures | USD | Heures | USD | Heures | USD | Heures | USD | Heures | USD |
| Femmes | 23.1 | 234 | 73.4 | 363 | 37.7 | 769 | 32.9 | 422 | 22.1 | 239 |
| Hommes | 9.7 | 150 | 8.3 | 191 | 24.6 | 457 | 53.9 | 276 | 14.1 | 152 |

Les évaluations de performance sont un élément important de notre gestion des talents. En 2019, nous avons commencé à suivre la conformité à notre politique selon laquelle tous les employés doivent recevoir un feedback (**tableau 32**). On continue à mettre en œuvre des mesures pour s'assurer que ce processus important est mené à bien pour tous nos employés. Les données n'étaient pas disponibles pour les opérations d'Afrique de l'Ouest pour 2021.

Tableau 32 : Pourcentage d'employés de nos opérations en Amérique latine qui ont reçu une évaluation des performances, par sexe [GRI 404-3]

| Catégorie | | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------|--------|------|-------|------|
| FSM Corporate | Hommes | 100 | 63.64 | 100 |
| | Femmes | 100 | 58.3 | 100 |
| Bateas | Hommes | 100 | 88.6 | 86.9 |
| | Femmes | 100 | 92 | 67.7 |
| Cuzcatlan | Hommes | 97.7 | 99.7 | 100 |
| | Femmes | 100 | 100 | 100 |
| Mansfield | Hommes | N/A | N/A | 67.6 |
| | Femmes | N/A | N/A | 70.7 |

Des données supplémentaires sur la gestion du capital humain sont disponibles à l'[annexe E](#).



Droits des peuples indigènes

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Les compagnies minières ont des obligations supplémentaires en matière de droits de l'homme et de relations communautaires lorsqu'elles opèrent dans ou à proximité de territoires occupés ou revendiqués par des peuples indigènes. Une gestion efficace des relations avec les peuples indigènes contribue à prévenir les perturbations opérationnelles, à réduire les coûts liés aux règlements et aux indemnités, à faciliter l'obtention de permis, à éviter la dépréciation des actifs dans les zones contestées, et à protéger la réputation de l'entreprise.

La [Convention relative aux peuples indigènes et tribaux \(OIT 169\)](#) a été ratifiée par la plupart des pays d'Amérique latine, dont le Mexique, le Pérou et l'Argentine, qui ont tous également souscrit à la [Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones](#). À Caylloma (Bateas), la communauté de Santa Rosa pourrait dans le futur, être reconnue comme indigène par le ministère péruvien de la Culture. En vertu de la loi mexicaine, les municipalités entourant San Jose (Cuzcatlan) qui ont des systèmes de gouvernance coutumière, sont reconnues par les autorités comme indigènes. Lindero est situé à 75 kilomètres de la communauté la plus proche, Tolar Grande, dont la plupart des habitants sont membres de la communauté indigène Kolla. Cette communauté a été reconnue par l'Institut provincial des peuples indigènes de Salta (IPPIS) et l'Institut national des affaires indigènes (INAI) et figure dans le registre national des communautés indigènes (RENACI). Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ne comptent aucun peuple indigène enregistré, dans le sens indiqué plus haut.

NOTRE APPROCHE

Nous sommes déterminés à respecter et à protéger les droits de l'homme, les coutumes et traditions locales et les droits des communautés.

Politique des droits de l'homme

Notre [politique des droits de l'homme](#), approuvée par le conseil d'administration, s'applique à la société et ses filiales, fournisseurs et partenaires commerciaux. La politique est supervisée par le comité de développement durable du conseil d'administration, et le vice-président senior en charge du développement durable est chargé de sa mise en œuvre. Le vice-président senior en charge du développement durable est soutenu par le département des ressources humaines de l'entreprise, qui est chargé des activités d'éducation et de formation.

Cette politique se base sur la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), les [Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) et les [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#), et ses principes clés sont intégrés dans tous nos processus et systèmes. La politique aborde spécifiquement les droits des peuples indigènes et comprend un engagement à respecter les droits des communautés locales et autochtones proches de nos opérations en recherchant, engageant, et soutenant de manière proactive, un dialogue significatif sur nos opérations. Nous devons également anticiper, et éviter, ou lorsque l'évitement n'est pas possible, minimiser les impacts sociaux et économiques négatifs, y compris la réinstallation, l'acquisition de terres ou des restrictions d'utilisation des terres, en offrant une compensation pour la perte d'actifs. Finalement, nous nous engageons à garantir que les activités de réinstallation (si nécessaire) sont mises en œuvre au moyen d'une divulgation appropriée des informations, une consultation, et la participation en toute connaissance de cause des personnes concernées.

Tous les nouveaux employés reçoivent une copie de la politique et une session de formation dispensée via notre plateforme d'apprentissage en ligne. Les violations de la politique peuvent être signalées par le biais de notre canal d'alerte (voir la section [Éthique commerciale et transparence](#)).

Notre détermination à respecter les droits des peuples indigènes est également soutenue par les politiques suivantes :

- [Code d'éthique et de conduite des affaires](#)
- [Code d'éthique et de conduite des affaires pour les fournisseurs](#)
- [Politique de diversité](#)

Investissements sociaux

Nous avons signé un accord avec la communauté Kolla, conformément à la Convention 169 de l'OIT. Cet accord établit le cadre dans lequel nos activités d'investissement social seront mises en œuvre et comprend un engagement à fournir des fonds au fonds renouvelable de la communauté de Kolla pour les micro-entrepreneurs.

NOTRE PERFORMANCE

- Il y a eu zéro cas rapporté de violations liées aux droits des peuples indigènes en 2021 [GRI 411-1]. Voir le [tableau 27](#) pour les données historiques.



Gestion de la chaîne d'approvisionnement

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR FORTUNA ?

Les entreprises ont une influence sur les performances environnementales et sociales de leurs sous-traitants et fournisseurs et peuvent être tenues responsables de leurs actions par les parties prenantes. Les ruptures de la chaîne d'approvisionnement en matériaux essentiels peuvent entraîner l'arrêt des opérations, et les matériaux nécessaires à l'extraction des métaux et des minéraux peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux importants pour les communautés, les travailleurs et les écosystèmes. Une gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement peut prévenir les perturbations opérationnelles, réduire les risques de litige et de réglementation, établir des relations avec les communautés grâce à l'approvisionnement local et protéger la réputation de la société.

Une part importante de notre main-d'œuvre opérationnelle est constituée d'entrepreneurs, qui travaillent en étroite collaboration avec nos employés. Nous faisons également appel à des fournisseurs pour un large éventail de biens et de services. Un aspect important de notre chaîne d'approvisionnement est l'approvisionnement et le transport de produits et de matériaux qui nécessitent une manipulation spéciale, tels que les explosifs, les hydrocarbures, réactifs chimiques, cyanure, équipement de protection individuelle et équipement de sécurité.

[GRI 102-9]

Le gouvernement du Burkina Faso a récemment publié un nouveau décret relatif à la réglementation des achats de contenu local. Cette annonce a été faite en janvier 2022 et les opérations d'Afrique de l'Ouest surveillent sa mise en œuvre (qui n'a pas encore été finalisée par le gouvernement) et les implications pour les opérations et l'approche des achats locaux.

Figure 37 : Nombre total de fournisseurs par site [GRI 102-9]

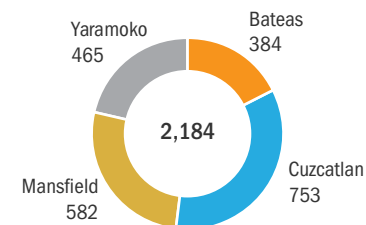
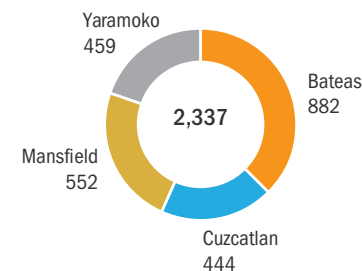


Figure 38 : Nombre total d'entrepreneurs par site [GRI 102-9]





NOTRE APPROCHE

Fortuna s'engage à mener ses affaires de manière éthique, légale et responsable, et nous attendons le même engagement de la part de nos entrepreneurs et fournisseurs. Nous recherchons des entrepreneurs et des fournisseurs qui partagent nos valeurs d'entreprise, suivent des normes élevées et s'engagent à respecter nos politiques.

Code d'éthique et de conduite des affaires des fournisseurs

Notre Code d'éthique et de conduite des affaires pour les fournisseurs, qui est approuvé par le Conseil d'administration, définit nos attentes en matière de comportement des fournisseurs et des autres parties avec lesquelles nous entretenons des relations commerciales. Nous fournissons une copie du Code d'éthique et de conduite des fournisseurs à tous les fournisseurs, qui doivent signer un document attestant qu'ils l'ont lu et qu'ils se conformeront à ses dispositions. Le Code exige également que les entrepreneurs et les fournisseurs respectent la législation locale, ainsi que les politiques et directives de notre entreprise :

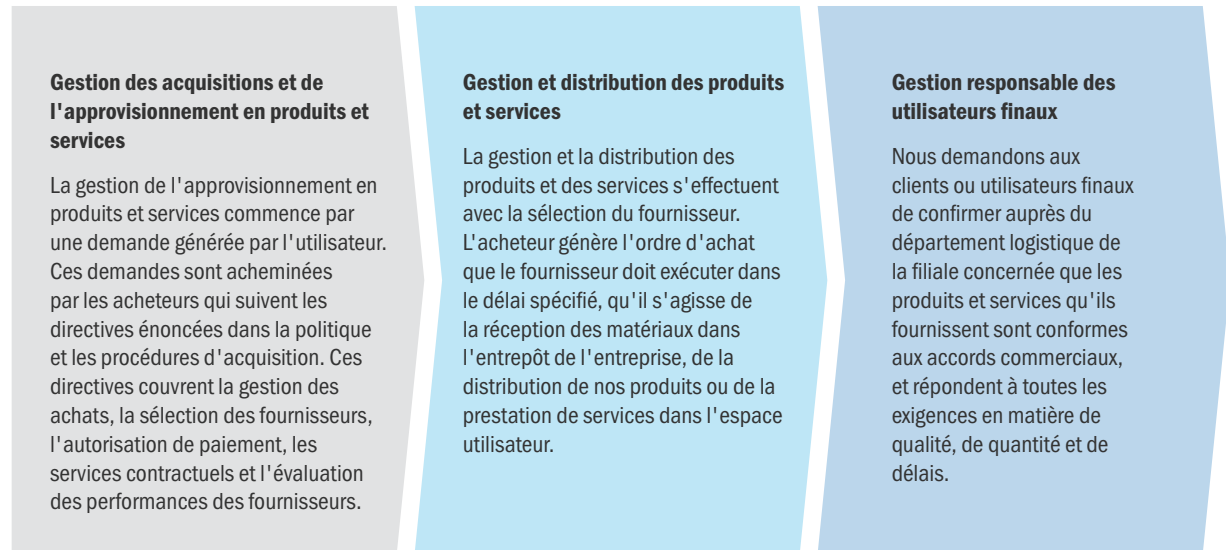
- [Code d'éthique et de conduite des affaires](#)
- [Politique anti-corrupcion](#)
- [Politique de santé et de sécurité](#)
- [Politique en matière de droits de l'homme](#)
- [Politique environnementale](#)
- [Politique en matière de relations communautaires](#)

Les plaintes concernant tout manquement au Code peuvent être soumises par le biais de notre canal d'alerte (voir la section [Éthique et transparence des affaires](#)).

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Notre processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement est décrit dans la **figure 39**.

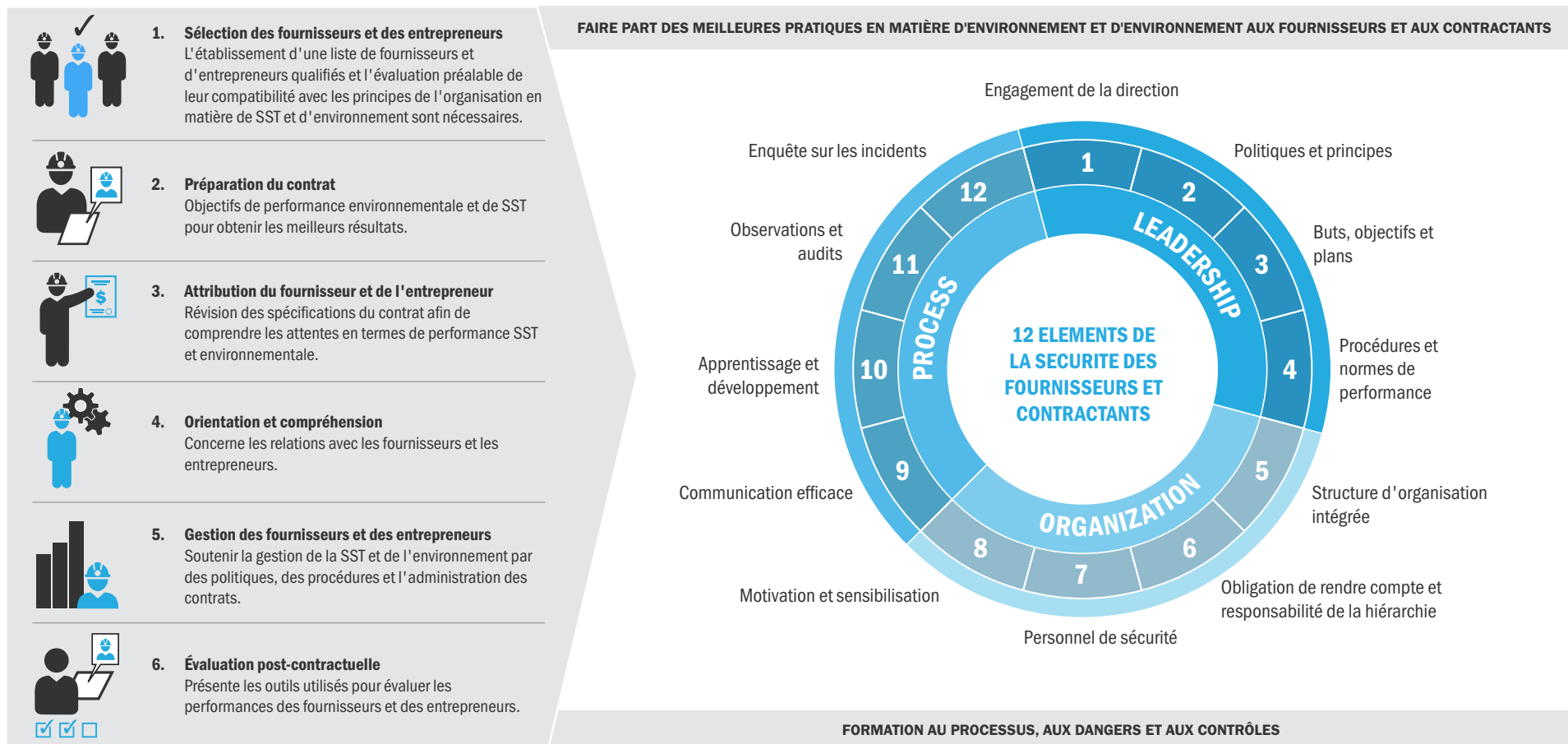
Figure 39 : Gestion de la chaîne d'approvisionnement



Les entrepreneurs et les fournisseurs sont classés dans les catégories de type A, B ou C en fonction de la durée de leur travail pour la Société et de la mesure dans laquelle les biens et services qu'ils fournissent sont essentiels à nos activités minières primaires. En 2020, nous avons commencé à mettre en place une nouvelle structure de gestion de la santé, de la sécurité et de la performance environnementale des fournisseurs et des entrepreneurs, et nous avons publié des directives à l'intention des filiales. Pour cela, nous avons retenu le cabinet international DuPont pour recommander une nouvelle structure HSSE pour la gestion des fournisseurs et des entrepreneurs. La mise en œuvre complète a été reportée en raison de COVID-19 et de l'intégration avec Roxgold. La méthodologie est présentée dans la **figure 40**.



Figure 40 : Gestion de la SST et de l'environnement par les fournisseurs





En raison du rôle clé qu'ils jouent dans nos opérations, nos filiales fixent des attentes contractuelles spécifiques pour les entrepreneurs en matière de HSSE, notamment :

- Des systèmes de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement.
- Des programmes de contrôle de l'alcool et des drogues, des procédures de travail sûres, des plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence, des plans de gestion environnementale et de responsabilité sociale.
- Les règlements internes régissant la santé et la sécurité.
- Les spécifications techniques des équipements et les plans d'entretien.
- Les qualifications des conducteurs.
- Exigences en matière d'équipement de protection individuelle et certificats de qualité.
- Qualifications ou certifications (telles que la certification aux normes ISO).

Vous trouverez plus de détails sur notre approche et nos performances de sécurité dans la section [Santé et sécurité du personnel du présent rapport](#).

Évaluation des performances des fournisseurs

Les services d'approvisionnement de nos filiales collaborent avec les services HSSE pour évaluer les performances de nos fournisseurs et vérifier leur conformité à nos attentes. En cas de non-conformité, le service local des achats en est informé et évalue l'opportunité de suspendre la relation commerciale [GRI 403-7]. Nos services d'approvisionnement sont formés à tous les aspects de nos exigences envers les contractants. Notre audit annuel des fournisseurs est un processus d'évaluation interne réalisé par une tierce partie externe. Il se concentre principalement sur nos contractants de type A, qui sont essentiels. Chaque année, nous récompensons le contractant ayant obtenu la meilleure évaluation selon les critères de l'audit.

Nos filiales sont responsables de la mise en œuvre de nos attentes d'entreprise. Roxgold est en train d'évaluer et de

travailler à la formalisation de son processus d'évaluation des performances des fournisseurs.

Bateas a créé un comité d'approvisionnement et a introduit un processus de certification des fournisseurs, dans lequel une tierce partie externe évalue les fournisseurs potentiels sur des critères incluant une série de questions de durabilité. Les fournisseurs potentiels qui passent l'évaluation reçoivent une certification d'un an les qualifiant en tant que fournisseur. Les fournisseurs stratégiques existants (fournisseurs dont les contrats dépassent 50 000 USD) doivent être certifiés et tous les nouveaux fournisseurs (qu'ils soient stratégiques ou non) doivent être certifiés. En plus du processus de certification, le comité d'achat peut fixer des attentes contractuelles pour les fournisseurs sur des critères supplémentaires. En 2021, ces attentes contractuelles ont été renforcées pour inclure des critères liés à l'embauche d'employés locaux, à l'approvisionnement local, aux droits du travail et à l'équité entre les sexes. En outre, l'équipe chargée des achats travaille en étroite collaboration avec l'équipe chargée des relations communautaires pour soutenir le développement des capacités des fournisseurs locaux. Une base de données de développement des fournisseurs locaux a été mise en place, "Caylloma Match", qui est utilisée pour soutenir l'approvisionnement et l'emploi locaux. En 2021, une formation a également été dispensée sur les questions commerciales, la rédaction de propositions, la facturation, les procédures d'achat et le développement commercial.

▼ Entrepreneurs de la mine Caylloma



NOTRE PERFORMANCE

Au cours des deux dernières années, la sélection de nos fournisseurs a été formellement évaluée selon des critères environnementaux et sociaux (**tableau 33**). Nous sommes toujours confrontés à des défis et des opportunités liés au développement de processus d'approvisionnement responsables. Les données relatives à la sélection des fournisseurs ne sont pas disponibles pour nos opérations en Afrique de l'Ouest en 2021.

Tableau 33 : Sélection des fournisseurs dans les opérations d'Amérique latine [GRI 308-1, GRI 414-1]

| Sélection et conformité des fournisseurs | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|--------------------|---------------------|------|
| Sélection des fournisseurs | | | | | |
| Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères environnementaux (%) | N/A | N/A | 4.17 ²⁵ | 13.30 ²⁶ | 2.31 |
| Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères sociaux (%) | N/A | N/A | 0 | 0 | 1.65 |

Aucun cas de violation par les fournisseurs des critères clés des droits de l'homme (liberté d'association et de négociation collective, travail des enfants et travail forcé) n'a été enregistré en 2021 dans l'ensemble de nos opérations. [GRI 407-1]

^{25, 26} Ces données représentent uniquement les Bateas.



ANNEXE A

Données de Séguéla

Les données relatives au projet Séguéla ne sont pas incluses dans nos données consolidées sur le développement durable pour 2021, car ce projet est en phase de construction. Cependant, dans un souci de transparence, nous avons fourni les données disponibles pour le projet Séguéla dans le **tableau 34**.

Tableau 34: Données sur la durabilité du projet Séguéla

| Indicateur | Référence | Unité | 2021 |
|--|-------------------------------|--------------------|--------|
| ENVIRONNEMENT | | | |
| Nombre et volume des déversements significatifs | | nombre/volume | 0 |
| GESTION DES RESSOURCES EN EAU | | | |
| Quantité totale d'eau consommée | SASB: EM-MM-140a.1, GRI 303-5 | m ³ | 22,721 |
| Volume d'eau évacuée | | m ³ | 0 |
| Eau consommée dans les régions où le niveau de référence est élevé/extrêmement élevé Stress hydrique | SASB: EM-MM-140a.1 | % | 0 |
| CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE | | | |
| Émissions de GES de niveau 1 | SASB: EM-MM-110a.1, GRI 305-1 | tCO ₂ e | 2,291 |
| Émissions de GES de niveau 2 | GRI 305-2 | tCO ₂ e | 151 |
| GESTION DE L'ÉNERGIE | | | |
| Consommation totale d'énergie | GRI 302-1 | GJ | 28,683 |
| Consommation de carburant | | GJ | 28,031 |
| - Combustible non renouvelable | GRI 302-1 | GJ | 28,031 |
| - Combustible renouvelable | | GJ | 0 |
| Consommation d'électricité | GRI 302-1 | GJ | 651 |

| Indicateur | Référence | Unité | 2021 |
|--|-----------|--------|---------|
| SOCIAL | | | |
| RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ | | | |
| Nombre de conflits significatifs avec les communautés locales | | nombre | 0 |
| Employés locaux | | % | 31.74% |
| Entrepreneurs locaux | | % | 47.52% |
| Fournisseurs locaux | | % | 4.76% |
| Fournisseurs locaux des entrepreneurs | | nombre | 23 |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL²⁷ | | | |
| Heures travaillées | GRI 403-9 | nombre | 695,156 |
| Accidents du travail : employés | | | |
| - Accidents mortels | GRI 403-9 | nombre | 0 |
| - LTIFR | | taux | 0 |
| - TRIFR | | taux | 0 |
| - Taux de gravité | | taux | 0 |
| Accidents du travail : entrepreneurs | | | |
| - Accidents mortels | GRI 403-9 | nombre | 0 |
| - LTIFR | | taux | 0 |
| - TRIFR | | taux | 0 |
| - Taux de gravité | | taux | 0 |
| SÉCURITÉ ET DROITS DE L'HOMME | | | |
| Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liées à la discrimination | GRI 406-1 | nombre | 0 |
| Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liés à la liberté d'association et de négociation collective | GRI 407-1 | nombre | 0 |
| Cas recensés de violations des droits de l'homme liés au travail des enfants | GRI 408-1 | nombre | 0 |
| Cas recensés de violations des droits de l'homme liés au travail forcé | GRI 409-1 | nombre | 0 |

²⁷ Tous les taux par 1 000 000 d'heures



| Indicateur | Référence | Unité | 2021 |
|--|-------------------|--------|--------|
| ÉTHIQUE COMMERCIALE ET TRANSPARENCE | | | |
| Production dans les pays les moins bien classés dans l'indice de perception de la corruption | SASB EM-MM-510a.2 | t | 0 |
| GESTION DU CAPITAL HUMAIN ET RELATIONS DE TRAVAIL | | | |
| Employés | GRI 102-8 | nombre | 167 |
| - Hommes | | nombre | 154 |
| - Hommes | | % | 92% |
| - Femmes | | nombre | 13 |
| - Femmes | | % | 8% |
| - Entrepreneurs | | nombre | 343 |
| - Entrepreneurs | | % | 67.25% |
| - Femmes occupant des postes de direction | GRI 405-1 | % | 20 |
| - Nouvelles embauches | GRI 401-1 | nombre | 0 |
| DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES | | | |
| Cas enregistrés de violations des droits de l'homme liées aux droits des peuples autochtones | GRI 411-1 | nombre | 0 |
| GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT | | | |
| Nombre de fournisseurs | GRI 102-9 | nombre | 84 |



ANNEXE B

Tableau des données de performance

| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| ENVIRONNEMENTAL | | | | | | | |
| Amendes environnementales significatives | GRI 307-1 | USD | 96,998 | 0 | 170,990 | 0 | 0 |
| | | nombre | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES DANGEREUSES | | | | | | | |
| Poids total des résidus miniers | SASB: EM-MM-150a.1 | t | 1,511,195 | 1,485,985 | 1,509,124 | 1,357,774 | 1,998,177 |
| Recyclage des résidus miniers | | % | 28.01 | 31.06 | 37.81 | 34.84 | 26.01 |
| Intensité de la production de résidus - minerai traité | | t/t | 0.94 | 0.94 | 0.94 | 0.94 | 0.95 |
| Nombre de bassins de retenue des résidus, potentiel de risque | SASB: EM-MM-150a.3 | nombre | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 |
| | | potentiel de risque | Significatif | Significatif | Significatif | Significatif | Significatif |
| Déversements significatifs | | nombre | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Déchets générés (total) | GRI 306-3 | t | 1,175 | 1,483 | 1,329 | 1,123 | 2,703 |
| Déchets dangereux générés | GRI 306-3 | t | 329.71 | 345.16 | 307.71 | 261.06 | 806.38 |
| - Détournés de l'élimination | GRI 306-4 | t | 151.12 | 171.88 | 126.57 | 115.76 | 290.41 |
| - Dirigés vers l'élimination | GRI 306-5 | t | 178.59 | 173.28 | 181.14 | 145.30 | 515.97 |
| Déchets non dangereux produits | GRI 306-3 | t | 845.70 | 1,138 | 1,021 | 862.06 | 1,896.11 |
| - Détournés de l'élimination | GRI 306-4 | t | 475.42 | 720.48 | 602.09 | 519.36 | 1,031.62 |
| - Dirigés vers l'élimination | GRI 306-5 | t | 370.28 | 417.32 | 419.27 | 342.70 | 864.49 |
| Intensité de la production de déchets - minerai traité | | kg/t | 0.73 | 0.94 | 0.83 | 0.78 | 0.32 |

| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------------------------------|----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| GESTION DES RESSOURCES EN EAU | | | | | | | |
| Eau totale prélevée | GRI 303-3 | milliers de m ³ | 1,612 | 1,384 | 1,590 | 1,252 | 2,367 |
| Prélèvement total d'eau brute | SASB: EM-MM-140a.1, GRI 303-3 | milliers de m ³ | 1,405 | 1,244 | 1,337 | 1,030 | 2,123 |
| Consommation totale d'eau | GRI 303-5 | milliers de m ³ | 1,444 | 948 | 1,285 | 1,022 | 2,153 |
| Consommation totale d'eau brute | SASB: EM-MM-140a.1, GRI 303-5 | milliers de m ³ | 1,237 | 808 | 1,032 | 800 | 2,039 |
| Eau brute prélevée/ consommée dans les régions soumises à un stress hydrique élevé/ extrêmement élevé | SASB: EM-MM-140a.1 | % | 0 | 0 | 0 | 0 | 214.58 |
| Intensité de la consommation d'eau - minerai traité | | m ³ /t | 0.90 | 0.60 | 0.80 | 0.71 | 0.24 |
| Intensité de la consommation d'eau - minerai traité | | % | 67.92 | 70.64 | 67.70 | 70.74 | 61.57 |
| Décharge d'eau | GRI 303-4 | milliers de m ³ | 168.59 | 436.02 | 304.81 | 230.14 | 214.05 |
| Incidents de non-conformité aux permis, normes et règlements relatifs à la qualité de l'eau | SASB: EM-MM-140a.2 | nombre | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |



| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------------------------------|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE | | | | | | | |
| Total des émissions de GES | | tCO ₂ e | 82,349 | 80,288 | 75,642 | 70,983 | 152,232 |
| Émissions brutes mondiales du champ d'application 1 | SASB: EM-MM-110a.1, GRI 305-1 | tCO ₂ e | 21,900 | 21,287 | 17,494 | 19,016 | 93,958 |
| Émissions brutes mondiales du champ d'application 1 couvertes par des réglementations limitant les émissions | SASB: EM-MM-110a.1 | % | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Émissions brutes mondiales de type 2 | GRI 305-2 | tCO ₂ e | 60,449 | 59,001 | 58,148 | 51,966 | 58,274 |
| Intensité des émissions de GES - minerais traités | GRI 305-4 | tCO ₂ eq/ thousand t | 51.45 | 50.97 | 47.28 | 49.14 | 17.81 |
| LA GESTION DE L'ÉNERGIE | | | | | | | |
| Consommation totale d'énergie | GRI 302-1 | GJ | 663,566 | 663,199 | 612,501 | 561,889 | 1,815,846 |
| - Énergie non renouvelable | | GJ | 635,505 | 616,060 | 572,354 | 526,171 | 1,692,970 |
| - Énergie renouvelable | | GJ | 28,060 | 47,139 | 40,146 | 35,718 | 122,876 |
| Consommation de carburant | GRI 302-1 | GJ | 274,055 | 260,155 | 215,284 | 197,778 | 1,219,536 |
| - Carburant non renouvelable | | GJ | 274,055 | 260,155 | 215,284 | 197,778 | 1,191,793 |
| - Carburant renouvelable | | GJ | 0 | 0 | 0 | 0 | 27,743 |
| Consommation d'électricité | GRI 302-1 | GJ | 389,511 | 403,043 | 397,217 | 364,112 | 596,310 |
| - Sources non renouvelables | | GJ | 361,450 | 355,904 | 357,071 | 328,393 | 501,177 |
| - Sources renouvelables | | GJ | 28,061 | 47,139 | 40,146 | 35,718 | 95,133 |
| Intensité énergétique - minerais traités | | GJ/t | 0.41 | 0.42 | 0.38 | 0.39 | 0.21 |
| QUALITÉ DE L'AIR | | | | | | | |
| Émissions dans l'air concentration - NO _x | | ug/m ³ | 9.03 | 8.02 | <4.00 | <4.00 | 24.88 |
| - SO _x | | ug/m ³ | 13.72 | 13.72 | 13.72 | <3.00 | 3.74 |
| - PM _{2.5} | | ug/m ³ | 9.62 | 14.48 | 47.74 | 4.86 | 13.91 |
| - PM ₁₀ | | ug/m ³ | 25.25 | 30.33 | 32.44 | 20.74 | 38.69 |

| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------------------|-------------|-------|--------|-----------|-----------|-----------|
| IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ | | | | | | | |
| Sites dans/à proximité de zones protégées et de zones à haute valeur de biodiversité | GRI 304-1 | numéro | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Liste rouge de l'UICN/ espèces de la liste nationale : | GRI 304-4 | numéro | 0 | 2 | 2 | 1 | 3 |
| - En danger critique d'extinction | | numéro | 0 | 2 | 1 | 2 | 4 |
| - En voie de disparition | | numéro | 14 | 17 | 17 | 18 | 24 |
| - Vulnérable | | numéro | 14 | 18 | 16 | 17 | 16 |
| - Quasi-menacé | | numéro | 39 | 71 | 68 | 72 | 148 |
| - Le moins préoccupant | | | | | | | |
| Terrains perturbés et non encore remis en état (solde en fin d'exercice) | | ha | 162.6 | 166.83 | 171.82 | 175.88 | 377.25 |
| FERMETURE ET REMISE EN ÉTAT DES MINES | | | | | | | |
| Garanties de fermeture (mines Caylloma et Yaramoko) | | million USD | 3.18 | 4.99 | 7.24 | 9.70 | 10.47 |
| Budget de fermeture (opérations Latam et mine Yaramoko) | | million USD | 13.72 | 14.52 | 16.17 | 20.67 | 54.54 |
| SOCIAL | | | | | | | |
| RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ | | | | | | | |
| Nombre de retards non techniques / litiges significatifs | SASB: EM-MM-210b.2 | numéro | - | - | 0 | 0 | 0 |
| Employés locaux - DAI | | % | 25.27 | 34.77 | 33.93 | 34.86 | 42.43 |
| Dépenses locales fournisseurs - DAI | GRI 204-1 | % | - | - | - | 2.19 | 4.85 |
| Community Investment | | USD | - | - | 2,798,770 | 2,358,581 | 5,010,820 |



| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------------------|--------|--------|-------|-------|--------|--------|
| SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL | | | | | | | |
| Les employés | SASB: EM-MM-320a.1 | taux | 1.52 | 0.61 | 0.30 | 0.91 | 0.41 |
| - Taux d'incidence global | | taux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Taux de mortalité | | taux | 0.65 | 1.02 | 1.59 | 2.16 | 2.66 |
| - Taux de fréquence des quasi-accidents | | taux | 0.65 | 1.02 | 1.59 | 2.16 | 2.66 |
| - Nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence | | heures | 28.08 | 23.74 | 21 | 17.91 | 18.24 |
| Entrepreneurs : | SASB: EM-MM-320a.1 | taux | 1.62 | 1.68 | 1.29 | 1.36 | 0.87 |
| - Tous les taux d'incidence | | taux | 0.12 | 0 | 0.06 | 0 | 0 |
| - Taux de mortalité | | taux | 2.37 | 1.51 | 3.20 | 6.25 | 4.14 |
| - Taux de fréquence des quasi-accidents | | taux | 2.37 | 1.51 | 3.20 | 6.25 | 4.14 |
| - Nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence | | heures | 43.82 | 22.99 | 23.69 | 24.40 | 69.26 |
| Accidents du travail : employés | GRI 403-9 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Accidents mortels | | taux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - LTIFR | | taux | 3.25 | 1.02 | 0 | 1.14 | 0.23 |
| - TRIFR | | taux | 7.59 | 3.06 | 1.49 | 4.55 | 2.07 |
| - Taux de gravité | | taux | 478.51 | 72 | 0 | 36.97 | 49.39 |
| - Blessures à haut risque | | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Accidents du travail: entrepreneurs | GRI 403-9 | numéro | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| - Accidents mortels | | taux | 1.15 | 0 | 0.56 | 0 | 0 |
| - LTIFR | | taux | 2.31 | 2.24 | 1.69 | 3.01 | 0.83 |
| - TRIFR | | taux | 8.08 | 8.39 | 6.18 | 6.78 | 4.34 |
| - Taux de gravité | | taux | 3,586 | 136.2 | 1,847 | 121.63 | 169.82 |
| - High consequence injuries | | numéro | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 |
| Work-related ill health | GRI 403-10 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------------------|--------|-------|------|--------|--------|---------|
| SÉCURITÉ ET DROITS DE L'HOMME | | | | | | | |
| Incidents de discrimination et mesures correctives prises | GRI 406-1 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Incidents de violations des droits des peuples autochtones | GRI 411-1 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Liberté d'association en danger | GRI 407-1 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Risque lié au travail des enfants | GRI 408-1 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Risque de travail forcé | GRI 409-1 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Personnel de sécurité formé aux droits de l'homme - Employés | GRI 410-1 | % | 12.5 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| - Entrepreneurs | | % | 71.62 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Employés formés aux droits de l'homme | GRI 412-1 | % | - | - | - | 100 | 79 |
| Heures de formation | | heures | - | - | - | 103.89 | 272.10 |
| ÉTHIQUE COMMERCIALE ET TRANSPARENCE | | | | | | | |
| Production dans les pays les moins bien classés dans l'indice de perception de la corruption | SASB EM-MM-510a.2 | t | - | - | - | 0 | 0 |
| Cas de corruption | GRI 205-3 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Employés formés aux politiques anti-corruption | GRI 205-2 | % | - | 8 | 12 | 11 | 9 |
| | | numéro | - | 68 | 101 | 93 | 154 |
| Employés ciblés formés aux politiques anti-corruption | GRI 205-2 | % | - | 96 | 100 | 100 | 100 |
| Formation des directeurs et des employés sur le code d'éthique | GRI 205-2 | % | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Political contributions | GRI 415-1 | USD | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Spending on industry associations | | USD | - | - | 81,788 | 88,693 | 119,636 |

ANNEXE A
Données SéguélaANNEXE B
Tableau de Données
de PerformanceANNEXE C
Index de Contenu Standard
SASB Métaux & MinérauxANNEXE D
Index de contenu TCFDANNEXE E
Index de contenu GRIANNEXE F
Données
complémentairesANNEXE G
Définitions de
Termes TechniquesANNEXE H
Notes
d'Avertissement

| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
|--|------------------------|--------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| GESTION DU CAPITAL HUMAIN ET RELATIONS DE TRAVAIL | | | | | | | | |
| Employés | GRI 102-8 | numéro | 787 | 809 | 837 | 815 | 2,129 | |
| - Les hommes | | numéro | 660 | 672 | 693 | 651 | 1,804 | |
| - Femmes | | numéro | 127 | 137 | 144 | 164 | 325 | |
| Entrepreneurs | | numéro | 1,260 | 1,527 | 1,307 | 1,351 | 2,337 | |
| Embauche de nouveaux employés | GRI 401-1 | numéro | 111 | 117 | 138 | 147 | 687 | |
| | | taux | 14.1 | 14.46 | 16.49 | 18.04 | 32.27 | |
| - Les hommes | | numéro | 88 | 97 | 103 | 91 | 591 | |
| | | taux | 11.18 | 11.99 | 12.31 | 11.17 | 27.76 | |
| - Les femmes | | numéro | 23 | 20 | 35 | 56 | 96 | |
| | | taux | 2.92 | 2.47 | 4.18 | 6.87 | 4.51 | |
| Rotation du personnel | GRI 401-1 | numéro | 88 | 101 | 112 | 152 | 238 | |
| | | taux | 11.18 | 12.48 | 13.38 | 18.65 | 14.06 | |
| - Les hommes | | numéro | 70 | 88 | 84 | 117 | 202 | |
| | | taux | 8.89 | 10.88 | 10.04 | 14.36 | 11.93 | |
| - Les femmes | | numéro | 18 | 13 | 28 | 35 | 36 | |
| | | taux | 2.29 | 1.61 | 3.35 | 4.29 | 2.13 | |
| Rotation volontaire du personnel | GRI 401-1 | numéro | 55 | 47 | 50 | 54 | 127 | |
| | | taux | 6.99 | 5.81 | 5.97 | 6.63 | 7.50 | |
| - Les hommes | | numéro | 45 | 37 | 38 | 39 | 112 | |
| | | taux | 5.72 | 4.57 | 4.54 | 4.79 | 6.62 | |
| - Les femmes | | numéro | 10 | 10 | 12 | 15 | 15 | |
| | | taux | 1.27 | 1.24 | 1.43 | 1.84 | 0.89 | |
| Nombre moyen d'heures de formation par an | GRI 404-1 | heures | 11.83 | 19.37 | 26.87 | 49.64 | 16.05 | |
| | | - Les hommes | heures | 9.67 | 8.34 | 24.63 | 53.86 | 14.90 |
| | | - Les femmes | heures | 23.07 | 73.44 | 37.67 | 32.87 | 22.08 |
| Employés recevant une évaluation | GRI 404-3 | % | - | 100 | 99.06 | 92.59 | 88.84 | |
| | | - Les hommes | % | - | 100 | 98.87 | 92.25 | 89.07 |
| | | - Les femmes | % | - | 100 | 100 | 94.35 | 87.89 |
| Employees covered by collective bargaining agreements | SASB Index, GRI 102-41 | % | - | - | 55.91 | 53.92 | 68.77 | |

| Indicateur | Référence | Unité | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-----------|--------|------|------|------|------|------|
| LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES | | | | | | | |
| Incidents de violations des droits des peuples autochtones | GRI 411-1 | numéro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |



ANNEXE C

SASB Metals & Mining Standard Content Index

Le Conseil des normes comptables de durabilité (SASB) publie des normes comptables de durabilité propres à chaque secteur, destinées à aider les entreprises à divulguer aux investisseurs des informations ESG financières matérielles et utiles à la prise de décision, de manière rentable et comparable. Nous avons rapporté les paramètres applicables de la norme SASB Metals & Mining Standard pour les sujets qui ont été identifiés comme les plus importants financièrement dans notre évaluation de la matérialité ESG de 2021. Les données consolidées sont fournies pour les bureaux de Fortuna et les sites de Bateas, Cuzcatlan, Mansfield et Yaramoko lorsqu'elles sont disponibles.

Nous avons expliqué les écarts par rapport à la norme, qui relèvent des catégories suivantes :

- Nous avons omis le paramètre car le sujet n'est pas applicable à notre modèle d'entreprise ou n'est pas financièrement matériel pour la société. (Si nous avons signalé une métrique similaire ou identique conformément aux normes de la GRI, une référence est fournie).
- Nous avons modifié le paramètre parce que le protocole d'achèvement fait référence à une norme américaine, et qu'il est plus approprié pour notre société de rendre compte en utilisant des normes internationales, des normes canadiennes ou des normes applicables sur les marchés où se trouvent nos activités.

| Code de l'indicateur | Métrique | Localisation |
|---------------------------------|--|--|
| GREENHOUSE GAS EMISSIONS | | |
| SASB EM-MM-110a.1 | Émissions brutes mondiales de type 1 pourcentage couvert par les réglementations limitatives des émissions | Changement climatique et gaz à effet de serre Émissions (p. 50) |
| SASB EM-MM-110a.2 | Discussion sur le long terme et le court terme de la stratégie ou plan pour gérer le champ d'application 1 et les objectifs de réduction des émissions, et une analyse des performances par rapport à ces objectifs | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (p. 43-50) |
| QUALITÉ DE L'AIR | | |
| SASB EM-MM-120a.1 | Les émissions atmosphériques des polluants suivants: (1) CO, (2) NO _x (excluant N ₂ O), (3) SO _x , (4) particules (PM ₁₀), (5) mercure (Hg), (6) plomb (Pb), et (7) composés organiques volatiles (VOC) | Ce paramètre n'a pas été évalué comme étant financièrement matériel pour Fortuna. Cependant, des données sur les concentrations d'émissions atmosphériques sont fournies Qualité de l'air (p. 55) |
| LA GESTION DE L'ÉNERGIE | | |
| SASB EM-MM-130a.1 | (1) Énergie totale consommée, (2) pourcentage d'électricité du réseau, (3) pourcentage d'énergie renouvelable | Gestion de l'énergie (p. 51-52) |
| GESTION DES EAUX | | |
| SASB EM-MM-140a.1 | (1) Total des prélèvements d'eau brute, (2) Total de l'eau brute consommée, d'eau brute consommée, pourcentage de chacune dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé. | Gestion de l'eau (p. 41-42) |
| SASB EM-MM-140a.2 | Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, normes et règlements relatifs à la qualité de l'eau | Gestion de l'eau (p. 42) |



| Code de l'indicateur | Métrique | Localisation |
|--|---|---|
| GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES DANGEREUSES | | |
| SASB EM-MM-150a.4 | Poids total des déchets non minéraux générés | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 40) |
| SASB EM-MM-150a.5 | Poids total des résidus produits | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 39) |
| SASB EM-MM-150a.6 | Poids total des déchets de roche générés | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 39) |
| SASB EM-MM-150a.7 | Poids total des déchets dangereux générés | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 40) |
| SASB EM-MM-150a.8 | Poids total des déchets dangereux recyclés | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 40) |
| SASB EM-MM-150a.9 | Nombre d'incidents significatifs liés à la gestion des matières et déchets dangereux | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 39) |
| SASB EM-MM-150a.10 | Description des politiques et procédures de gestion des déchets et des dangers pour les opérations actives et inactives. | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 37) |
| IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ | | |
| SASB EM-MM-160a.1 | Description des politiques et pratiques de gestion de l'environnement pour les sites actifs | Environmental – Our Approach (p. 33-34) Mine Closure and Reclamation (p. 59-60) |
| SASB EM-MM-160a.2 | Pourcentage de sites miniers où le drainage est un drainage rocheux acide : (1) prévu de se produire, (2) activement atténué, et (3) en cours de traitement ou d'assainissement | Impacts sur la biodiversité (p. 56) |
| SASB EM-MM-160a.3 | Pourcentage de (1) réserves prouvées et (2) réserves probables situées dans ou à proximité de sites ayant un statut de conservation protégé ou un habitat d'espèces menacées. | Nous ne menons pas d'opérations d'exploration ou d'exploitation minière dans des zones protégées selon les conventions internationales. Toutefois, des données sont fournies sur les zones à haute valeur de biodiversité et sur la présence d'espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN Impacts sur la biodiversité (p. 56) |

| Code de l'indicateur | Métrique | Localisation |
|--|--|---|
| SÉCURITÉ, DROITS DE L'HOMME ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES | | |
| SASB EM-MM-210a.1 | Percentage of (1) proved and (2) probable mineral reserves in or near areas of conflict | Ce paramètre n'a pas été suivi pour 2021. Nous le fournirons dans les années à venir |
| SASB EM-MM-210a.2 | Percentage of (1) proved and (2) probable mineral reserves in or near indigenous land | Ce paramètre n'a pas été évalué comme étant financièrement matériel pour Fortuna. Cependant, des informations sont fournies sur le statut autochtone de facto ou auto-identifié Droits des peuples autochtones (p. 79) |
| SASB EM-MM-210a.3 | Discussion of engagement processes and due diligence practices with respect to human rights, indigenous rights, and operation in areas of conflict | Sécurité et droits de l'homme (p. 71-72) Droits des peuples autochtones (p. 79) |
| COMMUNITY RELATIONS | | |
| SASB EM-MM-210b.1 | Discussion of process to manage risks and opportunities associated with community rights and interests | Relations avec la communauté (p. 62-65) |
| SASB EM-MM-210b.2 | Number and duration of non-technical delays | Relations avec la communauté (p. 65) |



| Code de l'indicateur | Métrique | Localisation |
|---|---|--|
| RELATIONS DE TRAVAIL | | |
| SASB EM-MM-310a.1 | Pourcentage de la main-d'œuvre active couverte en vertu de conventions collectives, répartis entre les employés américains et étrangers | Ce paramètre n'a pas été évalué comme étant financièrement matériel pour Fortuna. Cependant, des données sont fournies sur le pourcentage de la main-d'œuvre couverte par des conventions collectives. La société n'a pas d'employés aux États-Unis Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) |
| SASB EM-MM-310a.2 | Nombre et durée des grèves et des lock-outs | Ce paramètre n'a pas été évalué comme étant financièrement matériel pour Fortuna. |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS | | |
| SASB EM-MM-320a.1 | (1) taux d'incidence global MSHA, (2) taux d'accidents mortels (3) taux de fréquence des accidents évités de justesse (NMFR) et (4) nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention en cas d'urgence pour (a) les employés à temps plein et (b) les employés contractuels | Santé et sécurité des travailleurs (p. 70) |
| ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET TRANSPARENCE | | |
| SASB EM-MM-510a.1 | Description du système de gestion de la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur | Éthique des affaires et transparence (p. 73-75) Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 81) |
| SASB EM-MM-510a.2 | Production in countries that have the 20 lowest rankings in Transparency International's Corruption Perception Index | Éthique des affaires et transparence (p. 73) |

| Code de l'indicateur | Métrique | Localisation |
|---|--|---|
| TAILINGS STORAGE FACILITIES & MANAGEMENT | | |
| SASB EM-MM-540a.1 | Inventaire des installations de stockage des résidus Tableau : (1) nom de l'installation, (2) emplacement, (3) statut de propriété, (4) statut opérationnel, (5) méthode de construction, (6) capacité maximale de stockage autorisée, (7) quantité actuelle de résidus stockés, (8) classification des conséquences, (9) date de l'examen technique indépendant le plus récent, (10) conclusions importantes, (11) mesures d'atténuation, (12) PRPE spécifique au site. | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 36). Nous avons indiqué la classification des conséquences de chaque TSF selon la définition standard de l'Association canadienne des barrages |
| SASB EM-MM-540a.2 | Résumé des systèmes et la structure de gouvernance utilisés pour surveiller et maintenir la stabilité des installations de stockage des résidus miniers | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 35-36) |
| SASB EM-MM-540a.3 | Approche pour le développement de plans de d'urgence (EPRP) pour les installations de stockage de résidus miniers | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 35, 37) |
| ACTIVITY METRICS | | |
| SASB EM-MM-000.A | Production (1) de minerais métalliques et (2) produits métalliques finis | A propos de Fortuna - Notre production (p. 15) |
| SASB EM-MM-000.B | Nombre total d'employés, pourcentage d'entrepreneurs | A propos de Fortuna - Notre production 2021 en chiffres (p. 7) Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) |



ANNEXE D

Index du contenu de la TCFD

La TCFD a développé un cadre pour aider les entreprises publiques et autres organisations à divulguer plus efficacement les risques et opportunités liés au climat. Nous avons déclaré les divulgations applicables des recommandations de la TCFD, car ce cadre s'est imposé comme le principal cadre préféré des investisseurs pour la divulgation des informations liées au climat. Nous adoptons une approche progressive pour mettre en œuvre les recommandations de la TCFD et nous nous engageons à améliorer l'alignement de nos informations sur les recommandations de la TCFD au fur et à mesure que notre approche du changement climatique progresse.

| Catégorie | Recommandation | Informations recommandées à l'appui | Emplacement |
|-------------|--|---|--|
| GOUVERNANCE | Décrire la gouvernance de l'organisation en matière de risques et d'opportunités liés au climat. | (a) Décrire la surveillance exercée par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Gouvernance (p. 43) |
| | | (b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Gouvernance (p. 43) |
| STRATÉGIE | Divulguer les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont importantes. | (a) Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Stratégie (p. 43-46) |
| | | (b) Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Stratégie (p. 47-48) |
| | | (c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2°C ou moins | Nous continuons d'évaluer notre capacité à réaliser des analyses de scénarios et nous nous engageons à continuer à améliorer l'alignement de notre communication sur le changement climatique avec les recommandations de la TCFD. |

| Catégorie | Recommandation | Informations recommandées à l'appui | Emplacement |
|-------------------------|---|---|---|
| GESTION DES RISQUES | Indiquer comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat. | (a) Décrire les processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés au climat. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Gestion des risques (p. 49) |
| | | (b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés au climat. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Gestion des risques (p. 49) |
| | | (c) Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Gestion des risques (p. 49) |
| PARAMÈTRES ET OBJECTIFS | Indiquer les paramètres et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat lorsque ces informations sont importantes. | (a) Indiquer les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Paramètres et objectifs (p. 49-50) |
| | | (b) Divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, de portée 2 et, le cas échéant, de portée 3, ainsi que les risques connexes. | Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre - Paramètres et objectifs (p. 49-50) |
| | | (c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et les performances par rapport aux objectifs. | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre - Paramètres et objectifs (p. 49-50) |



ANNEXE E

Indice de contenu GRI

| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|---|---|--|-----------------------|
| GRI 101: Fondation (2016) | | | |
| GRI 102: Informations générales (2016) | | | |
| 1. PROFIL ORGANISATIONNEL | | | |
| GRI 102-1 | Nom de l'organisation | Présentation de Fortuna - Notre société (p. 8) | - |
| GRI 102-2 | Activités, marques, produits et services | Présentation de Fortuna - Nos activités (p. 10-11) Présentation de Fortuna - Notre exploration (p. 12) Présentation de Fortuna - Notre production (p. 15) | - |
| GRI 102-3 | Emplacement du siège social | Présentation de Fortuna - Notre société (p. 8) | - |
| GRI 102-4 | Emplacement des opérations | Présentation de Fortuna - Notre société (p. 8) | - |
| GRI 102-5 | Propriété et forme juridique | Présentation de Fortuna - Notre société (p. 8) | - |
| GRI 102-6 | Marchés desservis | Présentation de Fortuna - Notre production (p. 15) | - |
| GRI 102-7 | Échelle de l'organisation | 2021 en chiffres (p. 7) Présentation de Fortuna - Nos activités (p. 10-11) Présentation de Fortuna - Notre production (p. 15) | - |
| GRI 102-8 | Données sur les employés et autres travailleurs | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) Annexe F (p. 105) | - |
| GRI 102-9 | Chaîne d'approvisionnement | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 80) | - |
| GRI 102-10 | Changements significatifs de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement | Les événements historiques (p. 9) Étude de cas 2 (p. 16) | - |
| GRI 102-11 | Principe ou approche de précaution | Environnement - Notre approche (p. 33) | - |
| GRI 102-12 | Initiatives externes | Initiatives externes adoptées : <ul style="list-style-type: none"> • ODDs • Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme • Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme • ISO 14001 • ISO 45001 • Normes GRI • Normes SASB • Recommandations de la TCFD | - |
| GRI 103-13 | Adhésion à des associations | Éthique des affaires et transparence (p. 75) Nous dépassons les exigences de cet indicateur en communiquant nos dépenses liées à l'adhésion à des associations professionnelles | - |



| | | | | | | | | | | |
|--------------|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|--|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|--------------------------------------|
| INTRODUCTION | A PROPOS DE FORTUNA SILVER MINES | ESG INVESTISSEURS | CADRE DE DURABILITE | GOUVERNANCE | ENVIRONNEMENT | SOCIAL | ANNEXES | | | |
| | | | ANNEXE A Données Séguéla | ANNEXE B Tableau de Données de Performance | ANNEXE C Index de Contenu Standard SASB Métaux & Minéraux | ANNEXE D Index de contenu TCFD | ANNEXE E Index de contenu GRI | ANNEXE F Données complémentaires | ANNEXE G Définitions de Termes Techniques | ANNEXE H Notes d'Avertissement |

| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|--|---|---|-----------------------|
| 2. STRATÉGIE | | | |
| GRI 102-14 | Déclaration du décideur principal | Message de notre président et chef de la direction et du président du comité de durabilité du conseil d'administration (p. 4-6) | - |
| 3. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ | | | |
| GRI 102-16 | Valeurs, principes, standards et normes de comportement | Cadre de durabilité - Mission, vision et valeurs (p. 19) Gouvernance d'entreprise - Surveillance de l'ESG et de la durabilité (p. 28) | - |
| 4. GOUVERNANCE | | | |
| GRI 102-18 | Structure de gouvernance | Gouvernance de la société - Surveillance de l'ESG et du développement durable (p. 28) | - |
| 5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES | | | |
| GRI 102-40 | Liste des groupes de parties prenantes | Engagement des parties prenantes (p. 25) | - |
| GRI 102-41 | Conventions collectives | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) | - |
| GRI 102-42 | Identifier et sélectionner les parties prenantes | Engagement des parties prenantes (p. 25) Relations avec la communauté (p. 62-63) | - |
| GRI 102-43 | Approche de l'engagement des parties prenantes | Engagement des parties prenantes (p. 25) Relations avec la communauté (p. 62-63) | - |
| GRI 102-44 | Principaux sujets et problèmes soulevés | Engagement des parties prenantes (p. 25) Évaluation de la matérialité ESG (p. 26) | - |
| 6. PRATIQUE DE DÉCLARATION | | | |
| GRI 102-45 | Entités incluses dans les comptes consolidés | À propos de ce rapport (p. 3) | - |
| GRI 102-46 | Définir le contenu du rapport et les limites de la rubrique | Cadre de durabilité - Partenaires du développement durable (p. 21) À propos de ce rapport (p. 3) Engagement des parties prenantes (p. 25) Évaluation de la matérialité ESG (p. 26) | - |
| GRI 102-47 | Liste des sujets importants | Évaluation de la matérialité ESG (p. 26) | - |
| GRI 102-48 | Retraitements de l'information | Annexe E (p. 102) | - |
| GRI 102-49 | Changements dans les rapports | À propos de ce rapport (p. 3) Évaluation de la matérialité ESG (p. 26) | - |
| GRI 102-50 | Période de rapport | À propos de ce rapport (p. 3) | - |
| GRI 102-51 | Date du rapport le plus récent | À propos de ce rapport (p. 3) | - |
| GRI 102-52 | Cycle de rapport | À propos de ce rapport (p. 3) | - |
| GRI 102-53 | Point de contact pour les questions concernant le rapport | À propos de ce rapport (p. 3) | - |
| GRI 102-54 | Déclaration de conformité du rapport aux normes de la GRI | À propos de ce rapport (p. 3) | - |
| GRI 102-55 | Index du contenu GRI | Annexe E (p. 94) | - |
| GRI 102-56 | Assurance externe | À propos de ce rapport (p. 3) | - |



| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|---|--|---|-----------------------|
| GRI 204 : PROCUREMENT PRACTICES (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Relations avec la communauté (p. 62) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Relations avec la communauté (p. 62-63) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Relations avec la communauté (p. 65) | - |
| GRI 204-1 | Proportion de dépenses auprès de fournisseurs locaux | Relations avec la communauté (p. 63-65) | - |
| GRI 205 : ANTI-CORRUPTION (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Éthique des affaires et transparence (p. 73) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Éthique des affaires et transparence (p. 73-75) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Éthique des affaires et transparence (p. 73-75) | - |
| GRI 205-3 | Incidents de corruption confirmés et mesures prises | Éthique commerciale et transparence (p. 75). Il n'y a eu aucun incident de corruption confirmé, et par conséquent, aucune action n'a été entreprise. | - |
| GRI 302 : ÉNERGIE (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion de l'énergie (p. 51) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion de l'énergie (p. 51) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion de l'énergie (p. 51-52) | - |
| GRI 302-1 | Consommation d'énergie dans l'organisation | Gestion de l'énergie (p. 52) Seule la consommation d'énergie est applicable, aucune énergie n'a été commercialisée. L'énergie électrique est mesurée en unités du système international (SI) l'énergie combustible est mesurée sur la base du pouvoir calorifique. | - |
| GRI 302-3 | L'ingénierie énergétique | Gestion de l'énergie (p. 52) Fuel and electricity consumed within the organization. | - |
| GRI 303 : EAU ET EFFLUENTS (2018) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion de l'eau (p. 41) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion de l'eau (p. 41-42) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion de l'eau (p. 41-42) | - |
| GRI 303-1 | Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée | Gestion de l'eau (p. 41-42) | - |
| GRI 303-2 | Gestion des impacts liés aux rejets d'eau | Gestion de l'eau (p. 41-42) | - |
| GRI 303-3 | Prélèvement d'eau | Annexe F (p. 103) Toutes les données relatives à l'eau sont exprimées en milliers de m ³ | - |
| GRI 303-4 | Évacuation de l'eau | Annexe F (p. 103) Toutes les données relatives à l'eau sont exprimées en milliers de m ³ | - |
| GRI 303-5 | Consommation d'eau | Annexe F (p. 103) Toutes les données relatives à l'eau sont exprimées en milliers de m ³ | - |



| | | | | | | | | | | |
|--------------|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|---|--|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------------|
| INTRODUCTION | A PROPOS DE FORTUNA SILVER MINES | ESG INVESTISSEURS | CADRE DE DURABILITE | GOUVERNANCE | ENVIRONNEMENT | SOCIAL | ANNEXES | | | |
| | | | ANNEXE A Données Séguéla | ANNEXE B Tableau de Données de Performance | ANNEXE C Index de Contenu Standard SASB Métaux & Minéraux | ANNEXE D Index de contenu TCFD | ANNEXE E Index de contenu GRI | ANNEXE F Données complémentaires | ANNEXE G Définitions de Termes Techniques | ANNEXE H Notes d'Avertissement |

| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|--------------------------------------|--|---|-----------------------|
| GRI 304 : BIODIVERSITÉ (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Impacts sur la biodiversité (p. 56) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Impacts sur la biodiversité (p. 57) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Impacts sur la biodiversité (p. 57-58) | - |
| GRI 304-3 | Habitats protégés ou restaurés | Impacts sur la biodiversité (p. 58) | - |
| GRI 304-4 | Espèces de la liste rouge de l'UICN et espèces de la liste nationale de conservation dont les habitats se trouvent dans les zones affectées par les opérations | Impacts sur la biodiversité (p. 56) | - |
| GRI 305 : ÉMISSIONS (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (p. 43) Qualité de l'air (p. 54) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (p. 43) Qualité de l'air (p. 54) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (p. 43) Qualité de l'air (p. 54-55) | - |
| GRI 305-1 | Émissions directes de GES (portée 1) | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (p. 50) La base de la mesure est le contrôle opérationnel | - |
| GRI 305-2 | Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (portée 2) | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (p. 50) La base de la mesure est le contrôle opérationnel | - |
| GRI 305-4 | Intensité des émissions de GES | Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (p. 50) Le calcul inclut les champs d'application 1 et 2 et le ratio est basé sur les kilotonnes (kt) de minerai traité | - |
| GRI 305-7 | Oxydes d'azote (NOX), oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives | Qualité de l'air (p. 55) Les concentrations d'émissions sont révélées. La limite de détection est indiquée pour certains polluants, au lieu de la concentration réelle car les concentrations étaient inférieures à la limite de détection | - |
| GRI 306 : DÉCHETS (2020) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 35) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 35-38) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 35-38) | - |
| GRI 306-1 | Production de déchets et leurs impacts significatifs | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 37) | - |
| GRI 306-2 | Gestion des impacts significatifs liés aux déchets | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 37) | - |
| GRI 306-3 | Déchets générés | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 40) | - |
| GRI 306-4 | Déchets détournés de l'élimination | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 40) | - |
| GRI 306-5 | Déchets dirigés vers l'élimination | Gestion des déchets et des matières dangereuses (p. 40) | - |



| INTRODUCTION | A PROPOS DE FORTUNA SILVER MINES | ESG INVESTISSEURS | CADRE DE DURABILITE | GOUVERNANCE | ENVIRONNEMENT | SOCIAL | ANNEXES | | | |
|--------------|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|--|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|--------------------------------------|
| | | | ANNEXE A Données Séguéla | ANNEXE B Tableau de Données de Performance | ANNEXE C Index de Contenu Standard SASB Métaux & Minéraux | ANNEXE D Index de contenu TCFD | ANNEXE E Index de contenu GRI | ANNEXE F Données complémentaires | ANNEXE G Définitions de Termes Techniques | ANNEXE H Notes d'Avertissement |

| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|---|--|--|-----------------------|
| GRI 307 : CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Environnement - Notre approche (p. 33-34) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Environnement - Notre approche (p. 33-34) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Environnement - Notre approche (p. 33-34) | - |
| GRI 307-1 | Non-conformité aux lois et réglementations environnementales | Environnement - Notre approche (p. 34) | - |
| GRI 308: ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 81) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 81-83) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 81-83) | - |
| GRI 308-1 | Nouveaux fournisseurs sélectionnés sur la base de critères environnementaux | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 83) Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021. | - |
| GRI 401 : EMPLOI (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-78) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-78) | - |
| GRI 401-1 | Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel | Gestion du capital humain (p. 78) Annexe F (p. 106) Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021. | - |
| GRI 401-2 | Des avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 77) | - |
| GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (2018) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Santé et sécurité des travailleurs (p. 66) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Santé et sécurité des travailleurs (p. 66-70) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Santé et sécurité des travailleurs (p. 66-70) | - |
| GRI 403-1 | Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail | Santé et sécurité des travailleurs (p. 66-67) | - |
| GRI 403-2 | Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents | Santé et sécurité des travailleurs (p. 67-68) | - |
| GRI 403-3 | Services de santé au travail | Santé et sécurité des travailleurs (p. 68) | - |
| GRI 403-4 | Participation, consultation et communication des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail | Santé et sécurité des travailleurs (p. 66-68) | - |
| GRI 403-5 | Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail | Santé et sécurité des travailleurs (p. 68) | - |
| GRI 403-6 | Promotion de la santé des travailleurs | Santé et sécurité des travailleurs (p. 68) | - |



| INTRODUCTION | A PROPOS DE FORTUNA SILVER MINES | ESG INVESTISSEURS | CADRE DE DURABILITE | GOUVERNANCE | ENVIRONNEMENT | SOCIAL | ANNEXES | | | |
|--------------|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|--|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|--------------------------------------|
| | | | ANNEXE A Données Séguéla | ANNEXE B Tableau de Données de Performance | ANNEXE C Index de Contenu Standard SASB Métaux & Minéraux | ANNEXE D Index de contenu TCFD | ANNEXE E Index de contenu GRI | ANNEXE F Données complémentaires | ANNEXE G Définitions de Termes Techniques | ANNEXE H Notes d'Avertissement |

| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|--|---|---|-----------------------|
| GRI 403-7 | Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaire | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 83) | - |
| GRI 403-8 | ravailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail | Santé et sécurité des travailleurs (p. 67) | - |
| GRI 403-9 | Accidents du travail | Santé et sécurité des travailleurs (p. 67-68) Santé et sécurité des travailleurs (p. 70) Annexe F (p. 104) | - |
| GRI 403-10 | Maladie liée au travail | Santé et sécurité des travailleurs (p. 104) Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021 | - |
| GRI 404 : LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-78) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-78) | - |
| GRI 404-1 | Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 78) Annexe F (p. 108) | - |
| GRI 404-3 | Pourcentage d'employés bénéficiant d'un examen régulier de leurs performances et de leur évolution de carrière | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 78) Annexef (p. 108) | - |
| GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES S (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gouvernance d'entreprise - Diversité et inclusion (p. 31) Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gouvernance d'entreprise - Diversité et inclusion (p. 31) Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-78) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gouvernance d'entreprise - Diversité et inclusion (p. 31) Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-78) | - |
| GRI 405-1 | Diversité des organes de gouvernance et des employés | Gouvernance d'entreprise (p. 27) Annexe F (p. 105) | - |
| GRI 405-2 | Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes et des hommes | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 78) Annexe F (p. 107) Note: La définition utilisée pour la catégorie " lieux d'opération importants " dans le cadre de cet indicateur est celle des bureaux de gestion et des filiales. | - |
| GRI 406 : NON-DISCRIMINATION (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) Sécurité et droits de l'homme (p. 71) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-77) Sécurité et droits de l'homme (p. 71-72) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion du capital humain et relations de travail (p76-78) Sécurité et droits de l'homme (p. 71-72). | - |
| GRI 406-1 | Incidents de discrimination et mesures correctives prises | Sécurité et droits de l'homme (p. 71) | - |



| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|--|--|---|-----------------------|
| GRI 407 : LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76) Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 80) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantess | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-77) Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 80-83) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion du capital humain et relations de travail s (p. 76-77) Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 80-83) | - |
| GRI 407-1 | Opérations et fournisseurs dans lesquels le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peut être menacé | Gestion du capital humain et relations de travail (p. 76-77) Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 83) | - |
| GRI 410: PRATIQUES DE SÉCURITÉ (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Sécurité et droits de l'homme (p. 71) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantess | Sécurité et droits de l'homme (p. 71-72) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | SSécurité et droits de l'homme (p. 71-72) | - |
| GRI 410-1 | Personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme | Sécurité et droits de l'homme s (p. 71) | - |
| GRI 411 : LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Droits des peuples autochtones (p. 79) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantess | Droits des peuples autochtones (p. 79) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Droits des peuples autochtones (p. 79) | - |
| GRI 411-1 | Incidents de violations des droits des peuples autochtones | Sécurité et droits de l'homme (p. 72) Droits des peuples autochtones (p. 79) | - |
| GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Relations avec la communauté (p. 62) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantess | Relations avec la communauté (p. 62-65) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Relations avec la communauté (p. 62-65) | - |
| GRI 413-1 | Opérations avec engagement des communautés locales, évaluations d'impact et programmes de développement | 100% de nos opérations ont mis en place des programmes Relations avec la communauté (p. 62-65) Santé et sécurité des travailleurs (p. 66) | - |
| GRI 413-2 | Opérations ayant des impacts négatifs réels et potentiels importants sur les communautés locales | Relations avec la communauté (p. 62) | - |



| Publication | Contenu | Emplacement | Raisons de l'omission |
|---|--|---|-----------------------|
| GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 81) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 81-83) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 81-83) | - |
| GRI 414-1 | Nouveaux fournisseurs sélectionnés sur la base de critères sociaux | Gestion de la chaîne d'approvisionnement (p. 83) Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021 | - |
| GRI 415 : PUBLIC POLICY (2016) | | | |
| GRI 103-1 | Explication du sujet matériel et de ses limites | Éthique et transparence des affaires (p. 73) | - |
| GRI 103-2 | L'approche de gestion et ses composantes | Éthique et transparence des affaires (p. 73-74) | - |
| GRI 103-3 | Évaluation de l'approche de gestion | Éthique et transparence des affaires (p. 73-75) | - |
| GRI 415-1 | Contributions politiques | Éthique et transparence des affaires (p. 75) | - |



RETRAITEMENTS DE L'INFORMATION DU RAPPORT DE DURABILITÉ 2020

| 2020 Texte du SR | Amendement | Explication |
|--|---|--|
| <p>À la page 83, nous avons déclaré :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>Taux de fréquence des accidents évités de justesse - employés (2020) : 2.16</i> <i>Taux de fréquence des accidents évités de justesse - employés (2020) : 3.20</i></p> | <p>L'amendement est le suivant :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>Taux de fréquence des accidents évités de justesse - employé (2020) : 2.28</i> <i>Taux de fréquence des accidents évités de justesse - employé (2020) : 6.10</i></p> | <p>Au cours de l'année 2021, les données historiques des incidents évités de justesse ont été examinées.</p> |
| <p>À la page 83, nous avons déclaré :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>Nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence – employés</i> 2017: 29.31 2018: 24.25 2019: 20.39 2020: 17.09</p> <p><i>Nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence – entrepreneurs</i> 2017: 42.4 2018: 20.25 2019: 19.45 2020: 22.84</p> | <p>L'amendement est le suivant :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>Nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence – employé :</i> 2017: 28.08 2018: 23.74 2019: 21.00 2020: 17.91</p> <p><i>Nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence – entrepreneurs</i> 2017: 43.82 2018: 22.99 2019: 23.69 2020: 24.40</p> | <p>Au cours de l'année 2021, les données historiques des heures de formation ont été examinées.</p> |
| <p>Aux pages 83-84, nous avons déclaré :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>LTIFR – employés (2017): 3.25</i> <i>TRIFR – entrepreneurs (2017): 8.08</i></p> | <p>L'amendement est le suivant :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>LTIFR – employés (2017): 3.79</i> <i>TRIFR – entrepreneurs (2017): 7.50</i></p> | <p>In 2021 we did a review of historical data of LTI and TRI incidents.</p> |
| <p>À la page 84, nous avons déclaré :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>Dépenses auprès des fournisseurs locaux (2020): 2.19%</i></p> | <p>L'amendement est le suivant :</p> <p><i>Tableau 34 - Résumé des données ESG et de durabilité incluse dans le rapport</i></p> <p><i>Dépenses auprès des fournisseurs locaux (2020): 4.18%</i></p> | <p>2020 figure had an error in San Jose's calculation.</p> |



ANNEXE F

Données complémentaires

Tableau 35 : Prélèvement, rejet, consommation et stockage d'eau par source et par lieu (milliers de m³) [GRI 303-3, GRI 303-4, GRI 303-5]

| Consolidé | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Prélèvement d'eau total | 1,612 | 1,384 | 1,590 | 1,252 | 2,367 |
| Eaux de surface | 1,405 | 1,244 | 1,337 | 1,030 | 1,309 |
| Eau douce | 1,405 | 1,244 | 1,337 | 1,030 | 1,309 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Eaux souterraines | 0 | 0 | 0 | 0 | 720.31 |
| Eau douce | 0 | 0 | 0 | 0 | 49.47 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 670.84 |
| Eau de mer | non applicable | non applicable | non applicable | non applicable | non applicable |
| Eau de production | 0 | 0 | 0 | 0 | 94.25 |
| Eau douces | 0 | 0 | 0 | 0 | 94.25 |
| Autrer | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Eau provenant de tiers | 207.19 | 139.97 | 253.05 | 222.56 | 243.94 |
| Eau douce | 207.19 | 139.97 | 253.05 | 222.56 | 243.94 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Eau totale évacuée | 168.59 | 436.02 | 304.81 | 230.14 | 214.05 |
| Eaux de surface | 168.59 | 436.02 | 304.81 | 230.14 | 185.70 |
| Eau doucs | 168.59 | 436.02 | 304.81 | 230.14 | 185.70 |
| Autre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Eaux souterraines | 0 | 0 | 0 | 0 | 28.35 |
| Eau douce | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 | 0 | 28.35 |
| Eau de mer | non applicable | non applicable | non applicable | non applicable | non applicable |
| Eau provenant de tiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Consommation totale d'eau | 1,444 | 947.55 | 1,285 | 1,022 | 2,153 |
| Changement dans le stockage de l'eau²⁸ | 417.69 | 310.55 | 364.10 | 312.34 | 142.58 |

²⁸ Seul le stockage de l'eau à San Jose est identifié comme ayant un impact significatif.²⁹ Selon la définition de l'Aqueduct Water Risk Atlas du World Resource Institute..

La mine de Yaramoko est située dans une zone à fort stress hydrique²⁹ et, par conséquent, une ventilation de l'eau prélevée, rejetée et consommée dans cette zone est fournie (**tableau 36**).

Tableau 36 : Prélèvement, rejet, consommation et stockage d'eau par source dans les zones de stress hydrique élevé (milliers de m³) [GRI 303-3, GRI 303-4, GRI 303-5]

| Consolidé | 2021 |
|----------------------------------|----------------|
| Prélèvement d'eau total | 369.01 |
| Eaux de surface | 191.70 |
| Eau douce | 191.70 |
| Autres | 0 |
| Eaux souterraines | 49.47 |
| Eau douce | 49.47 |
| Autres | 0 |
| Eau de mer | non applicable |
| Eau de production | 94.25 |
| Eau douce | 94.25 |
| Autres | 0 |
| Eau provenant de tiers | 33.59 |
| Eau douce | 33.59 |
| Autres | 0 |
| Eau totale évacuée | 0 |
| Eaux de surface | 0 |
| Eau douce | 0 |
| Autres | 0 |
| Eaux souterraines | 0 |
| Eau de mer | 0 |
| Eau provenant de tiers | 0 |
| Consommation totale d'eau | 369.01 |

**Tableau 37 : Accidents et maladies liés au travail par million d'heures travaillées** [GRI 403-09, GRI 403-10]

| Indicateur | Employés | | | | | Entrepreneurs | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Nombre d'heures travaillées | 1,845,292 | 1,958,337 | 2,010,153 | 1,758,040 | 4,352,800 | 3,464,395 | 3,575,701 | 3,559,681 | 2,655,524 | 5,988,580 |
| Décès causés par des accidents du travail | | | | | | | | | | |
| Nombre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Taux par million d'heures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0.58 | 0 | 0.28 | 0 | 0 |
| Accidents du travail à haute conséquence <i>(blessures avec un temps de récupération de 6 mois ou plus, à l'exclusion des décès)</i> | | | | | | | | | | |
| Nombre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 1 |
| Taux par million d'heures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0.56 | 0 | 0 | 0.17 |
| Blessures liées au travail enregistrables <i>Les blessures liées au travail les plus courantes sont les blessures aux mains et aux pieds</i> | | | | | | | | | | |
| Nombre | 14 | 6 | 3 | 8 | 9 | 28 | 30 | 22 | 18 | 26 |
| Taux par million d'heures | 7.59 | 3.06 | 1.49 | 4.55 | 2.07 | 7.50 | 8.39 | 6.18 | 6.78 | 4.34 |
| Décès dus à une mauvaise santé liée au travail³⁰ | | | | | | | | | | |
| Nombre | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Maladie liée au travail enregistrable³¹ | | | | | | | | | | |
| Cas | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

^{30, 31} Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021.



Le **tableau 38** donne un aperçu de nos effectifs en 2021 par région, par type de contrat (permanent ou temporaire/à durée déterminée) et par sexe. Nous n'avons aucun employé à temps partiel en 2021.

Tableau 38 : Employés par région, type de contrat et sexe³² [GRI 102-8]

| Région | Total | Type de contrat | | Femmes | | Hommes | |
|--------------------|-------|-----------------|-------|--------|-------|--------|-------|
| | | Perm. | Temp. | Perm. | Temp. | Perm. | Temp. |
| PÉROU | | | | | | | |
| FSM Pérou | 34 | 33 | 1 | 8 | 1 | 25 | 0 |
| Bateas | 333 | 325 | 8 | 34 | 2 | 291 | 6 |
| CANADA | | | | | | | |
| FSM Canada | 26 | 24 | 2 | 10 | 0 | 14 | 2 |
| MEXIQUE | | | | | | | |
| Cuzcatlan | 716 | 712 | 4 | 139 | 3 | 573 | 1 |
| ARGENTINE | | | | | | | |
| Mansfield | 584 | 568 | 16 | 71 | 3 | 497 | 13 |
| AUSTRALIA | | | | | | | |
| Roxgold | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| CONSOLIDÉ | | | | | | | |
| Toutes Les Régions | 2,042 | 1,970 | 76 | 305 | 16 | 1,665 | 60 |

Tableau 39 : Employés par niveau de poste, sexe et groupe d'âge [GRI 405-1]

| Niveau du poste ³⁴ | Sexe % | | Groupe d'âge % ³³ | | |
|-------------------------------|--------|--------|------------------------------|-------|----------------|
| | Femmes | Hommes | Moins de 30 ans | 30-50 | Plus de 50 ans |
| Employés de direction | 16.31 | 83.69 | 0.00 | 70.37 | 29.63 |
| Main d'œuvre | 15.27 | 84.73 | 24.93 | 67.40 | 87.68 |

^{32, 33} Données non disponibles pour les opérations d'Afrique de l'Ouest pour 2021.

³⁴ Vu l'acquisition de Roxgold à la mi-2021, il était impossible de normaliser les catégories d'emploi dans les opérations d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine. Nous pouvons uniquement faire état d'une répartition par sexe pour les postes de direction et la main-d'œuvre

Tableau 40 : Nombre et taux d'embauches de nouveaux employés par région, sexe et groupe d'âge [GRI 401-1]

| Région | Sexe | | | | Groupe d'âge | | | | | |
|---------------------------|--------|-------|--------|-------|-----------------|-------|-------|-------|----------------|------|
| | Femmes | | Hommes | | Moins de 30 ans | | 30-50 | | Plus de 50 ans | |
| | No. | % | No. | % | No. | % | No. | % | No. | % |
| PÉROU | | | | | | | | | | |
| FSM Pérou | 6 | 17.65 | 5 | 14.71 | 7 | 20.59 | 4 | 11.76 | 0 | 0.00 |
| Bateas | 13 | 3.90 | 46 | 13.81 | 28 | 8.41 | 30 | 9.01 | 1 | 0.30 |
| CANADA | | | | | | | | | | |
| FSM Canada | 2 | 7.69 | 4 | 15.38 | 0 | 0.00 | 6 | 23.08 | 0 | 0.00 |
| MEXIQUE | | | | | | | | | | |
| Cuzcatlan | 41 | 5.73 | 334 | 46.65 | 149 | 20.81 | 211 | 29.47 | 15 | 2.09 |
| ARGENTINE | | | | | | | | | | |
| Mansfield | 29 | 4.97 | 184 | 31.51 | 76 | 13.01 | 125 | 21.40 | 12 | 2.05 |
| BURKINA FASO | | | | | | | | | | |
| Yaramoko | 5 | 1.16 | 18 | 4.17 | 6 | 1.39 | 17 | 3.94 | 0 | 0.00 |
| TOUTES LES RÉGIONS | | | | | | | | | | |
| Consolidé | 96 | 4.51 | 591 | 27.76 | 266 | 12.49 | 393 | 18.46 | 28 | 1.32 |

**Tableau 41 : Nombre et taux de rotation du personnel par région, sexe et groupe d'âge³⁵ [GRI 401-1]**

| Région | Sexe | | | | Groupe d'âge | | | | | |
|---------------------------|--------|------|--------|-------|-----------------|------|-------|-------|----------------|------|
| | Femmes | | Hommes | | Moins de 30 ans | | 30-50 | | Plus de 50 ans | |
| | No. | % | No. | % | No. | % | No. | % | No. | % |
| PÉROU | | | | | | | | | | |
| FSM Pérou | 2 | 5.88 | 8 | 23.53 | 2 | 5.88 | 7 | 20.59 | 1 | 2.94 |
| Bateas | 11 | 3.30 | 44 | 13.21 | 15 | 4.50 | 32 | 9.61 | 8 | 2.40 |
| CANADA | | | | | | | | | | |
| FSM Canada | 1 | 3.85 | 5 | 19.23 | 0 | 0.00 | 4 | 15.38 | 2 | 7.69 |
| MEXIQUE | | | | | | | | | | |
| Cuzcatlan | 16 | 2.23 | 91 | 12.71 | 31 | 4.33 | 68 | 9.50 | 8 | 1.12 |
| ARGENTINE | | | | | | | | | | |
| Mansfield | 6 | 1.03 | 54 | 9.25 | 4 | 0.68 | 46 | 7.88 | 10 | 1.71 |
| TOUTES LES RÉGIONS | | | | | | | | | | |
| Consolidé | 36 | 2.13 | 202 | 11.93 | 52 | 3.07 | 157 | 9.27 | 29 | 1.71 |

Tableau 42 : Nombre et taux de rotation volontaire du personnel par région, sexe et groupe d'âge³⁶ [GRI 401-1]

| Région | Sexe | | | | Groupe d'âge | | | | | |
|---------------------------|--------|------|--------|-------|-----------------|------|-------|-------|----------------|------|
| | Femmes | | Hommes | | Moins de 30 ans | | 30-50 | | Plus de 50 ans | |
| | No. | % | No. | % | No. | % | No. | % | No. | % |
| PÉROU | | | | | | | | | | |
| FSM Pérou | 2 | 5.88 | 5 | 14.71 | 2 | 5.88 | 5 | 14.71 | 0 | 0.00 |
| Bateas | 0 | 0.00 | 19 | 5.71 | 2 | 0.60 | 16 | 4.80 | 1 | 0.30 |
| CANADA | | | | | | | | | | |
| FSM Canada | 1 | 3.85 | 5 | 19.23 | 0 | 0.00 | 4 | 15.38 | 2 | 7.69 |
| MEXIQUE | | | | | | | | | | |
| Cuzcatlan | 6 | 0.84 | 43 | 6.01 | 17 | 2.37 | 32 | 4.47 | 0 | 0.00 |
| ARGENTINE | | | | | | | | | | |
| Mansfield | 6 | 1.03 | 40 | 6.85 | 4 | 0.68 | 35 | 5.99 | 7 | 1.20 |
| TOUTES LES RÉGIONS | | | | | | | | | | |
| Consolidé | 15 | 0.89 | 112 | 6.62 | 25 | 1.48 | 92 | 5.43 | 10 | 0.59 |

^{35, 36} Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021.



| | | | | | | | | | | |
|--------------|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|--|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|--------------------------------------|
| INTRODUCTION | A PROPOS DE FORTUNA SILVER MINES | ESG INVESTISSEURS | CADRE DE DURABILITE | GOUVERNANCE | ENVIRONNEMENT | SOCIAL | ANNEXES | | | |
| | | | ANNEXE A Données Séguéla | ANNEXE B Tableau de Données de Performance | ANNEXE C Index de Contenu Standard SASB Métaux & Minéraux | ANNEXE D Index de contenu TCFD | ANNEXE E Index de contenu GRI | ANNEXE F Données complémentaires | ANNEXE G Définitions de Termes Techniques | ANNEXE H Notes d'Avertissement |

Tableau 43: Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie d'employés et par lieu d'exploitation en 2021³⁷ [GRI 405-2]

| Catégorie d'employé | Grade de l'employé | FSM Pérou | | FSM Canada | | Bateas | | Cuzcatlan | | Mansfield | |
|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | | Salaire de base | Trésorerie totale | Salaire de base | Trésorerie totale | Salaire de base | Trésorerie totale | Salaire de base | Trésorerie totale | Salaire de base | Trésorerie totale |
| Consolidé | - | 0.96 | 0.96 | 1.01 | 1.06 | 0.95 | 0.91 | 0.91 | 0.91 | 0.98 | 1.06 |
| Cadres | 28 | - | - | - | - | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| | 25 | - | - | - | - | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| | 24 | - | - | - | - | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| | 23 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Cadres Supérieurs | 22 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 21 | 0.92 | 0.92 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Gestionnaires | 20 | - | - | 0.94 | 0.96 | 0.96 | 0.95 | 1.03 | 1.04 | - | - |
| | 19 | - | - | 1.04 | 1.12 | 0.94 | 0.74 | 0.91 | 0.90 | 0.88 | 0.85 |
| Superviseurs | 18 | - | - | - | - | 0.90 | 0.95 | 1.00 | 1.01 | - | - |
| | 17 | - | - | 1.07 | 1.07 | 0.80 | 0.71 | - | - | 1.04 | 1.18 |
| Contributeurs de groupe | 16 | - | - | - | - | 0.86 | 0.86 | 0.91 | 0.92 | 0.66 | 0.64 |
| | 15 | 1.02 | 1.02 | - | - | 0.97 | 0.93 | 1.01 | 1.01 | 1.00 | 1.00 |
| Contributeurs individuels | 14 | 0.92 | 0.92 | - | - | 0.94 | 0.83 | 0.98 | 0.98 | 0.87 | 0.83 |
| | 13 | - | - | - | - | 0.94 | 0.90 | 0.98 | 0.86 | 1.18 | 1.18 |
| | 12 | - | - | - | - | 0.93 | 0.88 | 0.85 | 0.86 | 1.05 | 0.96 |
| Contributeurs individuels juniors | 11 | - | - | - | - | - | - | - | - | 0.71 | 0.71 |
| | 10 | - | - | - | - | 0.95 | 0.96 | - | - | - | - |
| Travailleurs | Niveau 1 | N/A | N/A | N/A | N/A | - | - | 0.85 | 0.85 | 1.00 | 1.00 |
| | Niveau 2 | N/A | N/A | N/A | N/A | - | - | 1.02 | 1.02 | 1.00 | 1.00 |
| | Niveau 3 | N/A | N/A | N/A | N/A | 0.91 | 0.91 | 0.97 | 0.98 | - | - |

³⁷ Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021.



Tableau 44 : Nombre moyen d'heures de formation par catégorie d'employés³⁸ [GRI 404-1]

| Catégorie d'employé | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Cadres | 0 | 0.80 | 5.93 | 23.04 | 9.00 |
| Cadres Supérieurs | 0 | 0.36 | 11.67 | 25.76 | 5.60 |
| Gestionnaires | 29.11 | 1.71 | 35.33 | 71.45 | 64.14 |
| Superviseurs | 31.60 | 3.58 | 78.11 | 102.97 | 41.55 |
| Contributeurs du groupe | 33.74 | 24.99 | 42.39 | 76.60 | 34.91 |
| Contributeurs individuels | 10.21 | 8.75 | 25.22 | 67.98 | 21.17 |
| Contributeurs individuels juniors | 0 | 1.03 | 12.63 | 73.50 | 11.94 |
| Travailleurs | 6.31 | 25.24 | 19.78 | 27.71 | 16.98 |

Tableau 45 : Nombre moyen d'heures de formation par sexe³⁹ [GRI 404-1]

| Sexe | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Femme | 9.67 | 8.34 | 24.63 | 53.86 | 18.85 |
| Hommes | 23.07 | 73.44 | 37.67 | 32.87 | 36.64 |

Tableau 46 : Pourcentage d'employés ayant reçu une évaluation de performance par catégorie d'employés⁴⁰ [GRI 404-3]

| Catégorie d'employé | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|--------|-------|-------|
| Cadres | N/A | 10.00 | 88.89 |
| Cadres Supérieurs | 100.00 | 60.00 | 92.31 |
| Gestionnaires | 100.00 | 84.62 | 84.62 |
| Superviseurs | 100.00 | 94.44 | 87.76 |
| Contributeurs du groupe | 93.95 | 86.27 | 77.46 |
| Contributeurs individuels | 100.00 | 92.17 | 86.59 |
| Contributeurs individuels juniors | 100.00 | 50.00 | 51.61 |
| Travailleurs | 99.54 | 98.56 | 98.50 |

Tableau 47: Pourcentage d'employés ayant reçu une évaluation de performance par sexe⁴¹ [GRI 404-3]

| Sexe | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------|--------|--------|-------|-------|
| Femme | 100.00 | 98.87 | 92.25 | 89.07 |
| Hommes | 100.00 | 100.00 | 94.35 | 87.89 |

^{38, 39, 40, 41} Données non disponibles pour les opérations en Afrique de l'Ouest pour 2021



ANNEXE G

Définitions des termes techniques

PROCESSUS MINIERS

Dans l'exploitation minière souterraine par coupe et remblai, les zones qui ont été exploitées sont remplies de remblai en pâte, un ciment qui peut inclure de la roche, du sable ou des résidus miniers. Les zones remplies fournissent un support qui permet d'exploiter d'autres zones. [Retour au rapport](#)

Notre mine à ciel ouvert de Lindero utilise la lixiviation en tas pour extraire l'or en appliquant une solution de cyanure pour dissoudre les minéraux des tas de minerai concassé. [Retour au rapport](#)

Notre mine de Yaramoko utilise la lixiviation au charbon actif pour extraire l'or où le charbon est ajouté aux réservoirs de lixiviation afin que la lixiviation et l'adsorption se produisent dans les mêmes réservoirs. [Retour au rapport](#)

Les lingots de doré sont des lingots d'or partiellement raffinés, fabriqués sur les sites miniers de Lindero et de Yaramoko, qui sont transportés vers une raffinerie pour être affinés davantage en or pur. [Retour au rapport](#)



Barres Doré fabriquées à la mine Yaramoko

ENVIRONNEMENT

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) élabore des normes internationales cohérentes pour une large gamme de produits, de technologies et de systèmes. **ISO 14001:2015** est la norme internationale pour les systèmes de gestion environnementale (EMS pour « environmental management system » en anglais). Un EMS est un système permettant d'identifier, de gérer, de surveiller et de contrôler tous les facteurs environnementaux pertinents pour une entreprise ou une organisation. [Retour au rapport](#)

Gestion des déchets et matières dangereuses

Les résidus miniers sont les matériaux qui restent après que le minerai a été traité pour extraire les minéraux précieux. Une installation de stockage des résidus (TSF pour « tailings storage facility » en anglais) est un barrage ou un bassin de retenue dans lequel les résidus liquides ou semi-liquides sont stockés. [Retour au rapport](#)

L'empilement à sec des résidus est un autre type de gestion des résidus dans lequel les résidus sont asséchés avant le stockage, ce qui les rend plus denses et plus stables et réduit leur volume physique. Cela minimise la consommation d'eau du site et permet une remise en état progressive. La surface réduite de stockage des résidus implique une plus petite zone de captage du site, une réduction du ruissellement, de la production de lixiviat (eau contaminée), une moindre contamination des eaux souterraines et une surveillance continue moins onéreuse.

Si un TSF tombe en panne, les dommages aux communautés voisines et à l'environnement peuvent être importants. Les niveaux de classification des conséquences pour [les barrages de l'Association canadienne des barrages](#) sont des lignes directrices pour déterminer le niveau d'impact qui serait créé par la rupture d'un barrage spécifique. Veuillez noter que Yaramoko utilise la norme australienne.

Gestion de l'eau

Les solides en suspension sont de petites particules solides qui restent en suspension dans l'eau. Ils peuvent transporter des toxines et des agents pathogènes nocifs pour la santé et sont un indicateur de la qualité de l'eau. [Retour au rapport](#)

Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre

L'Accord de Paris est un traité international sur le changement climatique adopté en 2015. L'objectif du traité est d'éviter les pires impacts du changement climatique en limitant l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2°C, et de préférence à 1,5°, par rapport à niveaux préindustriels.

Le changement climatique est considéré comme un risque systémique pour le système financier mondial, car la valeur des entreprises dans presque tous les secteurs de l'économie pourrait être affectée. Le Conseil de stabilité financière (FSB) est une organisation internationale de banques centrales et de ministères des finances qui a été créée après la crise financière mondiale de 2008 pour surveiller et traiter les risques pesant sur le système financier mondial. Le FSB a créé [le groupe de travail sur les informations financières liées au climat \(TCFD\)](#) pour faire face au risque climatique systémique pour le système financier mondial en élaborant des recommandations pour une divulgation climatique plus efficace par les entreprises et les marchés de capitaux. Les recommandations de la TCFD, publiées en 2017, ont été approuvées par des plus grandes banques, assureurs et investisseurs du monde. [Retour au rapport](#)



Qualité de l'air

Les activités minières peuvent générer des émissions de polluants atmosphériques qui nuisent à la santé humaine et à l'environnement. Les émissions de polluants atmosphériques dans nos mines sont principalement associées à la combustion de carburant et aux activités qui génèrent de la poussière.

- **NO_x** : Les oxydes d'azote se forment principalement par la combustion de carburant. Les NO_x sont nocifs pour le système respiratoire, détériorent la végétation et provoquent l'acidification des écosystèmes aquatiques et terrestres. Ils sont aussi responsables de la formation d'autres polluants atmosphériques. [Retour au rapport](#)
- **SO_x** : Les oxydes de soufre sont formés par la combustion et le traitement de matières premières contenant du soufre. Les SO_x affectent la santé respiratoire, détériorent la végétation et provoquent l'acidification des écosystèmes aquatiques et terrestres. Ils sont aussi responsables de la formation d'autres polluants atmosphériques. [Retour au rapport](#)
- **Particules (PM)** : Les PM comprennent la poussière et d'autres particules atmosphériques qui peuvent être formées par combustion ou de la réaction chimique de polluants atmosphériques. Les PM sont capables d'affecter la santé respiratoire et cardiaque, de détériorer la végétation et de provoquer une mauvaise visibilité. Les risques sont d'autant plus grands que la taille des particules est petite, car les petites particules peuvent pénétrer plus profondément dans le système respiratoire. [Retour au rapport](#)
- **Composés organiques volatils (VOC)** : Les VOC sont des gaz hydrocarbonés. Certains VOC, comme le benzène, sont considérés toxiques. Les VOC sont responsables de la formation d'autres polluants atmosphériques. [Retour au rapport](#)

En matière d'émissions, une **source stationnaire** est une installation située à un emplacement permanent qui émet des polluants atmosphériques (par opposition à une source mobile telle qu'un véhicule). Un **laveur de gaz** est une installation qui élimine les gaz nocifs du flux d'échappement d'une source d'émission. [Retour au rapport](#)

Impacts sur la biodiversité

Le **drainage rocheux acide** est un flux d'eau acide résultant de l'oxydation des minéraux contenus dans la roche qui est exposée à l'air et à l'eau par le processus d'exploitation minière, qui peut avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau et la vie aquatique. Le drainage rocheux acide n'est pas un facteur de risque dans nos mines. [Retour au rapport](#)

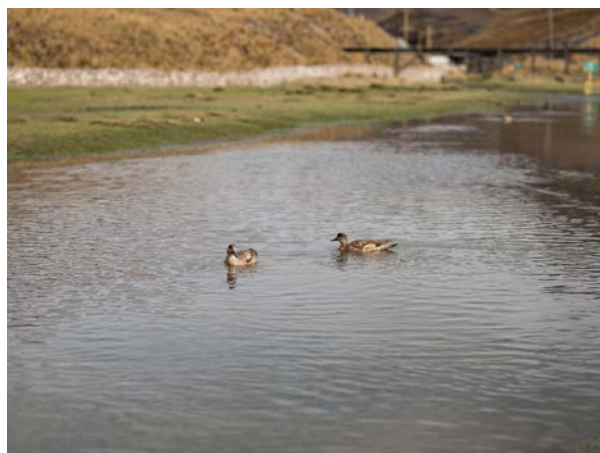
[Retour au rapport](#)

La liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (**liste rouge de l'UICN**) est un inventaire mondial de l'état de conservation des plantes et des animaux sauvages, qui évalue le niveau de risque d'extinction de ces espèces. [Retour au rapport](#)

[Retour au rapport](#)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**) doit garantir que le commerce international des espèces, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité. [Retour au rapport](#)

[Retour au rapport](#)



▲ Le parc à résidus de la mine de Caylloma est un refuge pour les oiseaux migrateurs

SOCIAL

Santé et sécurité de la main-d'œuvre

L'**Organisation internationale de normalisation (ISO)** est composée d'agences nationales de normalisation qui élabore des normes internationales cohérentes pour un large panel de produits, de technologies et de systèmes. La norme **ISO 45001:2018** est la norme internationale pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au niveau du travail (SST). Un système de management SST est conçu pour identifier, gérer, surveiller et contrôler les risques et les opportunités en matière de santé et de sécurité au travail. [Retour au rapport](#)

La **hiérarchie des contrôles** établit un ordre de priorité parmi les moyens les plus efficaces de réduction des risques. Le choix privilégié est l'élimination, par laquelle le danger est physiquement supprimé. Si le danger ne peut pas être éliminé et qu'il n'existe aucune option pour réduire le danger ou isoler les travailleurs de tout contact avec celui-ci, la dernière option possible est de fournir un équipement de protection individuelle. [Retour au rapport](#)

L'**analyse Bowtie** est une méthode analytique permettant d'identifier et d'examiner les contrôles destinés à prévenir ou à atténuer un événement indésirable spécifique. [Retour au rapport](#)

[Retour au rapport](#)

La **méthode d'analyse des causes d'incidents (ICAM)** est un outil de sécurité industrielle qui identifie les actions, les conditions et les facteurs qui conduisent à un incident de sécurité et formule des recommandations pour prévenir de futurs incidents similaires. [Retour au rapport](#)

Une **fiche de données de sécurité (FDS)** Une fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui contient des informations sur les dangers que présente une matière (comme son inflammabilité ou ses effets sur la santé). La fiche explique également les méthodes pour travailler en toute sécurité avec la matière, y compris les procédures d'urgence. [Retour au rapport](#)



Sécurité et droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), proclamée lors de l'Assemblée générale des Nations unies en 1948, a établi pour la première fois un ensemble de droits de l'homme fondamentaux qui devraient être universellement protégés. La DUDH constitue la base des conventions et initiatives mondiales ultérieures en matière de droits de l'homme. [Retour au rapport](#)

Les **Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** (PNG), adoptés en 2011, sont des lignes directrices mondiales pour les entreprises, centrées sur la diligence raisonnable pour prévenir et traiter les impacts négatifs sur les droits de l'homme liés aux activités commerciales. [Retour au rapport](#)

Les **Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme** (Principes volontaires) représentent une initiative multilatérale, créée en 2000, qui guide les entreprises sur la manière d'assurer la sécurité de leurs opérations tout en respectant les droits fondamentaux de l'homme. Ces principes abordent l'évaluation des risques et les interactions avec les prestataires de services de sécurité publics et privés. [Retour au rapport](#)

Éthique des Affaires et Transparence

L'indice de perception de la corruption de Transparency Internationale, est un classement annuel des pays selon leur niveau perçu de corruption gouvernementale, basé sur des évaluations d'experts et des enquêtes d'opinion. [Retour au rapport](#)

Un paradis fiscal est une juridiction qui applique un taux d'imposition faible ou nul, et qui peut être utilisée par des entreprises ou des citoyens, afin d'éviter l'impôt qui serait normalement dû dans une juridiction qui applique un taux d'imposition plus élevé. [Retour au rapport](#)

Les prix de transfert sont les prix pratiqués quand deux compagnies parentes opèrent entre elles. Il est possible pour les multinationales de manipuler les prix de transfert entre des entreprises parentes situées dans des juridictions où les impôts sont plus élevés, et d'autres où ils

le sont moins, afin de déplacer les bénéfices et de réduire les impôts. [Retour au rapport](#)

Le principe de pleine concurrence est un principe d'évaluation des transactions entre sociétés parentes, qui prévoit que les transactions doivent être évaluées aux taux du marché, comme si elles avaient été effectuées entre des sociétés non liées, chacune dans son propre intérêt. [Retour au rapport](#)

La double déduction permet d'imputer deux fois la même dépense au revenu à des fins fiscales. [Retour au rapport](#)

Gestion du capital humain et relations de travail

Le feedback à 360 degrés est un processus d'évaluation des employés qui consiste à recevoir des commentaires confidentiels de la part des personnes qui travaillent avec eux, notamment des subordonnés, des pairs et des supérieurs. [Retour au rapport](#)

Droits des peuples indigènes

La **Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (OIT)**, adoptée en 1989, aborde la prévention de la discrimination à l'égard des peuples indigènes et le respect de leurs cultures. Elle couvre la consultation et la participation, les droits à la terre, à l'emploi et à la formation professionnelle, à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale, le droit coutumier, les institutions traditionnelles et la coopération transfrontalière. [Retour au rapport](#)

La **Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones** (UNDRIP), adoptée en 2007, développe les conventions et normes antérieures sur les droits de l'homme afin d'aborder la situation spécifique des peuples autochtones, y compris l'autodétermination, le respect de la culture, de la gouvernance et du territoire traditionnels, ainsi que le concept de consentement libre, préalable et informé pour les projets et actions qui ont un impact sur les communautés autochtones. [Retour au rapport](#)

Women's community organization at Yaramoko ▶





ANNEXE H

Mises en garde

Ce rapport de durabilité comprend des déclarations prospectives qui constituent des " informations sur les tendances " au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières et des " déclarations prospectives " au sens des dispositions de la " sphère de sécurité " de la loi Private Securities Litigation Reform Act de 1995 (collectivement, " déclarations prospectives "). Toutes les déclarations contenues dans ce document, à l'exception des déclarations de faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont soumises à divers risques et incertitudes, connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux reflétés dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives présentées ici peuvent inclure, sans limitation, des déclarations concernant les plans de la société pour ses mines et ses propriétés minières, la stratégie commerciale, les plans et les perspectives de la société, le mérite des mines et des propriétés minières de la société, les estimations des ressources et des réserves minérales, les délais, les performances financières ou opérationnelles futures de la société, les dépenses, les approbations, la production future d'or, d'argent et d'autres métaux ; la production et les coûts de production estimés, y compris les coûts en espèces par once payable d'or, d'argent et d'autres métaux vendus ; les estimations de la durée de vie des mines ; les effets des lois, des réglementations et des politiques gouvernementales affectant nos opérations ou nos futures opérations potentielles ; les dépenses d'investissement prévues et les programmes d'exploration des friches industrielles prévus dans chacune des mines de la société ; l'efficacité et l'impact du cadre de durabilité et de la divulgation connexe, les politiques et les objectifs ESG et les autres

politiques opérationnelles et de gouvernance, ainsi que l'engagement de Fortuna à cet égard ; l'achèvement des audits sur nos installations de stockage des résidus et de lixiviation en tas ; l'achèvement des certifications de nos systèmes de gestion de l'environnement et de la santé et de la sécurité au travail dans nos exploitations ; l'intégration de nos activités en Afrique de l'Ouest dans notre cadre de durabilité ; les estimations des rendements économiques attendus ou prévus de nos projets miniers, y compris les ventes futures de métaux, de concentré ou d'autres produits que nous produisons ; et nos plans et attentes concernant nos propriétés et nos activités.

Souvent, mais pas toujours, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que " estimation ", " estimé ", " potentiel ", " ouvert ", " futur ", " supposé ", " projeté ", " calculé ", " utilisé ", " détaillé ", " a été ", " gain ", " amélioré ", " attendu ", " compensé ", " limité ", " contenu ", " reflétant ", " contenant ", " conduite ", " croissant ", " restant ", " être ", " périodiquement ", ou des déclarations selon lesquelles des événements, " pourraient " ou " devraient " se produire ou être réalisés et des expressions similaires, y compris les variations négatives.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport comprennent des mesures prospectives relatives à Fortuna et à ses activités. Ces informations, qui peuvent être considérées comme des informations financières orientées vers l'avenir ou des perspectives financières au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières (collectivement, "FOFI"), ont été approuvées par la direction de la société et sont basées sur des hypothèses qui, selon la direction, étaient raisonnables à la date où ces FOFI ont été préparées, compte tenu de l'industrie, des affaires, des conditions financières, des plans et des

perspectives de Fortuna et de ses activités et propriétés. Ces projections sont fournies pour décrire la performance prospective des activités de la société. Néanmoins, les lecteurs sont avertis que ces informations sont hautement subjectives et ne doivent pas être considérées comme nécessairement indicatives des résultats futurs et que les résultats réels peuvent différer significativement de ces projections. La FOFI représente des déclarations prospectives et est soumise aux mêmes hypothèses, incertitudes, facteurs de risque et réserves que celles énoncées ci-dessous.

Les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent conduire à ce que les résultats, performances ou réalisations réels de la société soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, les changements dans les conditions économiques générales et les marchés financiers ; les restrictions supplémentaires qui peuvent être imposées à nos opérations en raison de la pandémie de COVID-19, les vagues supplémentaires du virus ou les variantes du virus qui peuvent avoir un effet négatif sur nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement et entraîner la suspension des opérations, les risques associés à la dépendance des systèmes de technologie de l'information, qui sont sujets à des perturbations, des dommages, des défaillances et des risques liés à la mise en œuvre et à l'intégration ; les risques associés à la législation sur le changement climatique ; notre capacité à gérer les risques physiques et de transition liés au changement climatique et à adapter avec succès notre stratégie commerciale à une économie



mondiale à faible émission de carbon ; notre projet de publier des objectifs liés au climat en 2022 et la nature et l'effet anticipés des risques liés au climat ; les risques associés à la guerre, aux hostilités ou à d'autres conflits, tels que le conflit entre l'Ukraine et la Russie, et l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'activité économique mondiale ; les changements de prix de l'argent et d'autres métaux ; les risques technologiques et opérationnels dans les activités minières et de développement de Fortuna ; les risques inhérents à l'exploration minière ; les incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves minérales, des ressources minérales et des récupérations de métaux ; les retards de construction, le moment et la disponibilité du financement les approbations gouvernementales et autres ; l'agitation ou l'instabilité politique dans les pays où Fortuna est active ; les problèmes de relations de travail ; ainsi que les facteurs discutés sous la rubrique "Facteurs de risque" dans la notice annuelle de la société. Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les actions, événements ou résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Les déclarations prospectives présentées sont basées sur les hypothèses, les opinions et les attentes de la direction, y compris, mais sans s'y limiter, les estimations des niveaux de production futurs, les attentes relatives aux coûts de production des mines, les attentes relatives aux coûts de construction des mines, les tendances prévues des prix des minéraux et des taux de change, l'exactitude des estimations actuelles des ressources et des réserves minérales de la société ; que les activités de la société seront conformes aux déclarations publiques et aux objectifs déclarés de la société ; qu'il n'y aura pas de changement négatif important affectant la société ou ses propriétés ; que toutes les approbations requises seront obtenues ; qu'il n'y aura pas de perturbations importantes affectant les opérations, et

d'autres hypothèses telles qu'énoncées dans le présent document. Les déclarations prospectives sont faites à la date du présent document et la société décline toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou autres, sous réserve des exigences de la loi. Il ne peut être garanti que les déclarations prospectives s'avéreront exactes, car les résultats réels et les événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Ainsi, les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives.

Les estimations de réserves et de ressources figurant dans ce rapport ont été préparées conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (" NI 43-101 ") et aux normes de définition des ressources et réserves minérales de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. Le Règlement 43-101 est une règle élaborée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes pour la divulgation publique par une société canadienne d'informations scientifiques et techniques concernant des projets miniers. Sous réserve d'indication contraire, toutes les estimations de réserves et de ressources minérales contenues dans la divulgation technique ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définition des ressources et réserves minérales de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les normes canadiennes, y compris le Règlement 43-101, diffèrent considérablement des exigences de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (Securities and Exchange Commission), et les informations sur les réserves et ressources minérales contenues dans ce rapport peuvent ne pas être comparables à des informations similaires divulguées par des sociétés américaines.

Eric Chapman, notre vice-président senior des services techniques, est une personne qualifiée telle que définie par le règlement 43-101. À l'exception de ce qui est indiqué, M. Chapman a examiné et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans ce rapport concernant toutes nos propriétés.



Lindero Mine



FORTUNA
SILVER MINES INC.

N'hésitez pas à nous faire part de vos
commentaires et suggestions !
sustainability@fortunasilver.com